



PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS



BASSIN DU LOT

PIÈCE 2

Stratégie de gestion du risque inondation

(Document accompagnant le **PAPI d'Intention 2**)

Sommaire

1. Rappel du contexte	4
1.1 Un bassin d'envergure	4
1.1.1 Compétences du Syndicat Mixte du Bassin du Lot	5
1.1.2 Histoire de la prévention des inondations sur le bassin du Lot	6
1.1.3 Des particularités locales de la tête de bassin à la confluence avec la Garonne	7
1.2 La structuration particulière du bassin du Lot	11
1.2.1 Une imbrication d'échelles	11
1.2.2 Le rôle joué par les syndicats de rivières	13
1.2.3 Entrée en vigueur de la compétence GEMAPI au 1 ^{er} janvier 2018	14
1.2.4 Structuration actuelle et évolutions probables	16
1.3 Emergence du PAPI du bassin du Lot	27
1.3.1 Une suite au PAPI d'intention (2014-2016)	27
1.3.2 Concertation autour du PAPI (2017)	29
1.3.3 Un projet unique : la combinaison d'un PAPI d'intention et d'un PAPI Complet	32
1. Stratégie	38
1.1 Une stratégie de bassin	38
1.2 Des stratégies par sous-bassin	44
STRATÉGIE DE SOUS BASSIN	45
TRUYÈRE	45
Stratégie globale sur le sous bassin	45
Déclinaison de la stratégie	48
Territoire à risque (TR) de la Truyère amont	48
STRATÉGIE DE SOUS BASSIN	50
LOT AMONT	50
Stratégie globale sur le sous bassin	51
Déclinaison de la stratégie	54
Territoire à risque d'Espalion	54
Déclinaison de la stratégie	56
Territoire à risque de Marvejols/Montrodat	56
Déclinaison de la stratégie	58
Territoire à risque de Mende	58
STRATÉGIE DE SOUS BASSIN	59

LOT MÉDIAN	59
Stratégie globale sur le sous bassin	60
Déclinaison de la stratégie	64
Territoire à risque (TR) du bassin de Decazeville	64
Déclinaison de la stratégie	70
Tronçon à risque : le Lot Médián	70
STRATÉGIE DE SOUS BASSIN	73
LOT MOYEN	73
Stratégie globale sur le sous bassin	74
Déclinaison de la stratégie	77
Territoire à risque de Cahors : le Bartassec	77
Déclinaison de la stratégie	85
Territoire à risque Lot moyen 46 : bassin du Vert	85
STRATÉGIE DE SOUS BASSIN	87
CÉLÉ	87
Présentation du sous bassin Célé	88
Déclinaison de la stratégie	94
Territoire à Risque sur le Célé Amont	94
Déclinaison de la stratégie	98
Territoire à Risque de Figeac et sa périphérie	98
Déclinaison de la stratégie	103
Territoire à Risque (TR) Célé aval	103
STRATÉGIE DE SOUS BASSIN	106
LOT AVAL	106
Déclinaison de la stratégie	110
Territoire à risque du bassin du Lot Aval	110
Déclinaison de la stratégie	112
Territoire à risque de la Confluence Lot-Garonne	112
Liste des annexes	117
Annexe 5	118
Annexe 6 : Statuts du porteur PAPI - Syndicat Mixte du Bassin du Lot	176
Annexe 7 : Convention cadre du PAPI d'Intention 2	191
Annexe 8 : Lettres d'intention	209

1. Rappel du contexte

1.1 Un bassin d'envergure

Le Lot prend sa source en Lozère au flanc de la montagne du Goulet et se jette dans la Garonne en rive droite, au droit de la commune d'Aiguillon en Lot-et-Garonne (Figure 1).

Le bassin versant du Lot c'est...

- ▶ **5 départements** concernés : Lozère, Cantal, Aveyron, Lot, Lot-et-Garonne
- ▶ **3 régions** : Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine
- ▶ Une superficie totale de **11 500 km²**
- ▶ **600 communes** concernées regroupant une population permanente de plus de **360 000 habitants** et une population saisonnière supérieure à 200 000 personnes
- ▶ **6 000 km de rivières** et cours d'eau, dont 480 km pour le Lot, 170 km pour la Truyère, 101 km pour le Célé et plus de 3 500 ha de plans d'eau
- ▶ Une densité moyenne de **35 habitants par km²**

La gestion d'un bassin versant d'une telle envergure se fait à plusieurs échelles : **une échelle globale dite de « bassin »** permettant de conserver une vision systémique de la gestion des eaux, et **une échelle par sous-bassins**, cohérente avec le périmètre d'actions des quatre syndicats de rivières qui composent le territoire.

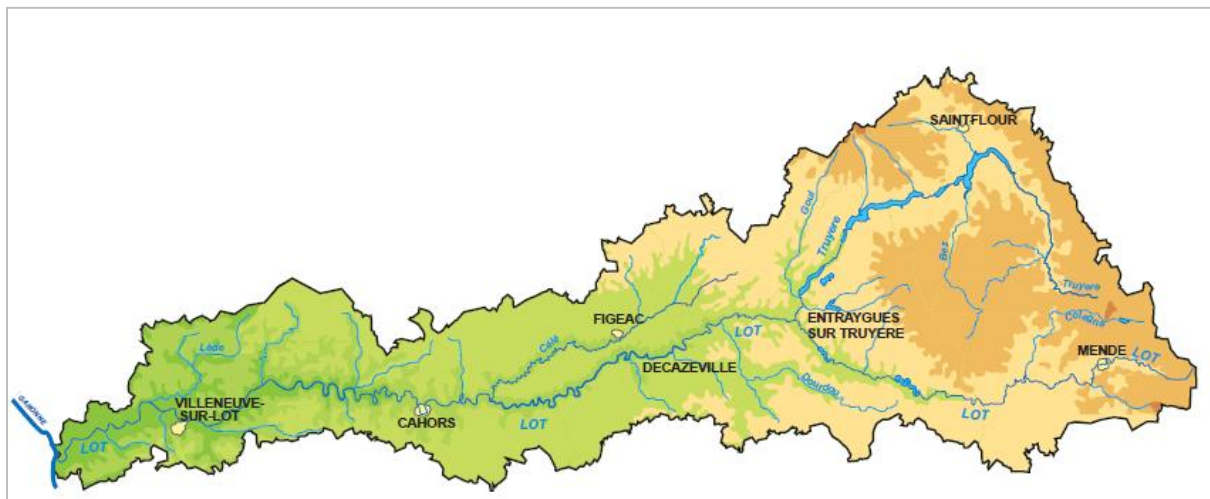


Figure 1 : Le bassin versant du Lot

1.1.1 Compétences du Syndicat Mixte du Bassin du Lot

En 1969, la **création de l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot** est le début d'une opération interdépartementale et interministérielle en rivière appelée « Lot rivière claire » avec deux objectifs :

- **acquérir une meilleure connaissance de l'écologie des grandes rivières ;**
- **favoriser le développement économique et environnemental de la vallée.**

S'est ensuite posé le problème des étiages du *Lot* et le projet de construction d'un barrage de réalimentation envisagé à Saint-Geniez d'Olt. L'association, ne pouvant être maître d'ouvrage, ce sont les cinq départements traversés par la rivière *Lot* qui se sont réunis au sein d'une Entente Interdépartementale afin de pouvoir en assurer la construction.

L'objectif était de maintenir un débit minimum en période d'étiage sur le *Lot*, afin de répondre aux besoins des usagers de la rivière (irrigation, activités nautiques...). Ce projet ayant finalement été abandonné par EDF, une solution de substitution a dû être recherchée.

C'est ainsi qu'a été signée avec EDF un protocole visant à mettre à disposition l'eau nécessaire pour le maintien à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère d'un débit réservé de 10m³/s complémentaire au débit réservé. Ceci correspond à un volume annuel maximum de 33 millions de mètres cubes mobilisables à partir des grands barrages hydroélectriques de la *Truyère* et du *Lot*.

Aujourd'hui encore, la réalimentation artificielle du *Lot* et sa gestion coordonnée par les acteurs de la vallée, sous l'égide du Syndicat Mixte du Bassin du Lot, permet d'assurer le développement des différentes activités économiques tout en veillant au respect des exigences écologiques des milieux.

Depuis février 2011, le périmètre d'intervention de l'Entente Lot en tant qu'**Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)** est officiellement reconnu par l'État. Un EPTB est un groupement de collectivités, qui depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, doit être constituée sous forme de syndicat mixte ouvert. L'objet de l'EPTB est de « faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous bassin hydrographique, la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau ».

La transformation de l'Entente Lot en **Syndicat mixte de bassin** au 1^{er} janvier 2018 (cf.GEMAPI) réaffirme les trois grands principes fondateurs de la structure :

- ▶ Solidarité amont/aval
- ▶ Subsidiarité
- ▶ Mutualisation des moyens

Les statuts actuels du Syndicat Mixte du Bassin du Lot (SMBL) précisent les champs d'intervention suivants (**Annexe 6**) :

- **Animation sur le « Grand Cycle de l'eau »** : dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- **Gestion des étiages** : soutien des étiages et mise en œuvre du plan de gestion des étiages du bassin versant du Lot ;
- **Gestion qualitative** : réalisation des études de faisabilité pour la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et réalisation des études visant à assurer la protection et la conservation des ressources en eaux superficielles et souterraines actuelles et futures ;
- **Gestion des inondations** (hors GEMAPI) : réalisation des études, de l'animation de la coordination, de l'appui technique dans la mesure où les compétences requises ne peuvent pas être mobilisées par les membres, des actions de communication, d'information et de l'élaboration de PAPI et SLGRI et d'autres démarches de prévention des inondations, sur son territoire ;
- **Promotion touristique** à l'échelle interdépartementale pour la promotion, le développement et la coordination des activités par des actions d'animation et d'équipement de la destination touristique « bassin du Lot ».

Dans le cadre de ses missions, le SMBL est de fait la structure la plus légitime pour porter le Programme d'actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin du Lot considérant son échelle d'action.

Pour mener à bien ses missions, le SMBL dispose d'une équipe technique pluridisciplinaire. L'équipe est composée :

- D'une directrice ;
- D'une assistante budget-paye-tourisme ;
- De deux chargés de mission prévention des inondations ;
- D'une chargée de mission gestion quantitative de l'eau ;
- D'une chargée de mission gestion qualitative de l'eau ;
- D'une chargée de mission loisir pêche.

1.1.2 Histoire de la prévention des inondations sur le bassin du Lot

Le SMBL en tant qu'EPTB est compétent dans le domaine de la prévention des inondations, et pour mener à bien cette mission, il a porté un premier PAPI d'Intention dit « PAPI d'Intention 1 » entre 2014 et 2016. Auparavant, il s'était déjà saisi de cette problématique.

En effet, **le Schéma de Cohérence et de Prévention des Inondations (SCPI) réalisé en 2009-2010** a été le point de départ des futurs programmes d'actions qui ont suivi. Il a précisé les domaines et modalités d'intervention sur des échelles pertinentes et a permis d'orienter les choix de gestion et de prévention des inondations dans un souci

de cohérence à l'échelle du bassin. Il est une référence tant pour sa partie diagnostic du territoire que pour le plan d'actions qu'il a proposé et qui a permis d'initier une démarche de PAPI.

Le **PAPI d'Intention 1** a été labellisé en avril 2014. D'une durée de deux ans, celui-ci a été prolongé par un avenant et s'est achevé en décembre 2016. Ce premier PAPI d'intention a permis d'améliorer la connaissance sur le territoire et d'identifier les maîtres d'ouvrages des actions à inscrire dans un **PAPI Complet**. La phase de rédaction de ce dernier s'est déroulée de 2016 à 2017. Un bilan complet de ce PAPI d'Intention 1 est disponible en **Annexe 5**.

Le SMBL a également été désignée comme **structure porteuse des Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) sur les deux TRI du bassin : Mende-Marvejols et Cahors**. Autour d'un processus de concertation animé par deux chargés de mission inondation en 2017, les stratégies sont le reflet des besoins et des orientations stratégiques de ces territoires à forts enjeux. Elles ont été approuvées le 31 octobre 2017 pour la SLGRI de Mende-Marvejols et le 16 novembre 2017 pour la SLGRI de Cahors (les arrêtés et les rapports des SLGRI figurent en **Annexe 4 - Pièce 1 : Diagnostic du Territoire**).

Les SLGRI font suite au PAPI d'Intention 1. Elles reprennent son socle et mettent en lumière les nouvelles suggestions des acteurs du territoire. Pour assurer la cohérence et la durabilité de ces stratégies sur le long terme, le SMBL s'est engagé dans une démarche de PAPI qui concilie à la fois les besoins locaux actuels et les différents aspects soulevés par les démarches précédentes (PAPI d'Intention 1, SCPI, SPI Lot-Amont, Contrats de Rivière, etc.).

1.1.3 Des particularités locales de la tête de bassin à la confluence avec la Garonne

Afin de bien saisir la physionomie de ce territoire et les disparités territoriales, partons de la source du Lot jusqu'à la confluence avec la Garonne :

L'amont du bassin est peu peuplé. Les contreforts du Massif Central et en particulier le Massif de l'Aubrac façonnent un relief accidenté et encaissé qui contraint l'installation humaine. Le pôle urbain cantalien se concentre autour de Saint-Flour (7 140 habitants - INSEE 2014). La problématique des inondations est peu importante dans le Cantal du fait de la topographie et de l'implantation des villes. Ce qui explique l'absence de structuration particulière sur la prévention des inondations dans les hauteurs cantaliennes où la *Truyère* suit son cours. Cependant, les missions de valorisation environnementale portées par le Syndicat Mixte du PNR de l'Aubrac et la gestion par EDF de la chaîne des barrages de production hydroélectrique (**Figure 2**), permettent d'encadrer ce vaste territoire.



Figure 2 : Barrage de Grandval sur la Truyère (Crédit photo : EDF)

Le Lot dans sa partie amont et lozérienne, traverse aussi des terrains accidentés propices au ruissellement et aux crues torrentielles. Les secteurs les plus peuplés se concentrent sur Mende (12 570 habitants - INSEE 2014) et Marvejols (5 180 habitants – - INSEE 2014). La problématique des inondations est importante sur ce territoire marqué à plusieurs reprises par des crues d'envergure. On pense notamment à **l'évènement du 5 novembre 1994** considérée comme une crue cinquantennale tant sur le Lot ($Q_{\max} : 303 \text{ m}^3/\text{s}$) que sur la Colagne ($Q_{\max} : 292 \text{ m}^3/\text{s}$), **et à la crue du 3 décembre 2003** d'une étendue équivalente. Les enjeux sont tels qu'un Territoire à Risque Important d'Inondation a été identifié sur ce territoire qui concerne seize communes et plus de 27 150 habitants (2014) : le TRI de Mende-Marvejols (Figure 3). Près de 14,5 % de la population du TRI est en zone inondable. Parmi les enjeux impactés, on peut citer les pôles d'activités à Marvejols, à La Canourgue et sur Mende qui représentent 3 000 emplois impactés par les inondations. Une douzaine de campings, plusieurs écoles, entreprises, maison de repos et voiries sont également impactés par les crues de fréquence faible à forte.

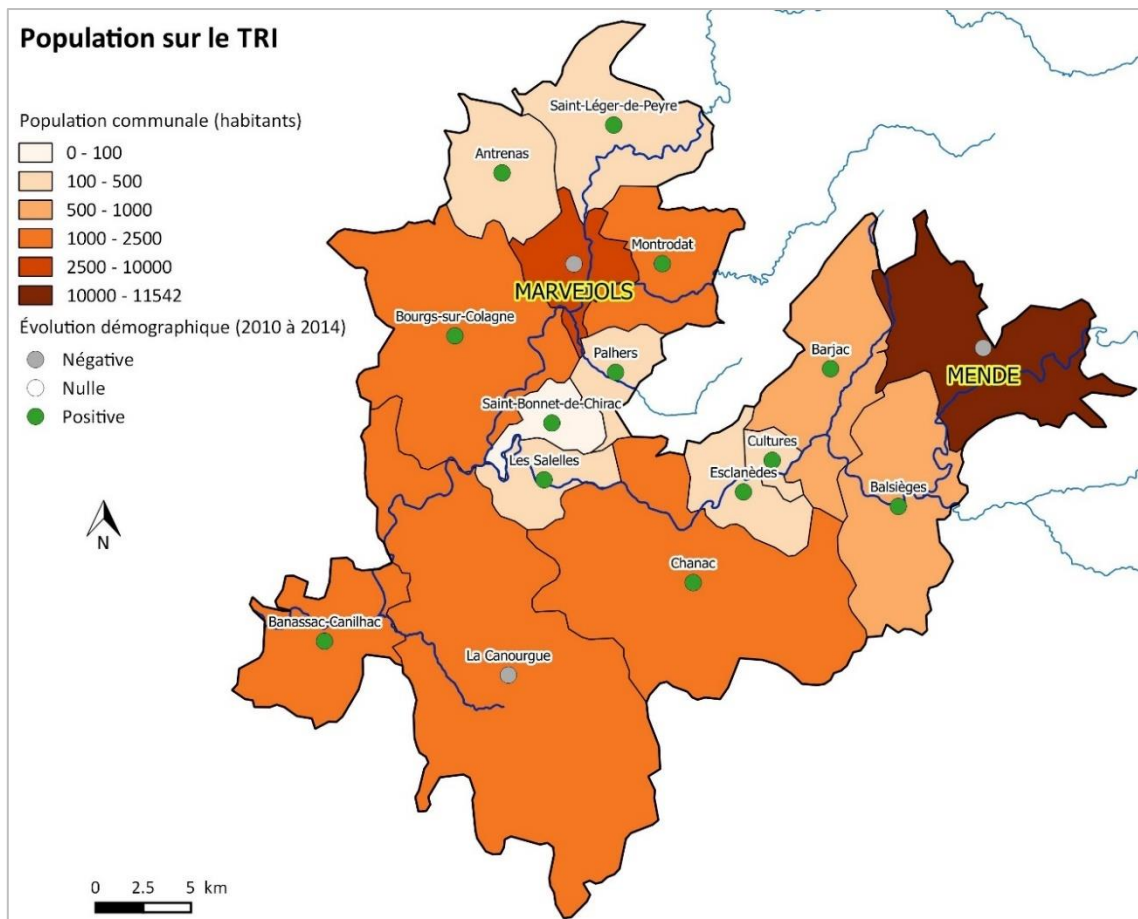


Figure 3 : Répartition de la population sur le TRI de Mende-Marvejols

Sur la partie médiane du bassin du Lot, au pied du Massif Central, la pluviométrie y est plus faible. Pour autant, cette zone de transfert qui sépare les reliefs où le *Lot* prend sa source et la plaine inondable où celui-ci s'étale, **subit un effet de concentration des eaux**. Le cumul des eaux venant de l'amont est propice aux crues de grande ampleur. Aussi, les crues torrentielles des affluents secondaires sont imprévisibles, impactant de manière significative les pôles urbains tels que Maurs, Bagnac, Figeac, Capdenac ou Decazeville, ce qui explique l'intérêt que suscite la thématique inondation sur ce tronçon du *Lot*. Ce tronçon appartient d'ailleurs au périmètre de la SLGRI de Cahors. Le secteur d'apparence rural concentre une pluralité d'enjeux économiques très forts dans les villes moyennes de la « Mécanique Vallée ». Deux poches à enjeux se distinguent de par la population et les emplois représentés :

- Le bassin houiller de Decazeville-Aubin-Firmi où l'urbanisation « post industrielle », qui fait suite à la revitalisation du secteur, s'est développée dans les secteurs les plus encaissés rendant ces nouveaux quartiers particulièrement vulnérables au risque.
- Le Figeacois comprenant les communes de Figeac (Célé), Capdenac et Bagnac-sur-Célé, est la seconde zone en expansion économique de la région après l'aire toulousaine. Le secteur et l'emploi industriel sont en développement sur le territoire de la CC du Grand Figeac (3^{ème} position pour le plus faible taux de chômage des 33 zones d'emploi d'Occitanie et parmi les

35 zones en France concernées par une hausse du nombre d'emplois industriels entre 2004 et 2013). Son développement industriel, notamment, fait figure d'exception en Occitanie.

Quatre zones d'activités industrielles du Figeacois se situent en zone inondable du Célé ou du Lot. Elles concentrent plus de 3 000 emplois soit 57 % des emplois des zones d'activité du Grand Figeac (au total, 20 zones d'activités pour 5204 emplois). Des groupes à renommée nationale voir internationale de l'industrie aéronautique et agro-alimentaire y sont installés.

Aujourd'hui, l'intercommunalité développe de nouvelles zones d'activités hors zone inondable et souhaite accompagner les entreprises « historiques », dont certaines sont protégées par des systèmes d'endiguement, dans la prévention des inondations.

Le Lot Moyen de la confluence du Célé jusqu'aux limites du Lot-et-Garonne a pour caractéristique un réseau hydrographique peu développé du fait d'un contexte karstique. En suivant le fil de l'eau, la pente est plus douce. Le Lot a le temps de former des boucles. Les méandres encaissés dans le fond de vallée, contraignent le développement des villes qui y sont installées depuis l'aube des temps. Parmi les villes majeures de ce territoire, la ville de Cahors enserrée dans son méandre a développé l'un de ses premiers pôles d'activités directement sur le ruisseau du *Lacoste* (appelé localement le *Bartassec*), source de crues torrentielles. Or cette zone représente près d'un tiers des emplois de la ville, ce qui en fait une zone prioritaire pour les services de l'État. La ville préfecture du Lot et treize autres communes voisines font ainsi partie du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Cahors (Figure 4).

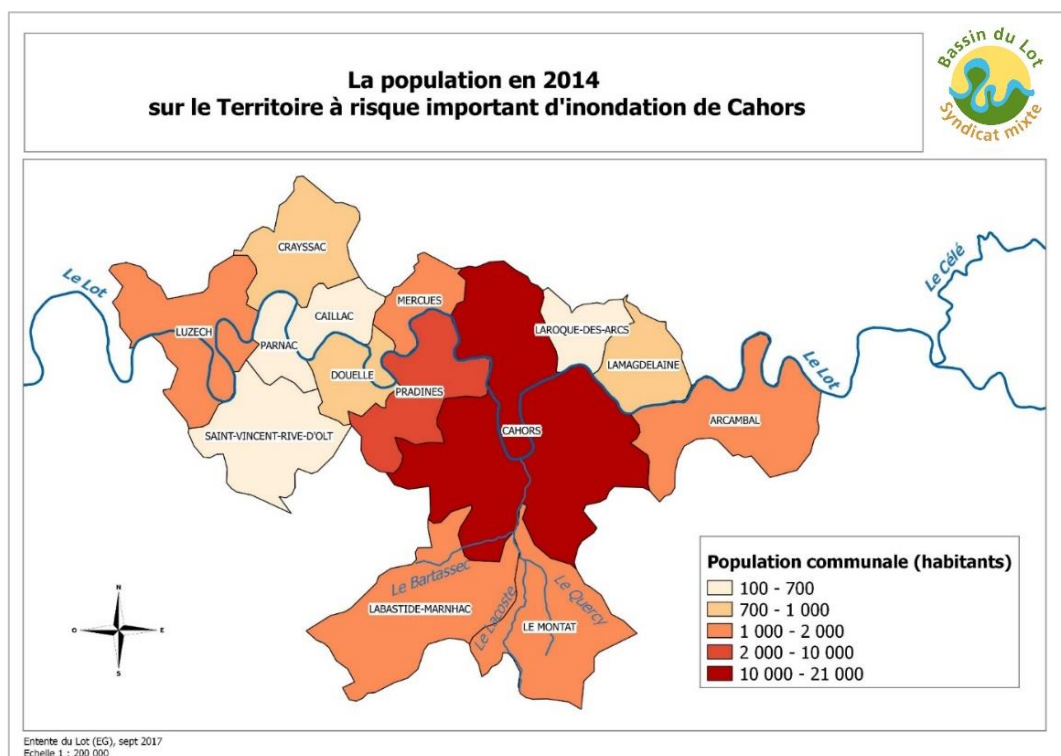


Figure 4 : Répartition de la population sur le TRI de Cahors

Sur l'aval du bassin, comme tout territoire de plaine au relief plat, en aval d'un ensemble hydrographique de 11 000 km², les communes qui sont au bord du Lot

reçoivent les eaux de l'amont. En plus des volumes d'eau conséquents en période d'inondation, s'ajoutent les crues torrentielles de certains affluents tels que la *Lémance*, la *Lède* ou encore le *Dor*. Les communes à enjeux jalonnent le *Lot* jusqu'à la confluence, telles que Villeneuve-sur-Lot, Fumel et Aiguillon. Ce sous bassin présente suffisamment d'enjeux pour y porter une attention particulière.

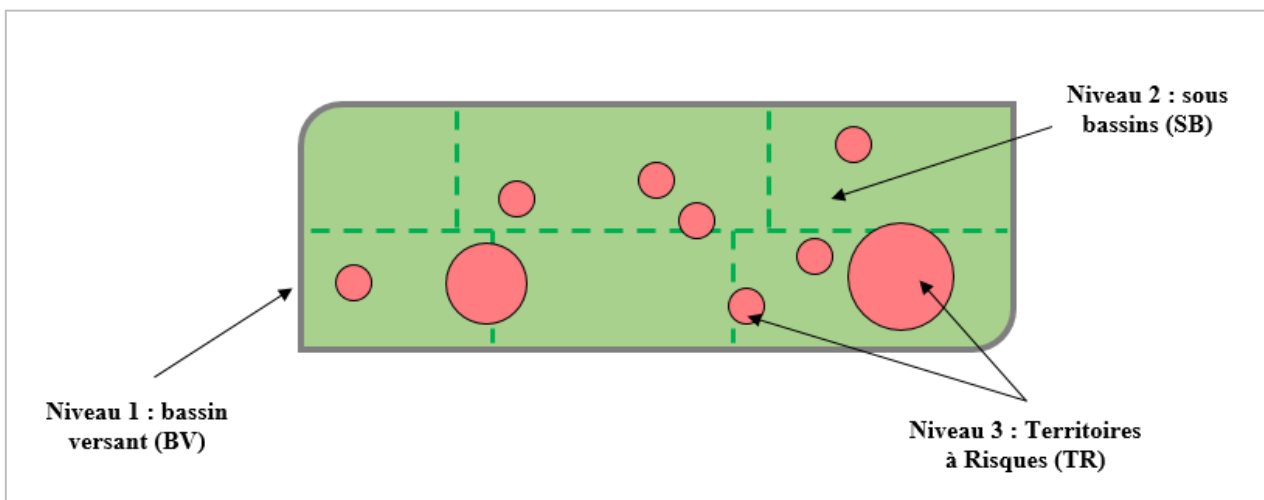
1.2 La structuration particulière du bassin du Lot

1.2.1 Une imbrication d'échelles

La Stratégie du bassin du Lot doit se comprendre comme un système de « poupées russes », c'est-à-dire **une imbrication de plusieurs stratégies de sous bassin intégrées dans une stratégie globale de bassin versant**. Trois échelles territoriales découpent le territoire (Figure 5) :

- ▶ Niveau 1 : le bassin versant (BV)
- ▶ Niveau 2 : les sous bassins versants (SB)
- ▶ Niveau 3 : les territoires à risque (TR)

Figure 5 : Les trois niveaux de découpage du bassin du Lot



▶ ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

Le bassin versant (BV) comprend 643 communes parmi lesquelles celles fortement impactées par le risque et celles concernées dans une moindre mesure. Dans un principe de solidarité amont-aval largement défendu par la politique nationale de prévention des risques, l'ensemble des communes doit être concerné par la stratégie de bassin. Pour illustration, sur des communes peu habitées où des zones d'expansion de crue sont utilisables pour réduire les vitesses d'écoulement localement, il est important d'y valoriser une politique de préservation afin de sauvegarder leurs fonctionnalités naturelles.

C'est pourquoi **le regard que porte le SMBL sur le bassin versant du Lot permet d'appréhender le territoire dans sa globalité, au regard des particularités locales mais**

également en maintenant une dynamique de groupe indispensable pour faire avancer l'ensemble des partenaires dans la même direction.

Parmi les actions du PAPI à cette échelle, se trouvent les actions suivantes :

- Améliorer la connaissance de l'aléa à l'échelle du bassin, en analysant à la fois les grands tronçons hydrologiques et leurs affluents.
- Systématiser la diffusion de toute nouvelle connaissance sur le risque inondation.
- Alimenter une base de données commune et accessible à tous sur la base d'un « Observatoire » porté par le SML.
- Promouvoir les outils de surveillance et les cartographies existantes.
- Harmoniser l'affichage des marqueurs temporels tels que les repères de crue.
- Renforcer la conscience du risque par des actions de sensibilisation du public.

▶ ÉCHELLE DU SOUS BASSIN VERSANT

Comme expliqué précédemment, chaque sous bassin dispose d'une structuration différente adaptée aux enjeux et aux besoins locaux. Le bassin du Lot est couvert par trois Syndicats de rivières dont leurs compétences sont évoquées ci-après (Partie 1.2.2 - *Le rôle joué par les syndicats de rivière*).

Les sous bassins versants (SB) représentent des entités hydrographiques cohérentes (Figure 6). Ils sont au nombre de six sur le bassin du Lot :

- Le **Lot Amont** : de la source du *Lot* à Entraygues-sur-Truyère ;
- La **Truyère** : de la source de la *Truyère* à sa confluence avec le *Lot* à Entraygues ;
- Le **Lot Médian** : le tronçon du *Lot* de la confluence du *Dourdou de Conques* jusqu'à la confluence avec le *Célé* ;
- Le **Célé** : de la source cantalienne du *Célé* jusqu'à la confluence avec le *Lot* ;
- Le **Lot Moyen 46** : de Bouziès jusqu'à la limite extérieure de Fumel pour n'intégrer que les communes sur les territoires de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble ;
- Le **Lot Aval** : de Fumel jusqu'à la confluence avec la *Garonne*.

Concernant les actions PAPI adaptées à l'échelle du SB, on peut citer les exemples suivants :

- Améliorer la surveillance et l'alerte, en réalisant des études de faisabilité et en mettant en place des systèmes d'alerte locaux sur les secteurs à risque.
- Diminuer la vulnérabilité par la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et par la pose de batardeaux, et la diffusion de fiches thématique sur les bonnes pratiques à suivre.
- Ralentir la dynamique des écoulements par un entretien planifié et cohérent des cours d'eau, par la préservation des espaces permettant le stockage temporaire de l'eau tels que les zones humides ou les zones d'expansion de crue, et par le maintien raisonné de la couverture forestière des têtes de bassins versants.

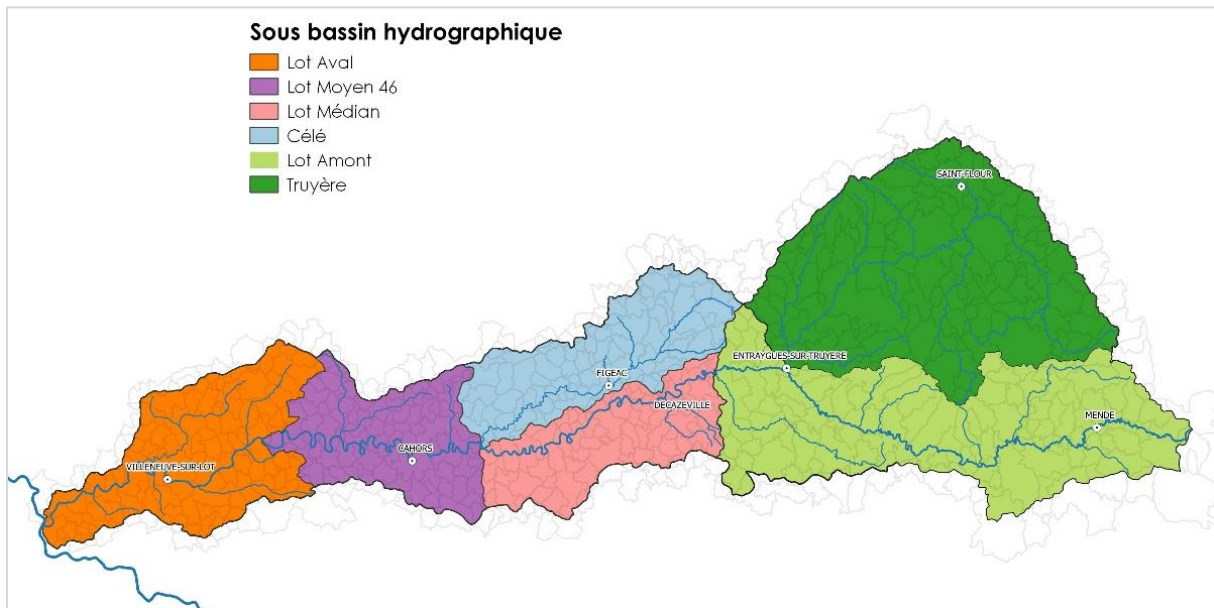


Figure 6 : Les différents sous bassins hydrographiques qui composent le bassin du Lot

► ÉCHELLE DU TERRITOIRE À RISQUE

Les territoires à risque (TR) comprennent les territoires à dominante urbaine et péri-urbaine qui représentent des poches d'enjeux importants, c'est-à-dire **les Territoires à risque important d'inondation (TRI)** retenus dans le cadre de la Directive Inondation, **et les territoires à risque de niveau secondaire** qui n'ont pas été retenus en tant que TRI, mais qui présentent des enjeux réels auxquels le PAPI doit apporter des réponses.

Parmi eux, on peut évoquer : les secteurs d'Aiguillon à la confluence Lot/Garonne, de Villeneuve-sur-Lot en Lot-et-Garonne, de Figeac dans le Lot, de Decazeville et Capdenac-Gare en Aveyron ou encore de Saint-Flour dans le Cantal.

À cette échelle plus locale que les précédentes, les actions PAPI adaptées sont par exemple :

- Organiser des exercices de simulation pour tester l'opérationnalité des plans communaux de sauvegarde.
- Éviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque.
- Réaliser des travaux d'aménagements pertinents financièrement et techniquement, permettant de réduire *in fine* la vulnérabilité des enjeux impactés.

1.2.2 Le rôle joué par les syndicats de rivières

La structuration du bassin du Lot ne peut se comprendre sans le rôle joué par les syndicats de rivière présents sur le territoire. Ils sont les premiers relais des demandes territoriales et les maillons d'une gestion locale des rivières.

A l'heure actuelle, **trois syndicats de rivières sont présents sur le bassin du Lot** (Figure 7). Ils ne couvrent pas la totalité du bassin, ce qui explique que certains territoires sans syndicat soient qualifiés de « territoires orphelins » notamment sur la partie Truyère et sur le tronçon lotois du Lot Moyen. De l'aval vers l'amont, les syndicats sont les suivants :

- ▶ Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (**smavlot47**)
- ▶ Le Syndicat Mixte du bassin du Célé et du Lot médian (**SmCLm**)
- ▶ Le Syndicat Mixte Lot Dourdou (**SMLD**)

Leurs domaines de compétence sont multiples, allant de l'entretien des cours d'eau, au développement local, en passant par du développement touristique pour certains.

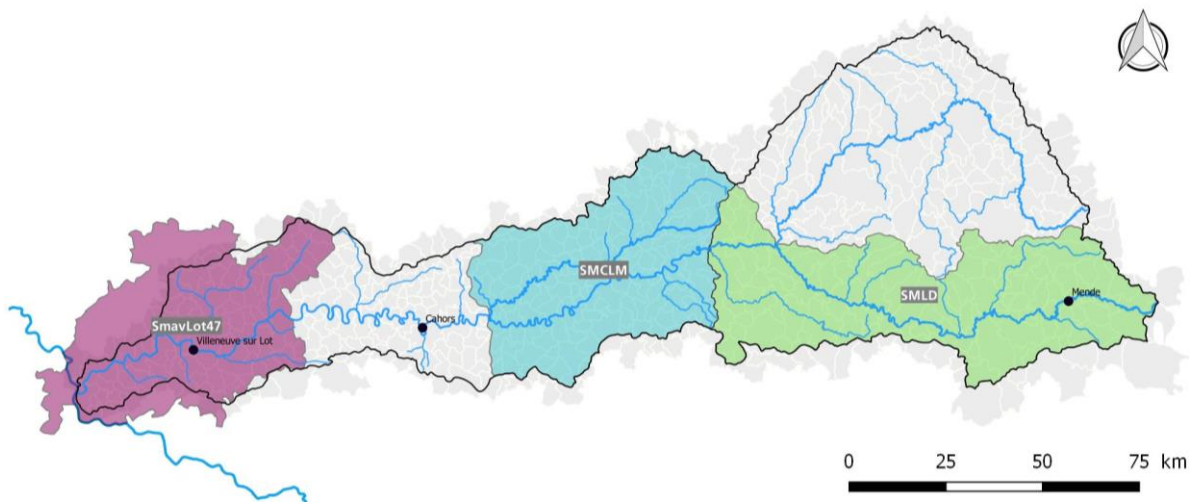


Figure 7 : La structuration actuelle du territoire avec les quatre syndicats de rivière

En l'état actuel, les démarches territoriales portées par les syndicats de rivière sont les suivantes :

- ▶ **SMLD :**
 - SAGE Lot Amont depuis le 15 décembre 2015
 - Contrat de rivière en cours (2018-2022)
- ▶ **SmCLm (anciennement SmbRC) :**
 - SAGE Célé depuis le 05 mars 2012
 - Contrat de rivière 2000-2007 et 2014-2019
 - Autres démarches coordonnées (Programme d'Action Territorial agricole, Cellule d'Assistance Technique Zones Humides, Plan Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques et alluviaux)
- ▶ **smavlot47 :**
 - Contrat de rivière depuis le 19 janvier 2012, achevé fin 2017.
 - Contrat de progrès en cours

1.2.3 Entrée en vigueur de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018

Depuis 2014, plusieurs lois relatives à la réforme territoriale se sont succédées et ont largement transformé le contexte institutionnel ainsi que la répartition des compétences entre collectivités. Parmi elles, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 24 janvier 2014,

crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) attribuée aux communes et automatiquement transférée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018.

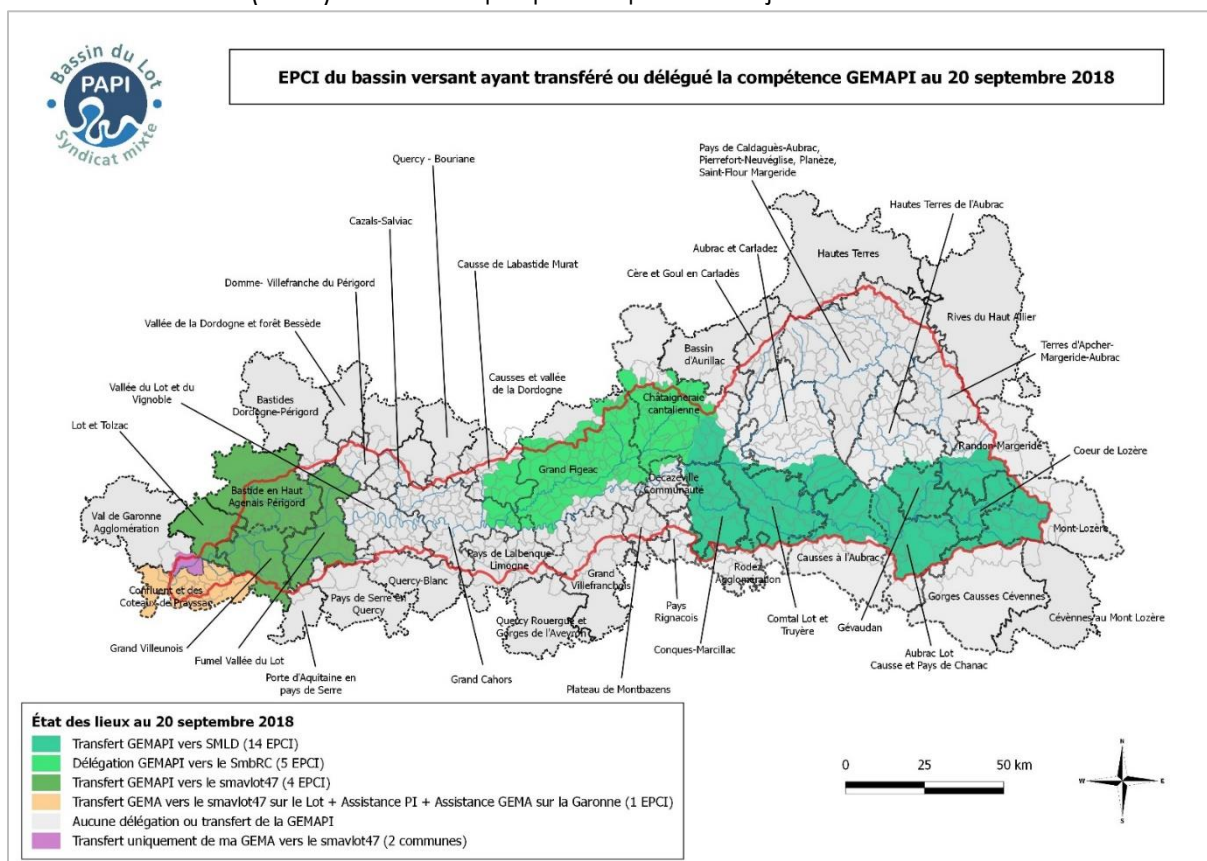


Figure 8 : État des lieux concernant la prise de compétence GEMAPI au 30 septembre 2018
La loi autorise cependant les EPCI à transférer ou à déléguer tout ou partie des items de la GEMAPI à un syndicat mixte selon des modalités définies entre les différentes parties.

Sur le bassin versant du Lot et à la date du 20 septembre 2018, ce sont 19 EPCI qui ont transféré la compétence GEMAPI vers le Syndicat Mixte Lot Amont (SMLD) ou le Syndicat Mixte de l'aménagement de la Vallée du Lot 47 (smavlot47). Les 26 autres communautés de communes ayant conservé cette compétence, elles sont de fait réglementairement « gémapiennes ».

En deux temps, au 26 novembre 2018 puis au 1^{er} janvier 2019, le SmbRC a étendu son périmètre d'action sur la partie Lot Médian, fusionnant ainsi avec le SM Diège et récupérant l'adhésion de nouveaux EPCI. Le périmètre du nouveau syndicat dénommé « Syndicat Célé Lot Médian » apparaît sur la Figure 9 ci-dessous.

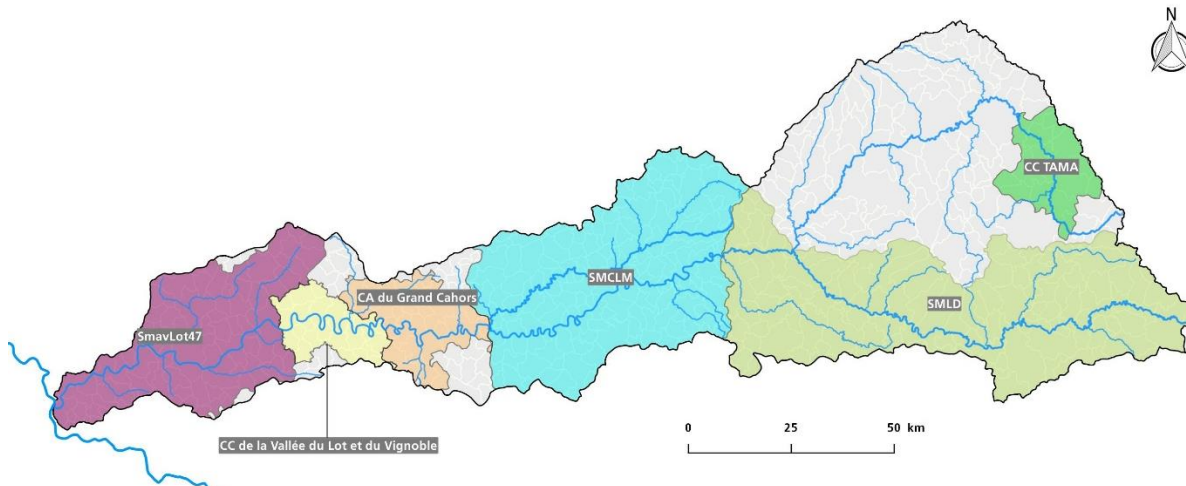


Figure 9 : Evolutions au 1^{er} janvier 2019, les structures gémapiennes porteuses d'actions des PAPI du bassin du Lot

1.2.4 Structuration actuelle et évolutions probables

Sur les territoires du Lot Moyen 46 et du bassin de la Truyère, l'organisation est toujours en réflexion. La discussion est toujours en cours entre les services de l'État, les collectivités et les structures compétentes localement comme le PNR Aubrac ou l'EPTB Lot.

Dans les quatre points qui vont suivre, nous allons faire un focus sur les **transformations réalisées ou à venir sur les différents sous-bassins** du bassin du Lot, en remettant en perspective les rôles joués par les syndicats de rivière, les EPCI à fiscalité propre et l'EPTB Lot.

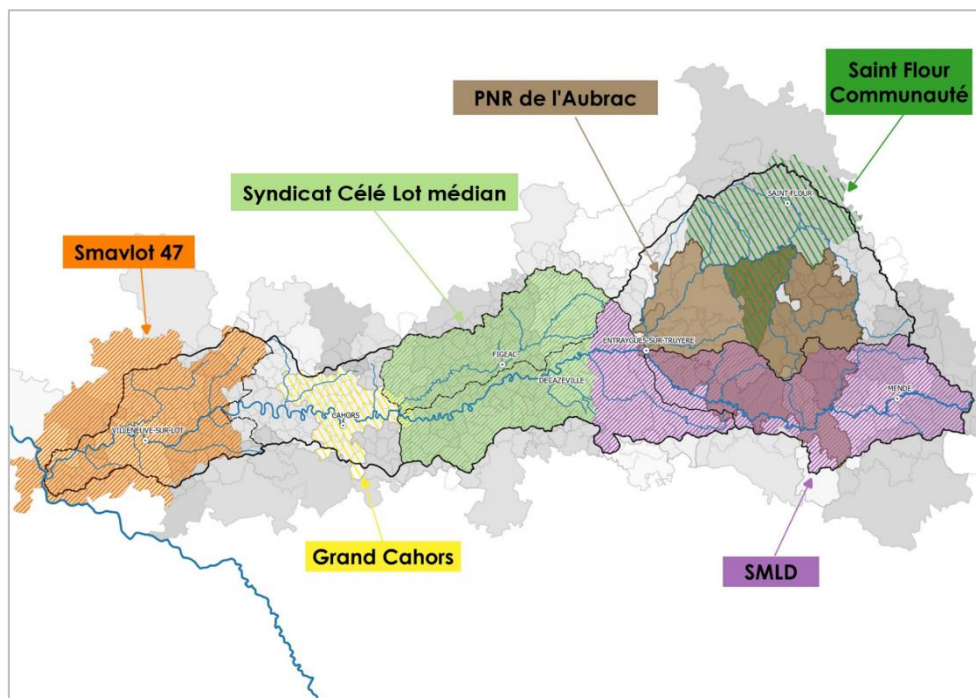


Figure 10 : Organisation territoriale envisagée à l'horizon 2019-2020 pour l'exercice de la GEMAPI

► Sous bassin Lot Amont

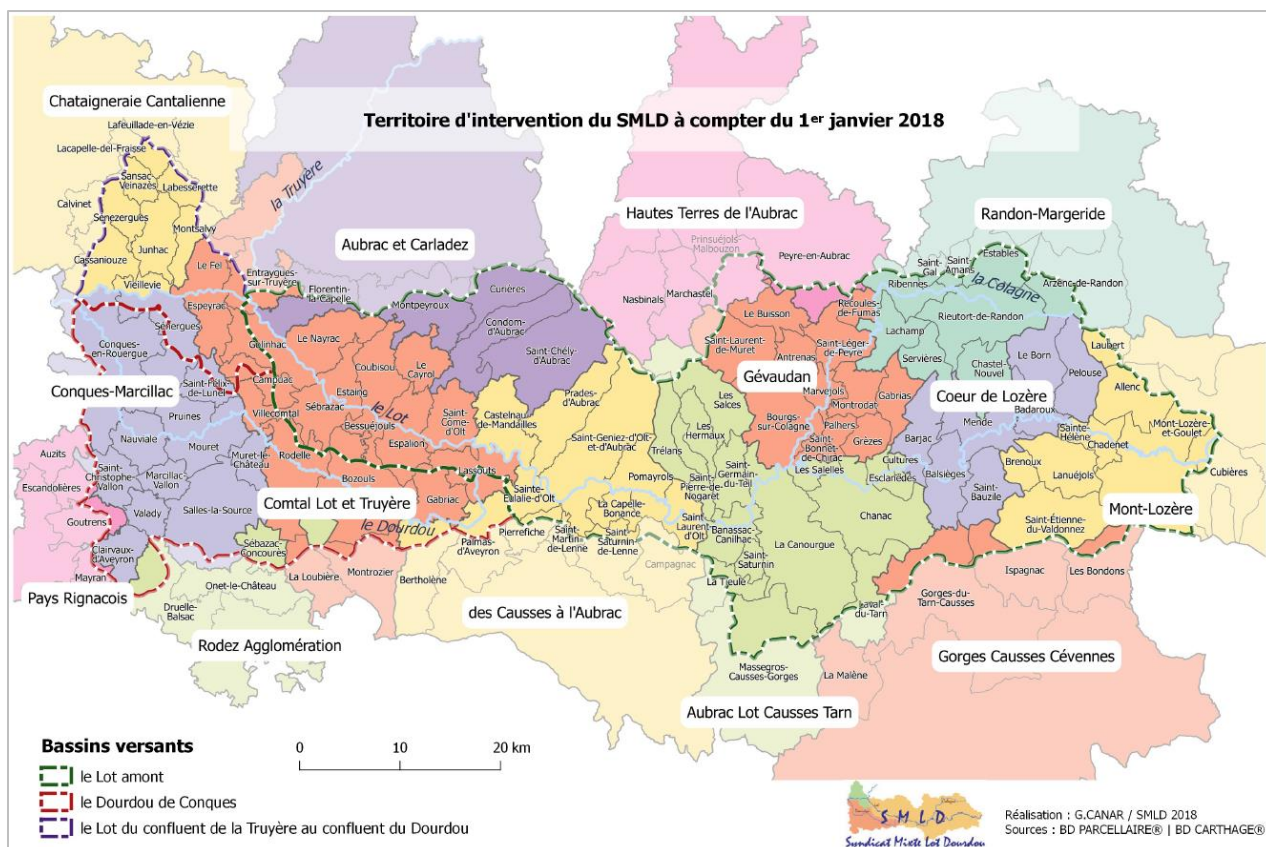


Figure 11 : Le territoire d'intervention du SMLD depuis le 1er janvier 2018

Sur le Bassin du Lot Amont et du Dourdou de Conques, toutes les Communautés de communes adhèrent au Syndicat mixte Lot Dourdou. **Le SMLD porte la compétence GEMAPI** pour le compte des communautés de communes adhérentes depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les nouveaux statuts ont été approuvés le 19 septembre 2017 par le Comité Syndical et définissent les compétences exercées par le Syndicat mixte, c'est-à-dire :

- I. Compétence obligatoire à tous les membres : **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des **I**nnondations (**GEMAPI**) telle que définie au I de l'article L.211-7 du Code de l'environnement.
- II. Mission facultative : Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques.

Extrait du registre des délibérations du comité syndical n°17/2017 du 19 septembre 2017 :

[...] Au regard des missions que [le Syndicat mixte] porte, le Bureau a considéré le 18 juillet 2017 et le 4 août 2017 que le SMLD est naturellement légitime pour exercer la compétence GEMAPI pour le compte des communautés de communes au 1^{er} janvier 2018.

Les actions du SMLD s'étendent au-delà de la seule compétence GEMAPI. [...] C'est notamment le cas du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du

Lot Amont, du Contrat de rivière et des actions portées par le SMLD dans le cadre du PAPI Lot.

Pour des raisons d'efficacité, de cohérence et de gouvernance, le Bureau a considéré [...] qu'il est nécessaire que les Communautés de Communes récupèrent le « volet hors GEMAPI » pour le transférer au SMLD. [...]

Le Bureau a également considéré qu'une refonte des statuts était nécessaire pour se conformer à la GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 et préciser le cadre du volet hors GEMAPI. Cette refonte statutaire doit porter prioritairement sur les compétences exercées par le SMLD, sur la gouvernance et sur la clé de répartition du SMLD. [...]

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture, le 20 septembre 2017.

► Sous bassin Célé & Lot Médian

Le Syndicat mixte du bassin Célé Lot-médian a mené jusqu'au 26 novembre 2018 des actions de suivi, de préservation et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques et alluviaux à l'échelle du bassin hydrographique du Célé, sur les rivières Célé, Rance et leurs affluents. Il était composé de 6 EPCI, pour lesquels il exerçait les missions du grand cycle de l'eau, en particulier leur volet GEMAPI. Le Syndicat mixte du bassin Célé Lot-médian (aujourd'hui Le Syndicat mixte du bassin Célé Lot médian) possède toutes les caractéristiques d'un EPAGE (composé des EPCI, bassin hydrographique cohérent, capacités techniques et financières).

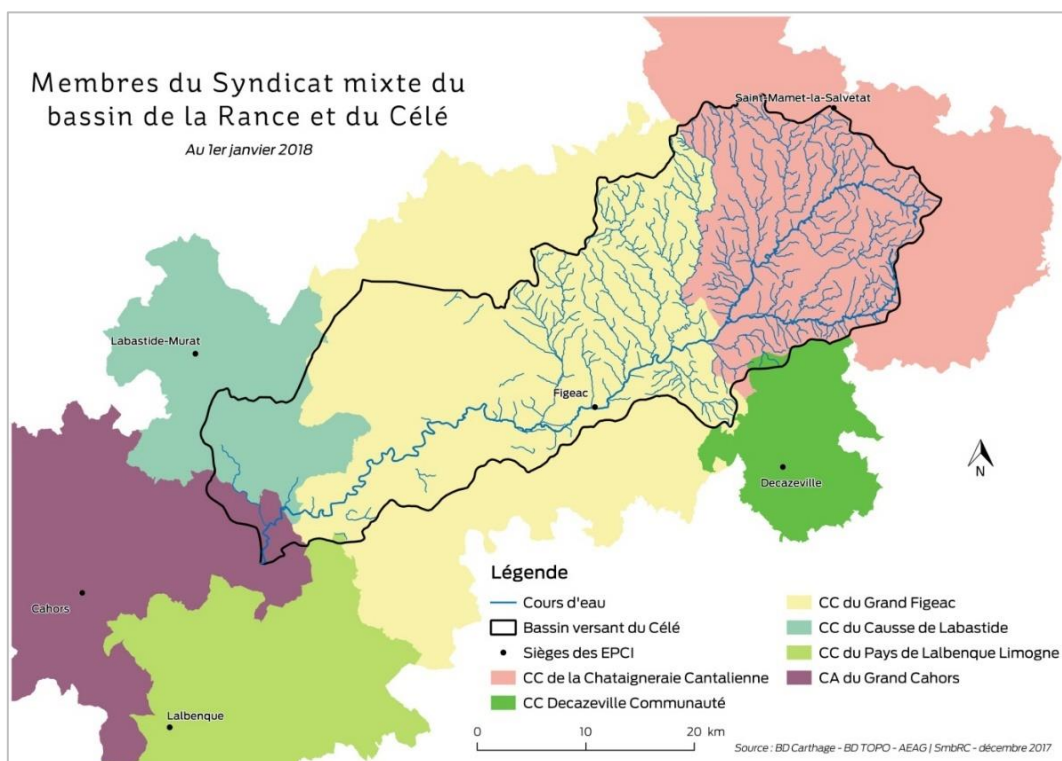


Figure 12 : Périmètre d'actions et EPCI-FP adhérentes au syndicat (source : SmCLm)

Sur la partie Lot médian, le Syndicat Mixte de la Diège était un syndicat mixte fermé composée de neuf communes membres, d'un EPCI et d'un SIVOM. Il exerçait des

missions dans le domaine du grand cycle de l'eau hors GEMAPI et travaillait en particulier pour la mise en œuvre d'études et de programmes d'aménagement de l'espace.

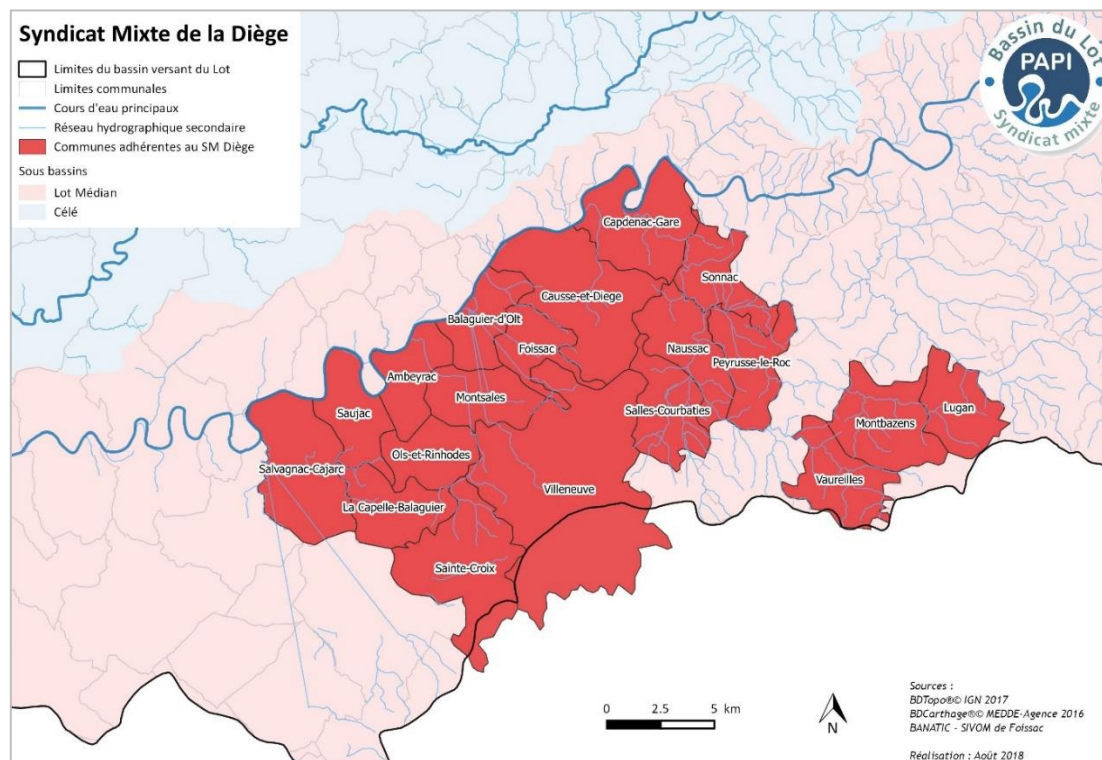


Figure 13 : Périmètre d'action et communes adhérentes au SM Diège

Depuis 2015, une action de convergence a été engagée entre le SM Diège, Decazeville Communauté et le SmbRC pour aller vers un Syndicat mixte de type EPAGE pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage pour les EPCI des actions du ressort de la GEMAPI et du grand cycle de l'eau sur un territoire plus élargi. Cette fusion permettra de couvrir les territoires dit « orphelins » de ce sous bassin hydrographique du Lot Médian.

Une mutualisation des compétences GEMAPI entre le SmbRC, le SM Diège, Decazeville Communauté et des territoires orphelins du Lot Moyen allant du Dourdou jusqu'au Célé (compris) a permis une nouvelle structuration. **Ce nouveau syndicat mixte baptisé « Célé Lot-médian »** a été créé par arrêté inter-préfectoral au 26 novembre 2018 suite à la validation des statuts par le Syndicat (le 17 juillet 2018) et ses EPCI membres (délibération de septembre à octobre 2018). La dissolution du SM Diège et sa fusion avec le SmCLm ont pris acte au 1^{er} janvier 2019. Son périmètre d'action s'étend aujourd'hui sur les sous bassins hydrographiques suivants : Célé, Diège, Quercy Lot Médian, Riou Mort et Rouergue Lot Médian.

Le SmCLm assure des missions de maîtrise d'ouvrage, d'expertise, d'animation, de recueil et suivi de données liées à l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que de prévention des inondations. Il porterait également des outils de gestion intégrée et équilibrée dans ces domaines.

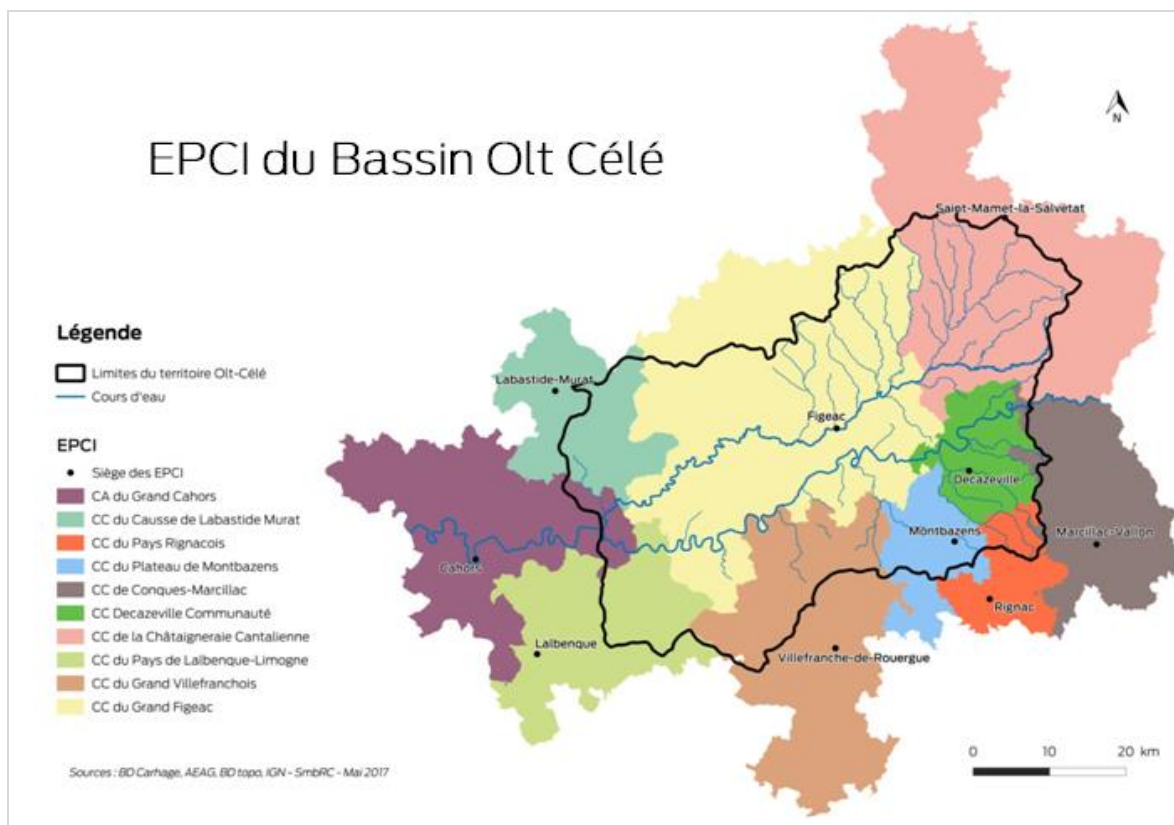


Figure 14 : Le futur périmètre du bassin Célé Lot Médian et EPCI adhérentes

Le Syndicat mixte Célé Lot-médian (SmCLM) aura pour compétence générale d'exercer, dans le cadre de la compétence GEMAPI telle que définie à l'article L211-7 du code de l'environnement, les items 1, 2, 5 et 8 qui englobent les objectifs de préserver et de restaurer le bon fonctionnement des milieux, et également l'objectif de prévenir et de protéger les biens et les personnes contre les inondations.

Ces compétences GEMAPI « obligatoires » correspondent au socle commun à tous les adhérents du Syndicat mixte Célé Lot Médian, auxquelles s'ajoutent des compétences dites « à la carte », correspondant au GEMAPI complémentaire (autres items de l'article L211-7 du code de l'environnement).

Les actions inscrites aux deux PAPI, initialement portées par le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé, le Grand Figeac, la Communauté de Communes du Pays Rignacois et Decazeville-Communauté se poursuivent donc en continuité des engagements précédents via le Syndicat mixte du bassin du Célé Lot-médian.

► Sous bassin Lot Moyen 46

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors est depuis le 1^{er} janvier 2018 réglementairement « gémapienne ». Elle assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération aux enjeux majeurs pour son territoire et dans toutes ses composantes.

Pour ce faire, elle dispose d'une ingénierie interne regroupant les compétences techniques et juridiques nécessaires : la Direction Générale des Services Techniques et le Pôle Aménagement du Territoire. L'articulation entre ces deux directions

permettra de coordonner le projet dans sa dimension globale et d'en assurer la cohérence et le succès. La Communauté d'agglomération du Grand Cahors a, en effet, depuis sa création, éprouvé sa démarche projet qu'elle décline sur tous ses projets (construction de son complexe cinématographique, Action Cœur de ville, réhabilitation des espaces publics, ...). Elle se construit autour d'une équipe projet, représentative de la transversalité nécessaire au pilotage des travaux du Bartassec. En l'espèce, l'équipe est constituée. Le chef de projet est le Directeur Général des Services Techniques avec appui et coordination des procédures induites par le Directeur du Pôle Aménagement du territoire. Cette équipe s'appuie en sus sur les compétences d'un maître d'œuvre, groupement mené par le bureau d'étude ARTELIA, titré dès à présent pour faire.

Sur les autres EPCI du Lot Moyen 46, le Syndicat Mixte du bassin du Lot joue pleinement son rôle d'appui à la structuration du territoire.

Plusieurs EPCI ont demandé à l'EPTB de réaliser dans un premier temps un diagnostic « GEMAPI » sur leur territoire afin de mieux identifier les enjeux et dans un deuxième temps d'étudier leur adhésion à l'EPTB, pour d'une part participer aux missions de ce dernier et d'autre part pour lui confier par transfert ou délégation tout ou partie de la compétence GEMAPI. Cette demande se justifie notamment par la proximité des services de l'EPTB dont le siège est à Cahors et qui pourrait de manière très simple mobiliser une partie de son équipe technique sur le territoire concerné.

► Sous bassin Lot Aval

Le smavlot47 a modifié ses statuts le 15 mars 2018 pour intégrer la compétence GEMAPI et l'item 12° concernant l'animation générale des dispositifs liés à l'eau.

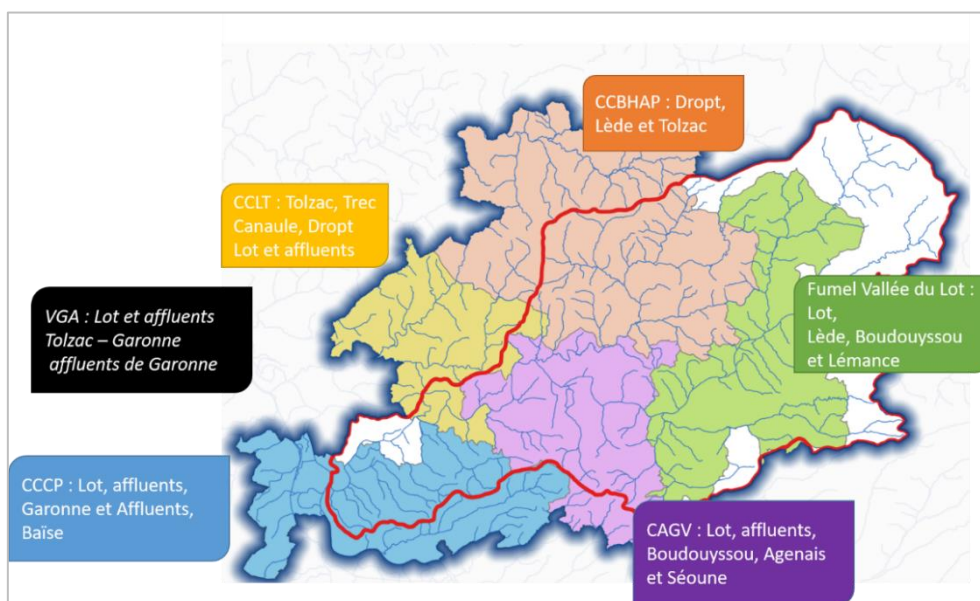


Figure 15 : Le découpage du sous bassin Lot Aval suivant le contour des EPCI-PP concernées (périmètre d'action du smavlot47)

Extrait des statuts validés par le bureau du smavlot47 le 22 février 2018 :

2. THEME 2 : GRAND CYCLE DE L'EAU (article L211-7 du code de l'environnement)

L'application de la Loi GEMAPI confirme le rôle du smavlot47 sur l'entretien des rivières (items obligatoires) mais aussi sur les items non obligatoires du grand cycle de l'eau, car l'ensemble de ces items sont étroitement liés.

Dans le cadre du thème 2, le smavlot47 exerce les compétences suivantes :

1) Compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations)

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° La défense contre les inondations.

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le syndicat mixte exerce par transfert ou délégation, la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Lot 47.

Dans le cadre de **l'item 2**, le syndicat peut porter sur demande de ses membres adhérents avec validation de la commission géographique, des projets d'amélioration de cales, pontons et cheminements nécessaires aux travaux de restauration des cours d'eau. (Conditions précisées par délibération).

1) Compétence assistance à maîtrise d'ouvrage GEMAPI

Le smavlot47 peut exercer pour le compte de ses membres une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les territoires affluents de la Garonne dépourvus d'organisation collective. L'assistance peut s'exercer dans le cadre de la compétence GEMA (item, 1,2,8) ou dans le cadre de la compétence PI (protection des inondations, item 5).

2) Compétences hors GEMAPI définies par l'article L211-7 du code de l'environnement

items 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12 voir annexes statuts :

3° L'approvisionnement en eau

4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

6° La lutte contre la pollution ;

7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;

10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;

11° La mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques

3) Compétence animation générale au titre du 211-7

12° L'animation générale des dispositifs liés à l'eau



*Cet item est obligatoire pour tout adhérent afin que le smavlot47 puisse obtenir les financements liés à l'exercice des items GEMAPI obligatoires.
Les collectivités membres se prononcent sur les compétences qu'elles souhaitent transférer ou déléguer au syndicat par simple délibération.*

Au 1^{er} janvier 2018, tous les EPCI-FP du territoire Lot Aval étaient « gemapiens ». Depuis, des conventions de délégation ont été actées par délibération entre les EPCI et le smavlot47.

▶ **Sous bassin de la Truyère**

Pour les territoires de l'Aubrac et de la Truyère, une étude au cas par cas est réalisée en concertation étroite avec les services de l'Agence de l'Eau et des départements concernés, afin d'apporter la solution la plus pragmatique. À titre d'exemple, une partie de la Truyère se trouve sur le territoire du Parc Naturel Régional d'Aubrac qui assure un certain nombre de missions relevant de la compétence GEMA. Il dispose en effet des compétences en interne et surtout bénéficie de la proximité géographique, comme l'EPTB pour le Lot moyen. Dans ce cas les deux structures, PNR Aubrac et EPTB Lot ont décidé de travailler ensemble sur un schéma d'organisation qui pourrait se traduire par la signature d'une convention de partenariat. Cette solution est actuellement à l'étude. L'objectif à court ou moyen terme est que l'ensemble du bassin versant soit organisé pour mettre en œuvre la GEMAPI (adhésion ou création d'un syndicat de sous-bassins, adhésion à l'EPTB, conventionnement avec des structures compétentes, ...).

La structuration globale du territoire n'est donc pas terminée. Pour autant, il faut souligner certains aspects positifs. En effet, les réflexions ont permis d'afficher une volonté politique de tous les acteurs de travailler ensemble à la consolidation d'une nouvelle gouvernance, confortant le rôle d'un EPTB garant de la cohérence des actions menées au regard des enjeux du grand cycle de l'eau, de la coordination des acteurs publics en matière de gestion de la ressource et de la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Organisation de la GEMAPI au 20 septembre 2018

Type	Nom	Sous bassin (découpage périmètre PAPI)	Compétent	Transfert	Délégation	À qui ?	Évolutions
CC	Aubrac et Carladez	<i>Truyère / Lot Amont</i>				Tous les items GEMAPI vers SMLD	
CC	Aubrac Lot Causse et Tarn	<i>Lot Amont</i>				Tous les items GEMAPI vers SMLD	
CA	Bassin d'Aurillac	<i>Truyère</i>					
CC	Bastides Dordogne-Périgord	<i>Lot Aval</i>					
CC	Bastides en Haut Agenais Périgord	<i>Lot Aval</i>				Tous les items GEMAPI vers smavlot47	
CC	Cévennes au Mont Lozère	<i>Lot Amont</i>					
CC	Causse de Labastide Murat	<i>Célé / Lot Moyen 46</i>			(1)	(1) Tous les items GEMAPI vers SmbRC	Transfert des items GEMAPI vers le SMCLM d'ici fin 2018
CC	Causses à l'Aubrac	<i>Lot Amont</i>				Tous les items GEMAPI vers SMLD	
CC	Causses et Vallée de la Dordogne	<i>Lot Moyen 46</i>					
CC	Cazals-Salviac	<i>Lot Moyen 46</i>					
CC	Cère et Goul en Carladès	<i>Truyère</i>					
CC	Chataigneraie Cantalienne	<i>Célé / Truyère / Lot Amont</i>		(1)	(2)	(1) Tous les items GEMAPI vers SMLD + (2) Tous les items GEMAPI vers SmbRC	Transfert des items GEMAPI vers le SMCLM d'ici fin 2018
CC	Cœur de Lozère	<i>Lot Amont</i>				Tous les items GEMAPI vers SMLD	
CC	Comtal Lot et Truyère	<i>Lot Amont / Truyère</i>				Tous les items GEMAPI vers SMLD	
CC	Confluent et des Coteaux de Prayssas	<i>Lot Aval</i>		(1)		(1) Transfert GEMA sur le Lot vers smavlot47 + Assistance technique GEMA pour la partie Garonne + assistance PI pour l'ensemble de son territoire	
CC	Conques-Marcillac	<i>Lot Amont / Lot Médian</i>	(2)	(1)		(1) Tous les items GEMAPI vers SMLD <u>uniquement</u> sur la partie <i>Lot Amont</i> (2) Exercice <u>en régie</u> sur l'autre partie du territoire <i>Lot Médian</i>	Transfert des items GEMAPI vers le SMCLM d'ici fin 2018

CC	Decazeville Communauté	Lot Médian	(2)	(1)	(1) Tous les items GEMAPI vers SmbRC uniquement sur le bassin du Célé (2) Exercice <u>en régie</u> sur le bassin du Riou mort et le Lot médian	Transfert des items GEMAPI vers le SMCLM d'ici fin 2018 sur l'ensemble du territoire communautaire
CC	Domme - Villefranche du Périgord	Lot Aval				
CC	Fumel Vallée du Lot	Lot Aval	(2)	(1)	(1) Tous les items GEMAPI vers Smavlot47 (2) CC conserve la compétence sur le bassin versant de la Lémance	Transfert des items GEMAPI vers le Smavlot47 d'ici fin 2019 Convention de mandat pour l'action n°108 du PAP d'Intention 2 vers le Smavlot47
CC	Gévaudan	Lot Amont			Tous les items GEMAPI vers SMLD	
CC	Gorges Causses Cévennes	Lot Amont			Tous les items GEMAPI vers SMLD	
CA	Grand Cahors	Lot Médian / Lot Moyen 46 / Célé	(2)	(1)	(1) Tous les items GEMAPI vers SmbRC <u>uniquement</u> sur le bassin du Célé (2) Exercice <u>en régie</u> sur la partie Lot Moyen 46	Transfert des items GEMAPI vers le SMCLM d'ici fin 2018 sur le bassin Célé-Lot médian (amont confluence Célé)
CC	Grand Villefranchois	Lot Médian				Transfert des items GEMAPI vers le SMCLM d'ici fin 2018 sur le bassin Célé-Lot médian
CA	Grand Villeneuveois	Lot Aval			Tous les items GEMAPI vers smavlot47	
CC	Grand-Figeac	Célé / Lot Médian	(2)	(1)	(1) Tous les items GEMAPI vers SmbRC uniquement sur le bassin du Célé (2) Exercice <u>en régie</u> sur le bassin du Lot médian	Transfert des items GEMAPI vers le SMCLM d'ici fin 2018 sur l'ensemble du territoire communautaire situé sur le Lot Médian
CC	Hautes Terres	Truyère				
CC	Hautes Terres de l'Aubrac	Truyère / Lot Amont			Tous les items GEMAPI vers SMLD	
CC	Lot et Tolzac	Lot Aval			Tous les items GEMAPI vers smavlot47	
CC	Mont Lozère	Lot Amont			Tous les items GEMAPI vers SMLD	
CC	Pays de Caldaquès-Aubrac, Pierrefort-Neuvéglise, Planèze, Saint-Flour Margeride	Truyère				

CC	Pays de Lalbenque-Limogne	Lot Médian	(2)	(1)	(1) Tous les items GEMAPI vers SmbRC uniquement sur le bassin du Célé (2) Exercice <u>en régie</u> sur le bassin du Lot médian	Transfert des items GEMAPI vers le SMCLM d'ici fin 2018 sur le bassin Célé-Lot médian (amont confluence Célé)
CC	Pays de Serres en Quercy	Lot Aval				
CC	Pays Rignacois	Lot Médian / Lot Amont	(2)	(1)	(1) Tous les items GEMAPI vers SMLD <u>uniquement</u> sur la partie Lot Amont (2) Exercice <u>en régie</u> sur l'autre partie du territoire Lot Médian	Transfert des items GEMAPI vers le SMCLM sur le bassin Célé-Lot médian d'ici fin 2018
CC	Plateau de Montbazens	Lot Médian	(2)			Transfert des items GEMAPI vers le SMCLM sur le bassin Célé-Lot médian d'ici fin 2018
CC	Porte d'Aquitaine en Pays de Serres	Lot Aval				
CC	Quercy - Bouriane	Lot Moyen 46				
CC	Quercy Blanc	Lot Aval				
CC	Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	Lot Médian				
CC	Randon - Margeride	Lot Amont / Truyère			Tous les items GEMAPI vers SMLD	
CC	Rives du Haut Allier	Truyère				
CA	Rodez Agglomération	Lot Amont			Tous les items GEMAPI vers SMLD	
CC	Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac	Truyère				
CA	Val de Garonne Agglomération	Lot Aval		(2)		(2) Transfert de la GEMA <u>seule</u> sur les communes de Lafitte et de Clairac pour le Lot et ses affluents
CC	Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	Lot Aval				
CC	Vallée du Lot et du Vignoble	Lot Moyen 46 / Lot Aval				

Tableau 1 : État de la prise de compétence GEMAPI au 20 septembre 2018

1.3 Emergence du PAPI du bassin du Lot

1.3.1 Une suite au PAPI d'intention (2014-2016)

Les résultats obtenus sur le PAPI d'Intention sont dus pour une large part à l'efficacité de l'animation des chargés de mission inondation de l'Entente Lot et à l'engagement des maîtres d'ouvrages partenaires.

L'animation du programme ne fut cependant pas des moindres considérant l'étendue du périmètre d'action. Pour un territoire si vaste (11 500 km²), les moyens humains sont apparus limités (un chargé de mission). De fait, les difficultés rencontrées dans le montage et le portage du PAPI d'Intention n'ont pas permis de l'achever à l'échéance initialement prévue le 31 décembre 2015. Le PAPI d'Intention a donc fait l'objet d'une demande pour un avenant d'un an, permettant de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2016. Depuis, **deux chargés de mission ont été recrutés par l'Entente Lot pour se concentrer sur le montage du dossier PAPI et sur l'élaboration des SLGRI**, en assurant la concertation avec les parties prenantes.

Un premier bilan rapide du PAPI d'intention peut être réalisé, permettant d'identifier les actions qui ont particulièrement bien fonctionné et celles qui ont eu plus de difficultés à se mettre en œuvre ou qui n'ont pas atteint les objectifs fixés. Le détail du bilan du PAPI d'Intention est à retrouver dans l'[Annexe 5](#).

1) Bilan du PAPI d'Intention : actions qui ont bien fonctionné

▶ **L'apport des actions d'amélioration de la connaissance,**

Tant les « études hydrauliques » de l'axe 1 que les « études pré-opérationnelles sur les Zones d'Expansion de Crues » de l'axe 6. Ces analyses du territoire ont conduit à prendre conscience des enjeux menacés tout en proposant des solutions alternatives pour réduire leur vulnérabilité.

▶ **Les actions groupées portées par l'Entente Lot**

L'enjeu est de matérialiser le risque à l'échelle du bassin que ce soit par la pose de repères de crue ou par l'installation d'échelles limnimétriques. Ainsi 127 repères de crues et 19 échelles ont été distribués aux communes volontaires puis posés par ces dernières. Comme les retours sur cette action ont été très positifs, une suite sera proposée pour les communes désireuses d'afficher le risque ou de se doter d'un outil d'observation de la hauteur d'eau au niveau local.

▶ **La création d'un site dédié aux inondations sur le bassin du Lot.**

Le SMLB a pour ambition de répondre aux attentes des partenaires par la création de l'*Observatoire des crues du Lot* mis en ligne en fin d'année 2017. Le projet vise autant les gestionnaires de rivière que les élus, les agents municipaux et la population. Cette plateforme se veut être un espace de collecte d'information et un outil pour favoriser les retours d'expérience post-crue. Elle sera bien entendu connectée avec la plateforme nationale pour un partage des données et aura une extension plus locale qui permettra aux acteurs du territoire de partager des informations, des témoignages

qui ne sont pas recensés au niveau national mais qui participent à la connaissance et à la sensibilisation aux risques.

► **La réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité.**

Plusieurs secteurs ont bénéficié de cette première série de diagnostics, notamment une partie du bassin du Célé (38 bâtiments), dix-neuf communes sur le Lot Amont et le Dourdou (282 habitations) et plusieurs entreprises sur la commune de Mende (dix-huit bâtiments).

2) Bilan du PAPI d'Intention : les points d'amélioration

A contrario, certaines actions ont eu plus de difficultés à être lancées ne permettant pas d'aboutir aux résultats attendus.

► **Les résultats des études sur l'optimisation des zones d'expansion de crue**

Ces études ont conclu tant sur le rôle indéniable des Zones naturelles d'Expansion de Crues (ZEC) en cas de débordement des cours d'eau, que leur saturation rapide. La capacité d'écrêtement des ZEC est avérée, mais elle ne peut pas être optimisée par des aménagements de grande ampleur. En revanche, l'intérêt de préserver ces zones en les inscrivant dans les documents d'urbanisme a été mis en exergue.

► **Les cellules inter-services,**

Que ce soit l'*inter-SDIS* ou l'*inter-barrages*, ces actions n'ont pas suscité l'engouement escompté. Faute de temps d'une part et non prioritaire d'autre part, ce volet n'a pas été valorisé durant la première phase du PAPI. Néanmoins, il est souhaité dans le prochain PAPI des échanges plus fréquents avec les services des SDIS et des SIDPC, afin de mutualiser au mieux les retours d'expérience et renforcer le réseau interdépartemental autour de la thématique inondation.

► **La participation au concours Mémo'Risks.**

Initialement, dix écoles s'étaient portées volontaires pour participer au concours. Avec la réforme des rythmes scolaires, beaucoup d'établissements avaient bouclé leur programme fin 2014 au moment où ils furent sollicités par l'Entente, et ils n'ont pas souhaité participer à la démarche. Ainsi sur l'ensemble du bassin du Lot, seule l'école de Cahors (Marthe Durand) a souhaité y participer. L'école de Banassac (prévue au départ) s'est finalement désistée. À travers le **PAPI Complet**, des démarches scolaires plus localisées seront mises en œuvre notamment sur le bassin du Célé.

En conclusion, les actions des axes 1, 2 et 5 du PAPI ont suscité un fort intérêt. Elles ont permis de promouvoir la culture du risque sur le territoire et ont participé à maintenir une dynamique d'action autour de cette thématique. **La programmation d'un PAPI Complet est donc la suite logique de ce PAPI d'intention 1 dans la mesure où il est la mise en œuvre des travaux identifiés dans les axes 1, 2 et 5 précédemment cités.**



1.3.2 Concertation autour du PAPI (2017)

Pour inscrire des actions correspondant aux attentes des acteurs locaux et répondant aux problématiques du territoire, plusieurs réunions de concertation sur la stratégie à adopter ont été organisées au cours de l'année 2017.

Considérant la taille du bassin versant, le périmètre de ce dernier a été découpé en sous bassins. Des réunions ont été tenues sur chaque sous bassin et parfois sur des secteurs plus petits présentant de forts intérêts comme le secteur à la confluence avec la Garonne. Ainsi, il a été réalisé des **comités techniques « géographiques »** sur les secteurs suivants :

- la Truyère ;
- le Lot amont ;
- le Lot aval ;
- le Lot moyen et ses affluents ;
- le Célé, le Rance, l'Arcambe et la Sagne ;
- le Bartassec (Cahors) ;
- la confluence Lot/Garonne.

Durant ces comités techniques, le Syndicat Mixte du Bassin du Lot (anciennement Entente Lot) a rappelé l'intérêt du programme d'actions et présenté le bilan du PAPI d'Intention. Force de proposition, elle a également proposé des projets d'actions éligibles au cahier des charges PAPI. L'éventail des actions possibles se voulait large, allant de la culture du risque, à l'installation des systèmes d'alerte locaux en passant par le montage d'études hydrauliques. La concertation a permis de soulever les problématiques locales sur lesquelles des actions seront engagées.

Ont été associés à cette concertation :

- les services des DDT,
- l'Agence de l'Eau,
- les Syndicats de bassin concernés,
- les communes à forts enjeux et/ou exposées au risque d'inondation,
- les communautés de communes (EPCI-FP),
- les régions et départements,
- les commissions géographiques et les CLE du SAGE (sur le Lot Amont et Célé),
- les gestionnaires de crise (SDIS, Préfecture).

La participation des parties prenantes concernées variait en fonction de leur degré d'acculturation au risque d'inondation, de leurs connaissances sur le sujet et des besoins locaux exprimés par les citoyens. Il a été remarqué une plus forte participation sur les secteurs où tous ces facteurs étaient réunis. Les acteurs de l'aménagement (SCoT notamment) seront plus régulièrement sollicités à travers les réunions de mise en œuvre du **PAPI Complet**.

La concertation a été alimentée par les informations apportées par les DDT et les Syndicats de Rivière. Ces derniers disposent d'une proximité certaine avec les acteurs locaux du territoire et leur population, permettant ainsi de faire remonter les problématiques et les attentes de manière régulière. Ces échanges ont été aussi

accompagnés par des journées terrain afin d'associer la connaissance théorique à l'appréhension pratique.

Réunions organisées dans le cadre de la concertation et de l'élaboration du dossier de candidature du PAPI (2017)

- **Comités techniques géographiques :**

- **11/05** : St-Sylvestre-sur-Lot (47) - Lot aval
- **16/05** : Puy l'Evêque (46) - Lot moyen 46
- **06/06** : Brommat (15) - Truyère
- **07/06** : Espalion (12) - Lot amont
- **09/09** : Luzech (46) - Lot moyen 46
- **28/11** : St-Vite (47) - Lot aval

- **Points techniques avec les syndicats de rivière, maître d'ouvrage, bureau d'étude, SDIS, et autres partenaires :**

- **21/02** : Castelmoron, Lot aval - SMAVLOT
- **01/03** : Célé - SmbRC
- **07/03** : Rodez - CEREG
- **09/03** : Cahors, Lot moyen - Agglomération Grand Cahors
- **27/03** : Lot aval - SMAVLOT
- **03/04** : Cahors - Agglomération Grand Cahors
- **05/04** : Célé - SmbRC
- **02/05** : Lot aval - SMVALOT
- **12/05** : Cahors, Lot moyen - Agglomération Grand Cahors / DDT46
- **23/05** : Agen, Lot aval - SDIS 47
- **01/06** : Célé - SmbRC
- **13/06** : Rodez - SDIS 12
- **16/06** : Aiguillon, Lot aval - SMEAG / CC Confluence
- **01/08** : Cahors, Bassin du Lot - DREAL / DDT46
- **03/08** : Célé - SmbRC / DDT46
- **31/08** : Cahors, Bassin du Lot - DDT46
- **11/09** : Cahors, Lot moyen - Agglomération Grand Cahors / DDT46
- **14/09** : Maurs, Célé - SmbRC / DDT46 / DDT15
- **14/09** : La Canourgue, Lot amont - SMLD
- **18/09** : Castelmoron, Lot aval - SMAVLOT / DDT46 / DDT47
- **27/09** : Bassin du Célé - SmbRC, Agence de l'eau, DREAL service hydrométrie
- **10/10** : Célé - SmbRC / DDT46
- **11/10** : Figeac, Célé - SmbRC
- **12/10** : Rodez, Lot amont - DDT46 / DDT12 / DDT48
- **13/10** : Bassin du Lot - DDT46
- **17/10** : Fumel, Lot aval - CC Fumel Communauté
- **18/10** : Labastide Murat, Lot moyen - PNR Causses du Quercy
- **19/10** : Célé - SmbRC
- **02/11** : Granges-sur-Lot, Lot aval - Mairie

- **09/11** : Enraygues-sur-Truyère, Lot amont - Mairie
- **10/11** : Le Malzieu, Truyère : Mairie et communes voisines
- **20/11** : Creysse - SMPVD
- **21/11** : Bassin du Lot - DDT46 / DREAL
- **23/11** : Villeneuve d'Aveyron, Lot moyen - SmbRC / DDT 46 / SM Diège
- **01/12** : Cahors, Lot moyen - Agglomération Grand Cahors
- **05/12** : Lot amont, bassin de la Colagne - DREAL service hydrométrie / CACG
- **14/12** : Rodez, Bassin du Lot - DREAL, DDT, Maître d'ouvrage

- **Suivi des études du PAPI d'Intention (axes 1 et 6) :**

- **23/02** : Espalion - action 601, ZEC Espalion
- **28/02** : Mende - action 110, étude hydraulique à Mende
- **10/03** : Figeac - action 118, bassin versant du Planioles
- **28/03** : Estaing - action 111, impact d'une étroiture à l'aval d'Estaing
- **30/03** : Decazeville - action 114, bassin versant du Riou Mort
- **13/04** : Maurs - action 119, bassin versant de l'Arcambe
- **07/06** : Cahors - action 603, Ceint d'eau (Figeac)
- **20/06** : Estaing - action 111, impact d'une étroiture à l'aval d'Estaing (restitution et réunion publique)
- **05/07** : Cabrerets - action hors PAPI, bassin versant de la Sagne
- **20/07** : Maurs - action 119, bassin versant de l'Arcambe
- **01/09** : Espalion - action 601, ZEC Espalion
- **04/10** : Figeac - action 603, ZEC Célé
- **17/10** : Figeac - action 118, bassin versant du Planioles
- **21/10** : Decazeville - action 114, bassin versant du Riou Mort
- **08/12** : Decazeville - action 114, bassin versant du Riou Mort

Il est à noter également que **la concertation sur le PAPI Complet s'est faite en parallèle de la concertation sur les stratégies locales des deux TRI**. Sur ces territoires, l'articulation entre les SLGRI et le PAPI a permis de mobiliser davantage les acteurs locaux sur des opérations ayant vocation à s'inscrire dans la durée. Les rapports des SLGRI sont situés en **Annexe 4 - Pièce 1 : Diagnostic du Territoire**.

Animation des deux SLGRI sur le bassin du Lot (2017)
--

- **20/04** : La Canourgue (48) - Groupe de travail SLGRI Mende
- **21/04** : Cahors (46) - Groupe de travail SLRI Cahors
- **30/05** : Mende (48) - Comité technique SLGRI Mende
- **01/06** : Cahors (46) - Comité technique SLGRI Cahors
- **29/06** : Mende (48) - Comité de pilotage SLGRI Mende
- **07/07** : Cahors (46) - Comité de pilotage SLGRI Mende
- **12/09** : Toulouse - Commission Inondation de Bassin : SLGRI de Cahors et SLGRI de Mende

1.3.3 Un projet unique : la combinaison d'un PAPI d'intention et d'un PAPI Complet

► Une première version du PAPI Lot ajourné en CMI

Le PAPI Lot est consécutif au PAPI d'Intention 1 qui s'est déroulé entre avril 2014 et décembre 2016. Le périmètre qui a été retenu est le bassin du Lot dans son intégralité, périmètre dont la cohérence et la pertinence ont été démontrées par le PAPI d'Intention 1, qui a également permis d'alimenter les SLGRI de Cahors et de Mende-Marvejols présentes sur le territoire.

Le dossier PAPI Lot a été déposé le 27 décembre 2017 sous la forme d'un **PAPI Complet** d'un volume financier de 36 084 504 € TTC. Il s'inscrivait dans la suite logique du PAPI d'Intention 1. Il se voulait *« ambitieux et équilibré, puisqu'il permettait à la fois de mettre en œuvre des opérations structurelles lourdes des axes consacrés au ralentissement des écoulements (axe 6) et à la gestion des ouvrages de protection hydraulique (axe 7) qui ont été définies dans le PAPI d'Intention 1, tout en réalisant en parallèle un grand nombre d'actions relevant des axes non structurels, en premier lieu sur les volets amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (axe 1) et réduction de la vulnérabilité (axe 5). »* (Extrait des conclusions de l'instruction et proposition à l'instance de labellisation par la DREAL Occitanie, juin 2018).

Suite au passage en Commission de Bassin (CIB) le 05 juin 2018 à Toulouse, la DREAL instructrice a émis un avis favorable au PAPI Complet Lot 2018/2024, avec deux réserves et recommandations ciblées sur deux zones concernant le secteur de l'entrée sud de Cahors sur le ruisseau du Bartassec et le sous bassin versant du Riou Mort (Auzits, Decazeville, Viviez). Les membres de la CIB ont ajouté à l'avis formulé une recommandation supplémentaire le jour de la commission.

Le passage en Commission mixte inondation (CMI) a eu lieu le 04 juillet 2018 à Paris. Le travail conséquent, sur un territoire étendu et nécessairement complexe a été salué par les membres de la CMI. Cependant, la CMI a décidé d'ajourner le dossier *« du fait que la définition d'un certain nombre d'actions de travaux n'était pas suffisamment aboutie à ce stade, que certaines actions pouvaient poser question en termes d'articulation avec la SLGRI, ainsi que du fait, dans certains cas, de l'absence de maîtrises d'ouvrage précisément définies pour certaines actions, signes d'un travail de mûrissement nécessaire avant la labellisation des travaux. »* (Extrait du courrier du 23 juillet 2018 de la DGPR adressé au président du SMLB).

► Un nouveau projet

Dans ces conditions et conformément aux échanges qui ont eu lieu entre l'État et le porteur du projet, il a été demandé à ce dernier de remanier le dossier d'origine pour diviser le programme d'actions en un **PAPI Complet** pour les travaux d'une part, et un nouveau PAPI d'Intention (**PAPI d'Intention 2**). Le périmètre de ces deux dossiers est similaire et reste à l'échelle du bassin versant du Lot, de manière à ne pas rompre la dynamique d'ensemble portée par les axes non structurels (axes 1 à 5).

Le dossier de **PAPI Complet** inclus les actions de travaux (axes 6 et 7) prêtes à démarrer et également les actions non structurelles (axes 1 à 5, hors études). L'ensemble

permettra la mise en place d'un programme d'ensemble équilibré **conforme au cahier des charges « PAPI 2 » en vigueur à la date du dépôt (27 décembre 2017)**. Sa mise en œuvre reste prévue pour une durée de **six ans** (2019-2025).

Le dossier de **PAPI d'Intention 2** comporte les études prévues dans le projet initial. D'une durée de **deux ans** (2019-2021), il a pour objectif d'étudier de nouveaux secteurs à enjeux et d'apporter les compléments nécessaires aux études déjà menées dans le premier PAPI d'Intention, mais qui ont besoin de compléments pour se concrétiser dès à présent en travaux d'aménagements. À la fin de ce volet d'étude, les actions qui se poursuivront seront ajoutées par **avenant** au **PAPI Complet**, sous réserve d'une nouvelle labellisation. **Par conséquent, les actions devront obligatoirement respecter les conditions d'éligibilités définies par le Cahier des Charges « PAPI 3 » (en vigueur au 1^{er} janvier 2018).**

Ce nouveau projet composé de deux dossiers aux programmes d'actions distincts, mais au diagnostic et à la stratégie communs, devrait convenir à la pluralité des maîtres d'ouvrages et partenaires du territoire. **Dans la mesure où les rythmes ne sont pas les mêmes d'un sous bassin à un autre, ce nouveau projet permettra de faire avancer l'ensemble du territoire dans une même direction malgré les disparités.**

- *Concertation avec les maîtres d'ouvrage sur le nouveau dossier PAPI*

Pendant la période accordée au SMLB pour retravailler ce dossier PAPI, le Syndicat, en concertation avec l'État et les maîtres d'ouvrage, ont identifiés les actions relevant du ressort d'un **PAPI Complet** ou celles relevant d'un **PAPI d'Intention 2**. Une **analyse complète du contenu** de chaque fiche, du **niveau de maturité des actions** et de la **maîtrise d'ouvrage** a été menée pour affiner ces choix.

Les **documents** indissociables et **accompagnant le programme d'actions** (Pièce 1 - *Diagnostic du Territoire*, Pièce 2 - *Stratégie*, Notes urbanisme et environnementale, ...) **ont également été repris et ajustés en fonction des actions maintenues** dans l'un ou l'autre des programmes d'actions. L'objectif a été de **mettre en cohérence le contenu de ces pièces** vis-à-vis des actions qui ont été modifiées ou supprimés et aussi **d'actualiser certaines informations** (état d'avancement des Contrats de rivière, SAGE, ...). Une attention toute particulière s'est portée sur la **gouvernance et la structuration du territoire**, compte tenu des **évolutions récentes** et l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI depuis le début de 2018.

L'ensemble de ces éléments ont été discutées avec les structures territoriales concernées, dans le but de maintenir le principe de concertation et de co-construction du programme.

- **Échanges ayant eu lieu sur la modification du PAPI (juillet à septembre 2018) :**
 - **18/07** : Visioconférence DREAL / DDT / porteur PAPI / Grand Cahors et Syndicats de rivière.
 - **24/07** : (SmbRC) réunion avec le Grand Figeac sur le PAPI. Présents : M.LABARTHE (Président), MELLINGER (1er Vice-Président), FRANCOIS (DGS) et Direction des Services Techniques

- **31/07** : (SmbRC) point technique avec l'association AIGA + réunion avec Decazeville Communauté sur le PAPI. Présents : M.LADRECH (Président - commission cadre de vie et environnement), DGS, MME MARTY (responsable service environnement) + Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Rignacois pour valider l'action 606
- **16/08** : Questionnement DREAL-DDT concernant la transformation à venir du SmbRC et les conséquences induites sur l'identification des maîtrises d'ouvrages.
- **21/08** : Point sur le portage des actions sur le Lot Amont avec le SMLD.
- **28/08** : Point d'échange porteur PAPI / DDT / SmbRC sur l'avancée de la modification du PAPI.
- **31/08** : Échange porteur PAPI / smavlot47 sur les actions et les maîtrises d'ouvrages sur le Lot Aval et le secteur de la confluence.
- **06/09** : Échange porteur PAPI / SmbRC sur la finalisation de la rédaction des fiches actions sur la partie Célé et Lot médian.
- **07/09** : (SmbRC) réunion avec la Ville de Figeac pour la mise en œuvre des actions du PAPI sur leur territoire
- **12/09** : Point d'étape porteur PAPI / DDT / Grand Cahors sur les actions prévues sur le Bartassec
- **12/09** : (SmbRC) rencontre avec Département du Lot (action 702) + réunion de préparation budgétaire avec la Direction Départementale des Finances Publiques (intégration du volet inondations dans la préparation budgétaire 2019) + point avec DGS de la Ville de Capdenac Gare et DGS du Grand Figeac (action 123) + réunion avec les services du Grand Figeac pour la mise en place de la taxe GEMAPI à compter du 1er janvier 2019
- **13/09** : (SmbRC) point avec l'UDAP 46 – Architecte des bâtiments de France - actions localisées en site inscrit / site classé - Figeac, Marcilhac sur Célé, ...
- **17/09** : (SmbRC) réunion avec Mme la Sous-Préfète de Figeac : mise en œuvre des actions du PAPI, taxe GEMAPI, système d'endiguement
- **17/09** : (SmbRC) bureau de la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne
- **18/09** : (SmbRC) bureau communautaire du Grand Figeac (validation de la mise en place de la taxe GEMAPI et des programmes associés : PAPI, ...)

o *Nouvelle sollicitation des partenaires financiers*

Depuis le premier dépôt en décembre 2017, la situation des co-financeurs s'est éclaircie. **Les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ont délibérées** en juin dernier **leurs nouveaux dispositifs d'intervention** en matière de prévention et de réduction des risques d'inondation.

Les régions ont également été **approchées sur l'éligibilité des actions aux fonds FEDER** (Plan Garonne, FEDER Aquitaine, FEDER Auvergne, FEDER Languedoc-Roussillon).

En considérant ces avancées, le SMBL a de nouveau sollicité les co-financeurs identifiés du PAPI pour affiner le plan de financement des actions avant la date du dépôt du nouveau dossier retravaillé.

- **Échanges ayant eu lieu avec les partenaires financiers du PAPI (juillet à septembre 2018) :**
 - **31/08** : Région Nouvelle Aquitaine
 - **05/09** : (SmbRC) Point avec le FEDER Auvergne sur les actions du PAPI
 - **06/09** : Région Occitanie
 - **11/09** : (SmbRC) Point avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne
 - **14/09** : Agence de l'Eau Adour-Garonne
 - **14/09** : EDF
 - **18/09** : (SmbRC) : point téléphonique avec la Région Occitanie

En septembre 2018, une incertitude demeurait sur l'accompagnement de l'Agence de l'Eau sur certaines actions. En effet, une tendance quant à l'éligibilité de certains dossiers a été formulée par l'Agence, mais les taux d'accompagnement restent provisoires et ne sont pas garantis. La validation du XI^{ème} programme de l'Agence devrait intervenir le 8 octobre : ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'une vision plus précise pourra apparaître.

- **Échanges ayant eu lieu sur les modifications des dossiers PAPI (octobre 2018 à mars 2019) post-CIB/CMI avant signature des Conventions-Cadres**

L'ensemble des co-financeurs ont été mobilisés à de nombreuses reprises entre le dépôt des dossiers PAPI et la signature des conventions-cadres pour assurer un affichage des subventions escomptées le plus réaliste possible. Les taux de subvention affichés dans les dossiers des PAPI ont été fixés lors de la réunion des co-financeurs au 31 janvier 2019

La région Occitanie et les services de l'Etat sont les co-financeurs apparaissant signataires des conventions-cadres cependant d'autres co-financeurs ont exprimé leur soutien pour le subventionnement des actions des PAPI mais n'apparaissent pas sur ladite convention. L'Agence de l'Eau Adour Garonne a réaffirmé l'éligibilité des actions fléchées initialement dans les PAPI comme l'indique la lettre de soutien annexé au dossier PAPI. Le FEDER intervient en tant que dernier co-financeur et est conditionné à l'éligibilité préalable du fond Barnier aux actions visées. Concernant les financements prévus par EDF, une convention propre au SMBL est prévue.

05/11/18	Réunion des maîtres d'ouvrage / visio Préparation CIB
08/11/18	CIB
08/11/18	Réunion Région Occitanie
15/11/18	Réunion Débriefing CIB / Préparation CMI
03/12/18	Préparation CMI Lot aval
03/12/2018	Entretien smclm avec CA46 et CA15
05/12/18	Réunion Agence de l'eau cofinancement
06/12/18	Réunion SMLD point sur les actions PAPI
13/12/18	CMI
08/01/2019	CCTP PAPI Besoins et calendrier
09/01/2019	Point sur l'action PAPI 602 - cas du seuil d'Espalion
31/01/19	Réunion des cofinanceurs / Ajustement des taux des 2 PAPI
04/02/19	Réunion PAPI actions du Grand Cahors
12/02/2019	CCTP PAPI Besoins et calendrier
19/02/2019	Convention EDF / SMBL - Cofinancement des actions du PAPI par EDF
21/02/2019	Statut du SMBL et adhésion du SMLD et du SMCLM pour une gestion adaptée opérationnel et financière du PAPI
28/02/2019	Réunion PAPI actions du Grand Cahors
05/03/2019	Réunion PAPI SAL Truyère
08/03/2019	COTEC PPG Lémance Fumel vallée du Lot (action 108 PAPI)
22/03/2019	Réunion PAPI actions du Grand Cahors
26/03/2019	Signature SMLD - Jacques Blanc
27/03/2019	Signature PAPI

► Un projet validé et reconnu

Le **PAPI d'Intention 2** et le **PAPI Complet** ont reçu un avis favorable en Commission Inondation de Bassin Adour Garonne le 8 novembre 2018 préalablement à leur labellisation le 13 décembre 2018 en Commission Mixte Inondation au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

La restructuration du PAPI Complet initial en un **PAPI Complet** révisé et un nouveau **PAPI d'Intention 2** a constitué une réelle opportunité permettant une **clarification de la gouvernance** et une **ventilation adaptée des actions** (études et travaux) tout en conservant un équilibre au sein de chaque programme.

Le projet d'**avenant** au **PAPI Complet** à l'issue du **PAPI d'Intention 2** permet d'assurer une **continuité des études** qui seront menées via le **PAPI d'Intention 2** et de conserver une cohérence sur le long terme des projets de prévention des inondations sur le bassin du Lot.



Ces deux programmes prennent en compte les différents stades d'avancement des maîtrises d'ouvrage en matière de gestion des inondations en **conservant la cohérence de l'échelle de bassin sans isoler une partie du territoire.**

Le volume financier global de ces deux dossiers s'élève à 31 554 283 €.

1. Stratégie

1.1 Une stratégie de bassin

L'enjeu d'une stratégie globale est de réfléchir selon une logique de bassin, c'est-à-dire de concevoir le risque d'inondation de la source jusqu'à la confluence. Du fait de son étendue, le bassin du Lot fait l'objet d'une démarche interdépartementale que le SMBL est le plus à même à coordonner.

Suite aux comités techniques et aux comités de pilotage sur la thématique des inondations, animés par le SMBL et ses partenaires, **cinq objectifs stratégiques ont émergé de la concertation. Ils sont le socle d'une stratégie globale sur le bassin du Lot** : ce sont des priorités partagées par l'ensemble des acteurs qui ont vocation à être transcrites à l'échelle des cinq départements :

- **Consolider la gouvernance pour assurer le portage des actions PAPI.**
- **Renforcer et maintenir la culture du risque en impliquant toutes les personnes concernées.**
- **Améliorer l'alerte des crues sur les sous-bassins.**
- **Mutualiser les connaissances pour une gestion de crise opérationnelle.**
- **Soutenir les projets de prévention des inondations.**

- ▶ **Consolider la gouvernance pour assurer le portage des actions PAPI.** Du fait du grand nombre de maîtres d'ouvrage qui ont porté des actions dans le PAPI d'Intention 1 (une quinzaine) et de ceux prévus dans le **PAPI d'Intention 2** ou le **PAPI Complet** (une dizaine), force est de constater que la priorité est d'assurer une gouvernance forte sur le bassin du Lot. D'autant plus, dans un contexte de prise de la compétence GEMAPI par les EPCI-FP. L'objectif est de poursuivre la structuration et la consolidation de la gouvernance en soutenant les réflexions territoriales.
- ▶ **Renforcer et maintenir la culture du risque en impliquant toutes les personnes concernées.** Du fait d'une faible occurrence de crues importantes sur le bassin du Lot, la mémoire s'estompe progressivement. Or, maintenir le souvenir d'un évènement c'est permettre l'anticipation de celui qui suivra et la préservation *a minima* des populations. L'objectif est de développer l'acculturation des citoyens au risque, de leur réapprendre à vivre avec l'eau et de les impliquer dans l'amélioration de leur résilience. De la même manière, il sera envisagé d'impliquer les agriculteurs dans le ralentissement dynamique des écoulements, et les professionnels du tourisme sur la thématique de la prévention.
- ▶ **Améliorer l'alerte des crues sur les sous-bassins sensibles.** Actuellement sur le bassin, seuls les tronçons du Lot et du Célé sont couverts par le système de prévision des crues géré par le SPC Garonne-Tarn-Lot. De nombreux linéaires de cours d'eau, dont certains affluents pourtant majeurs, ne sont pas couverts

par ce dispositif. En effet, du fait de la géologie et de la morphologie de certains bassins, les temps de réaction des cours d'eau sont beaucoup trop rapides. Ils ne peuvent pas être surveillés par des dispositifs « classiques ». L'État dispose, au travers d'outils comme APIC et Vigicrues Flash, des moyens d'améliorer l'anticipation du risque. En complément, les collectivités désireuses d'améliorer l'alerte des crues sur leur territoire sont incitées à déployer des systèmes locaux. Le SMLB et différents maîtres d'ouvrages au travers du PAPI propose d'accompagner ces territoires dans la définition et l'installation de ces dispositifs. La finalité est d'améliorer la prévision des crues et de mieux gérer la crise.

- ▶ **Mutualiser les connaissances** pour une gestion de crise opérationnelle. Le bassin du Lot est très étendu. Une crue n'est pas vécue de la même manière que l'on soit situé sur l'amont ou sur l'aval. L'objectif est à la fois de reporter le vécu de chacun et ainsi de multiplier les retours d'expérience, et de rassembler les données disponibles sur les inondations en étoffant une base de données commune. C'est pourquoi, systématiser la prise de données pendant et après l'inondation est un réflexe à développer, et favoriser le rapprochement entre les services de la Préfecture, les DDT, les SDIS, les Syndicats et l'EPTB Lot pour mutualiser les connaissances et les ressources est indispensable. L'enjeu est de créer de la synergie sur le territoire à différents échelons, et de souligner l'importance de la solidarité amont-aval.
- ▶ **Soutenir les projets de prévention des inondations.** Dans le cadre du PAPI d'Intention 1, les études hydrauliques portées sur plusieurs secteurs du territoire (*Lot Amont, Lot Moyen, Célé, etc...*) ont avant tout permis de mieux comprendre la dynamique et l'impact des crues sur certaines parties du bassin présentant un nombre non négligeable d'enjeux. Chaque étude aura également contribué à renforcer la conscience du risque et à se rendre compte des difficultés techniques à mettre en œuvre certains projets de réduction de la vulnérabilité (contraintes géographiques, topographiques, techniques, ...). Dans la plupart des cas, des aménagements pouvant concourir à diminuer les conséquences des inondations par la réduction de vulnérabilité des biens et des personnes ont été définis et validés par les comités de suivi. Afin de pérenniser le travail engagé dans cette démarche, le **PAPI Complet** a pour but de mettre en œuvre les propositions d'aménagement les plus pertinentes en cohérence avec les besoins locaux. L'intérêt est également d'accompagner financièrement les collectivités porteuses des travaux.

Plusieurs actions inscrites dans l'une ou l'autre des démarches PAPI prévues vont contribuer à répondre à certains de ces principes directeurs, qui ont **le bassin versant hydrographique comme échelle la plus pertinente**.

Inscriptions des actions dans le PAPI

La volonté de l'EPTB Lot sur le bassin versant est de **maintenir la mémoire des crues historiques** par la valorisation des repères de crues et l'uniformisation de ces marqueurs temporels. La **communication** sur les risques et les moyens mis en œuvre pour réduire l'aléa inondation ne sont pour l'instant pas très développés. Des actions

en ce sens ont été recherchées pour promouvoir l'action du Syndicat et de ses partenaires, mais également pour combattre des « idées reçues » persistantes sur notre territoire (gestion des barrages de la chaîne *Truyère* par exemple). Un récent recensement auprès des communes sur le respect de la **réalisation du PCS et du DICRIM** démontre que certaines d'entre-elles ne répondent pas à leurs obligations. Elles ont notamment des difficultés à récolter et à trouver certaines données essentielles à l'écriture des documents. Il y a donc une **attente à ce que les municipalités soient accompagnées dans la rédaction du document** opérationnel, ainsi que dans la diffusion d'informations sur les risques à la population.

BASSIN DU LOT	
Inscription dans PAPI Complet	Inscription dans PAPI d'Intention
01. Équipe projet en charge de l'animation et du suivi du PAPI Complet sur le bassin versant du Lot	02. Équipe projet en charge de l'animation et du suivi du PAPI d'Intention 2 sur le bassin versant du Lot
114. Opération de pose de repères de crues sur le bassin versant du Lot	
115. Action d'accompagnement aux communes pour la réalisation des DICRIM	
120. Communiquer sur les actions du PAPI et sur les SLGRI	
121. Communiquer sur le fonctionnement des barrages en période d'inondation	
122. Alimentation de la base de données de l'Observatoire des Crues	
201. Opération groupée : pose d'échelles limnimétriques sur le bassin versant du Lot	
214. Système de diffusion et de bancarisation des données issues des SAL sur le bassin du Lot	
301. Mise en œuvre d'un dispositif d'appui à l'élaboration et à la réactualisation des PCS	
302. Accompagner l'organisation d'exercices de crise grandeur nature	
403. Assistance aux communes pour la prise en compte du risque dans l'urbanisme	

Portage et maîtrise d'ouvrage

Conformément aux dispositions statutaires et à la compétence pour la prévention des inondations (hors GEMAPI) que possède le SMLB, le syndicat apparaît comme une structure légitime pour se porter maître d'ouvrage de ces opérations. Il facilite notamment la mise en œuvre des actions qui bénéficient à l'ensemble du bassin versant du Lot, et permet une économie d'échelle pour l'achat groupé de repères de crues et d'échelles limnimétriques.

Pour mener à bien ces actions et au vu du temps nécessaire à la coordination, à l'animation, ainsi qu'à l'exécution des tâches administratives et financières à ce type de programme, le SMLB a recruté 2 ETP depuis 2017 et son réunis au sein d'un « pôle » inondation. La volonté est de maintenir ce dimensionnement de l'équipe, afin de répondre d'être le plus réactif possible aux sollicitations du territoire (accompagnement des MO, suivi des études, etc...).

Concordance des documents

Ces actions prévues à l'échelle du bassin vont bénéficier à l'ensemble du territoire et également aux TRI. Entre autres, cela va permettre de répondre à des dispositions arrêtées dans la SLGRI du TRI de Mende-Marvejols, parmi lesquels :

- la mise en œuvre d'un PAPI et structurer le territoire (A.1.1) ;
- le développement de la culture du risque (B.2.1) ;
- la mutualisation de l'information et des connaissances sur les crues (B.2.2) ;
- l'amélioration du système de surveillance (C.1.1) ;
- l'assistance dans la réalisation des PCS sur le volet « inondation » (C.1.2) ;
- la non-aggravation de la vulnérabilité en orientant le développement urbain hors des zones à risques (D.1.1).

Aussi, des dispositions arrêtées dans la SLGRI de Cahors vont être concernées, dont :

- la mise en œuvre d'un PAPI et structurer le territoire (A.1.1 et A.1.2) ;
- le développement d'une culture du risque (B.2.1) ;
- la mutualisation de l'information et des connaissances sur les crues (B.2.2) ;
- l'amélioration du système de surveillance (C.1.1) ;
- l'assistance dans la rédaction des PCS sur le volet « inondation » (C.1.2) ;
- la réduction de la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risques (D.1.1).

D'autre part, les actions proposées sont en cohérences avec les objectifs et les dispositions affichées dans les SAGE.

Dans le SAGE Célé porté par le SmCLm, la disposition H1 « Prévenir le risque d'inondation et améliorer la prévision des crues » préconise :

- P4. *Informier et sensibiliser les collectivités et le grand public (actions de communication, accompagnement PCS, ...)*

Dans le du SAGE Lot Amont porté par le SMLD, est visé dans le thème général « V - INONDATIONS » le sous-objectif opérationnel suivant :

- 10.2.2. Améliorer la gestion de crise par l'élaboration des plans communaux de sauvegarde

Enfin, pour le contrat de rivière Lot Aval porté par le Smaivot 47 et sa partie prévention des inondations, l'action 1-C « Réalisation de plans communaux de sauvegarde » est cohérente avec la volonté d'accompagner les collectivités dans l'actualisation ou l'appui à la rédaction de PCS ou de PICS.

➤ **Action concernée et planning prévisionnel : PAPI INTENTION 2**

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
02	Équipe projet en charge de l'animation et du suivi du PAPI sur le bassin versant du Lot	SMBL	Animation	Animation	Animation Bilan Avenant				

➤ **Action concernée et planning prévisionnel : PAPI COMPLET**

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01	Équipe projet en charge de l'animation et du suivi du PAPI sur le bassin versant du Lot	SMBL	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation Bilan
114	Opération de pose de repères de crues sur le bassin versant du Lot	SMBL	Recensement	Appel d'offres Production Livraison			Recensement	Appel d'offres Production Livraison	Bilan
115	Action d'accompagnement aux communes pour la réalisation des DICRIM	SMBL	Recensement Méthodologie	Ateliers DICRIM	Ateliers DICRIM Onglets Risques	Suivi réalisation DICRIM	Suivi réalisation Bilan		
120	Communiquer sur les actions du PAPI et sur les SLGRI	SMBL	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation Bilan
121	Communiquer sur le fonctionnement des barrages en période d'inondation	SMBL	CCTP Consultation entreprises	Production Tournage	Production Tournage Bilan				
122	Alimentation de la base de données de l'Observatoire des Crues	SMBL	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Bilan
201	Opération groupée : pose d'échelles limnimétriques sur le bassin versant du Lot	SMBL	Recensement	Appel d'offres Production Livraison			Recensement	Appel d'offres Production Livraison	Bilan
214	Système de diffusion et de bancarisation des données issues des SAL sur le bassin du Lot	SMBL	Concertation	Consultation entreprises Développement	Ajout stations SAL	Ajout stations SAL	Ajout stations SAL	Ajout stations SAL	Ajout stations SAL Bilan
301	Mise en œuvre d'un dispositif d'appui à l'élaboration et à la réactualisation des PCS	SMBL	Concertation	Suivi Journée d'information	Bilan	(action à répéter sur les six ans)			
302	Accompagner l'organisation d'exercices de crise grandeur nature	SMBL	Concertation	Réalisation Bilan	(action à répéter sur les six ans)				
403	Assistance aux communes pour la prise en compte du risque dans l'urbanisme	SMBL	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi Bilan

➤ **Contexte général et intérêt des actions**

En tant que structure porteuse du PAPI, le SMLB a pour objectif d'animer les deux démarches PAPI qui seront mises en œuvre sur le territoire. Dans ce cadre, le syndicat aura pour missions de :

- **porter** les actions sous sa maîtrise d'ouvrage ;
- **suivre** l'avancement des actions ;
- **accompagner** les maîtres d'ouvrages ;

- **communiquer** auprès du grand public et des partenaires techniques et financiers.

Considérant l'ampleur du territoire concerné par les deux PAPI qui seront lancés (**PAPI d'Intention 2** et **PAPI Complet**) et l'objectif d'inscrire un **avenant** au **PAPI Complet** à mi-parcours, **il apparaît nécessaire de disposer d'un « pôle inondation »** structuré autour d'1 ETP pour le **PAPI d'Intention 2** et 1 ETP pour le **PAPI Complet**. Pour **maintenir et renforcer la culture du risque**, des actions d'information et de matérialisation du risque sont prévues. Cela passera notamment par l'aide à la réalisation et à la **diffusion des DICRIM** pour les communes ayant cette obligation (action n°115), une deuxième opération de **pose de repères de crue** (action n°114) dans le **PAPI Complet**, après la première réalisée dans le PAPI d'Intention 1. Ces repères de crue posés viendront **alimenter la base de données de l'Observatoire des crues** (action n°122) ; un outil de maintien de la mémoire où seront régulièrement ajoutés témoignages, photos, articles de presse, etc... sur les différents événements passés. La **communication sur le PAPI** (action n°120) **et sur le rôle des barrages en période de crue** (action n°121) participe aussi à la diffusion d'une information régulière sur le risque d'inondation et les mesures de prévention existantes.

Afin **d'améliorer l'alerte et la surveillance** des hauteurs d'eau, la **pose d'échelles limnimétriques** (action n°201) donne aux agents municipaux des indicateurs qui leur permettent d'alerter en fonction de la situation observée. Le système de **bancaisation des données** (action n°214) participe à une échelle plus globale à la **mise en place d'un outil de centralisation** à partir duquel les différents acteurs du bassin pourront extraire des données émises par les nouvelles stations posées durant le **PAPI Complet**, après la réalisation d'études de faisabilité dans le **PAPI d'Intention 2** par différents maîtres d'ouvrages. Cette base de données accessible sur l'ensemble du bassin participe au principe directeur de mutualiser les connaissances pour une gestion de crise plus opérationnelle.

L'amélioration de l'alerte permet une meilleure **anticipation de la gestion de crise**, et induit la révision des PCS. L'action n°301 propose ainsi **l'accompagnement des communes dans la révision ou la réalisation de PCS ou de PICS sur son volet « inondation », pour une gestion opérationnelle mutualisée** entre différentes municipalités. Afin de tester l'opérationnalité du document, des exercices de crises vont être proposés aux communes volontaires (action n°302).

Enfin, pour permettre une **meilleure prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanismes** (PLU, PLUi, SCOT, ...), un appui du SMLB va être proposé (action n°403) aux communes pour mettre en avant les connaissances existantes et veiller à ce que le risque d'inondation soit bien pris en compte dans ces documents.

1.2 Des stratégies par sous-bassin

La stratégie et les cinq priorités partagées par l'ensemble des acteurs sont communes à l'ensemble du bassin. Les premières actions évoquées ci-avant et portées par le SMLB vont en partie permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs finaux.

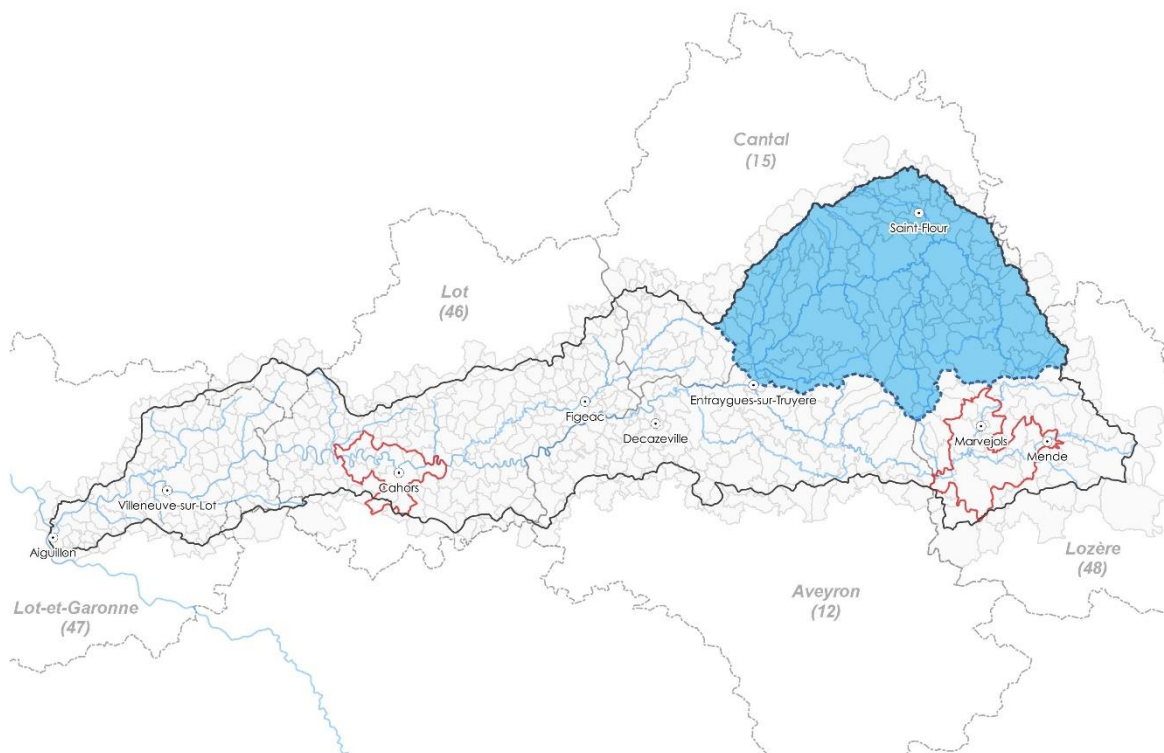
Toutefois, les attentes et les enjeux ne sont pas uniformes et varient d'un territoire à un autre. Ils ne sont pas tous égaux face à leur structuration, à l'état d'avancement de la connaissance, ni même sur la définition d'aménagements concourants à réduire l'aléa. C'est pourquoi, **chaque sous-bassin dispose d'une stratégie affinée qui lui est propre, elle-même déclinée à l'échelle de Territoires à Risques (TR) pour lesquels des actions sont proposées au PAPI d'Intention 2 ou au PAPI Complet.**



STRATÉGIE DE SOUS BASSIN



BASSIN DE LA TRUYÈRE



Stratégie globale sur le sous bassin

Caractéristiques du bassin de la Truyère

Le bassin de *la Truyère* s'étend des hauts plateaux de la Margeride jusqu'à la confluence avec *le Lot* au niveau d'Entraygues-sur-Truyère dans son extension Est-Ouest et se prolonge au Nord au-delà de Saint-Flour, au pied des monts du Cantal. 96 communes et trois départements (Aveyron, Cantal et Lozère) composent ce sous-bassin.

Tout d'abord, à l'échelle du bassin hydrographique *du Lot*, **le sous-bassin de la Truyère est celui qui concentre le moins d'enjeux**. Quelques communes sur l'amont de *la Truyère* ont été identifiées comme étant à enjeux notamment autour de Saint-Flour, mais à partir du Malzieu et jusqu'à la confluence, aucune commune n'est soumise à un fort risque d'inondation. C'est aussi un secteur où la topographie est marquée par des vallées encaissées, avec la présence de nombreux secteurs de gorges. La population y est également peu importante au regard des autres sous-bassins. Les actions du PAPI d'Intention 1 ont été peu nombreuses sur ce territoire.

Inscriptions des actions dans le PAPI

La dynamique sur la thématique inondation est donc en cours de structuration. La volonté de l'EPTB Lot est d'accompagner et de répondre aux sollicitations des collectivités. Dans la phase d'élaboration d'un nouveau PAPI, une demande a été formulée sur l'amont du bassin. Un groupement de communes allant de Serverette à Malzieu-ville s'est constitué (Figure 15) afin de porter une action visant à améliorer la surveillance et la prévision des crues sur leur territoire.

Au regard de la topographie du sous bassin de *la Truyère*, il apparaît délicat d'opter pour des opérations d'aménagement (études et travaux). **La stratégie du PAPI sur ce territoire est avant tout de mobiliser les communes sur les axes de la sensibilisation et de la communication** (pose de repères de crues, documentation sur le risque...), mais **également sur l'amélioration de la surveillance et de la gestion de l'alerte** (axes 2 et 3) avec la mise en place de SAL ou l'accompagnement dans la réalisation/révision du PCS.

TRUYÈRE	
Inscription dans PAPI Complet	Inscription dans PAPI d'Intention
	203. Étude de faisabilité pour la mise en place d'un SAL sur le bassin versant de la Truyère Lozérienne

Portage et maîtrise d'ouvrage

La Communauté de communes Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac, en tant que détentrice de la compétence GEMAPI, est la plus légitime à porter cette étude.

Concordance des documents

À ce jour, aucun SAGE, ni contrat de rivière n'est en cours sur ce territoire. Un « Contrat Territorial (CT) des affluents de la rive droite de la Truyère » est toutefois en phase



d'élaboration à l'échelle de l'intercommunalité « Pays de Carladès-Aubrac, Pierrefort-Neuvéglise, Planèze, St Flour Margeride » (St-Flour Communauté). Ce CT devrait être validé et mis en application à partir de l'été 2019.

Déclinaison de la stratégie

Territoire à risque (TR) de la Truyère amont

➤ **Action concernée et planning prévisionnel** : PAPI INTENTION 2

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
203	Étude de faisabilité pour la mise en place d'un SAL sur l'amont du bassin de la Truyère	CC Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac	CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude Bilan					

➤ **Action prévisible en AVENANT**

- Installation d'un SAL sur l'amont du bassin de la Truyère

➤ **Localisation**

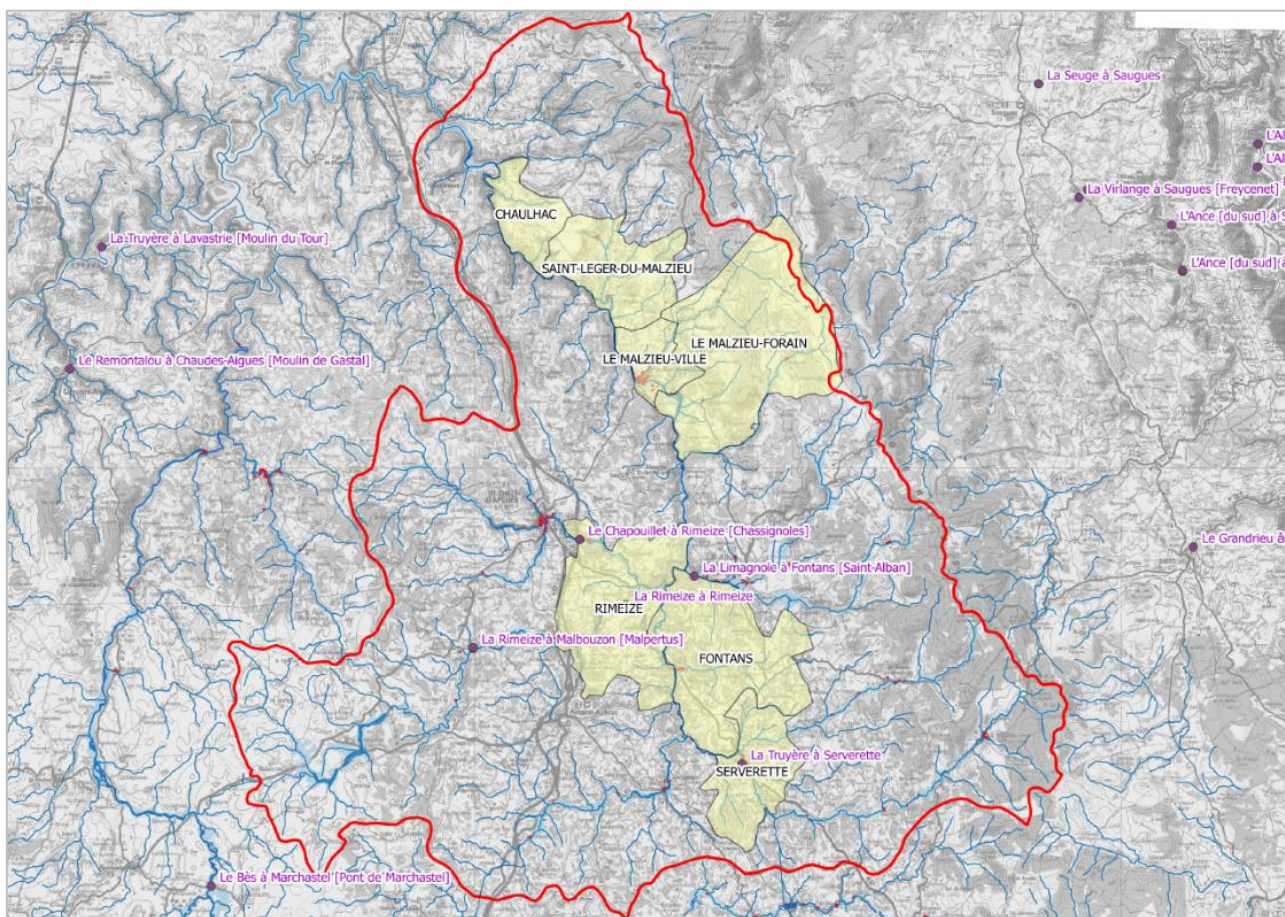


Figure 16 : Périmètre du bassin hydrographique de la Truyère Amont - Réseau de stations hydrométriques existantes et communes impliquées par l'action (source : SMBL)

➤ **Contexte général et intérêt de l'action**

Le bassin de la *Truyère* n'est pas surveillé par les dispositifs « classiques » de l'État tel que le SPC. Ce territoire n'est pas identifié comme étant « prioritaire » d'après le Règlement d'Information sur les Crues (RIC) car il présente des enjeux moindres par rapport à d'autres parties du bassin du *Lot*.

De plus, les retenues des grands barrages nécessaires à l'activité hydroélectrique sur l'axe *Truyère* perturbent l'écoulement naturel du cours d'eau et rendent complexe la prévision des crues.

Des dispositifs annexes tels que « APIC » ou plus récemment « Vigicrues Flash » permettent d'apporter des outils supplémentaires aux gestionnaires de crises et notamment au maire de chaque commune qui est responsable de la mise en place du PCS. Cependant, la couverture en radar de précipitation ne peut pas être assurée de manière optimale sur des territoires aux reliefs accidentés. Par conséquent, l'éligibilité des communes sur de tels reliefs, pour ce type de dispositifs, n'est pas assurée.

Afin d'améliorer la prévisibilité et l'anticipation des crues sur cette partie amont du bassin, une étude de faisabilité pour la mise en place d'un SAL va être réalisée (action n°203). **L'action du PAPI d'Intention 2 consiste dans un premier temps à définir le dimensionnement du système.**

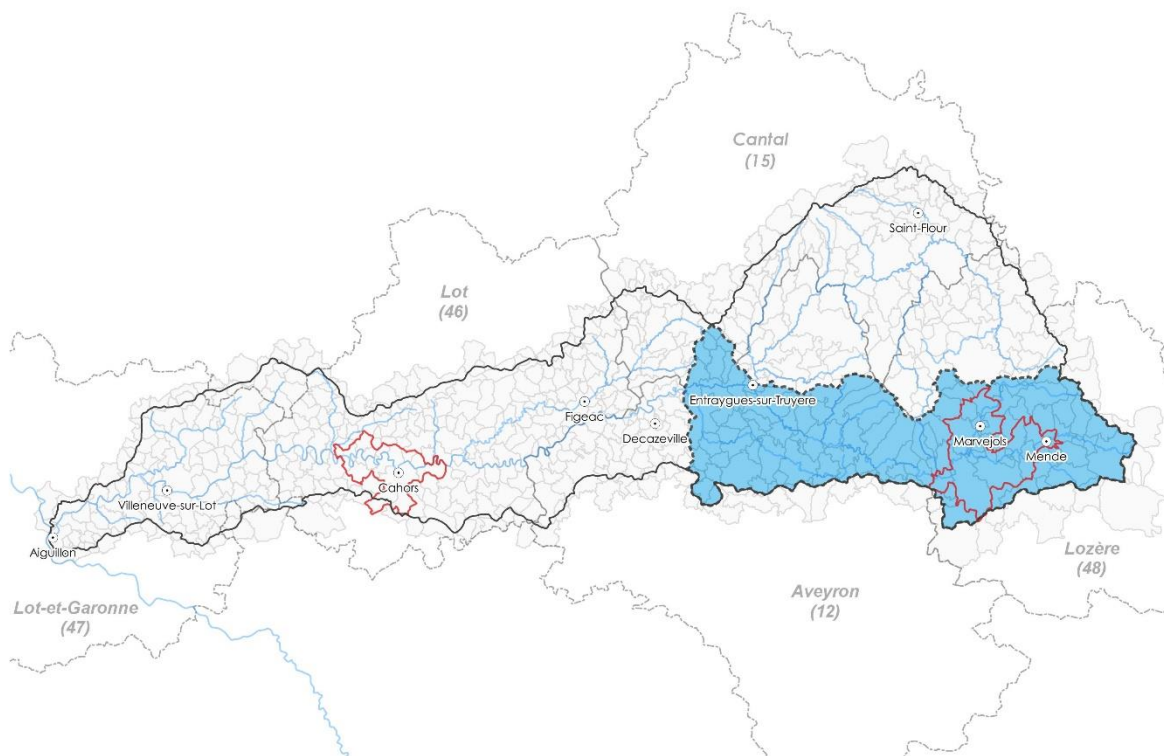
Dans un second temps, l'installation du système serait mise en œuvre via un **avenant** au programme **PAPI Complet**.



STRATÉGIE DE SOUS BASSIN



BASSIN DU LOT AMONT



Stratégie globale sur le sous bassin

Caractéristiques du bassin du Lot Amont

Le bassin du Lot Amont s'étire de la confluence *Lot/Truyère* à partir d'Entraygues-sur-Truyère jusqu'aux sources du *Lot* au pied du Mont Lozère. Ce bassin inclut également des affluents tels que *le Bramont*, *la Colagne* ou encore *les Boraldes* qui descendent du plateau de l'Aubrac, et également *le Dourdou* qui conflue avec *le Lot* au niveau de la commune du Grand-Vabre. 161 communes et deux départements sont concernés par ce sous bassin (Lozère et Aveyron).

Le territoire est structuré par plusieurs EPCI et la présence d'un syndicat de rivière : le Syndicat Mixte Lot Dourdou (SMLD). La partie la plus en amont du bassin est classée en Territoire à Risque Important d'inondation (TRI de Mende-Marvejols) et la stratégie locale propre à ce territoire a été approuvée par arrêté préfectoral daté du 31 Octobre 2017 (**Annexe 4 - Pièce 1 : Diagnostic du Territoire**). Celui-ci comprend 16 communes situées dans un triangle entre La Canourgue, Mende et Marvejols.

Les inondations marquantes de 1994 et de 2003 sont encore fortement ancrées dans la mémoire collective. Lors de cette dernière crue majeure du *Lot* et de ses affluents, les dégâts ont été considérables de Mende jusqu'à l'aval d'Espalion.

Ces évènements marquants ont été vecteurs d'une forte mobilisation et implication des élus du territoire en vue de trouver des solutions permettant de réduire l'impact des crues.

Inscriptions des actions dans le PAPI

De ce fait, les études inscrites dans le PAPI d'Intention 1 ont été nombreuses : à Mende (traversée et impactée par les débordements du *Lot*), sur Marvejols/Montrodat (inondations par *le Coulagne*), à Saint-Léger-de-Peyre (confluence *Colagne/Crueize*), sur la ville de la Canourgue (réseau hydrographique souterrain de *l'Urugne*), à Estaing (débordements du *Lot*) ainsi qu'à Salles-la-Source (secteur de *Cougousse*). Une autre étude de grande envergure visant à étudier et à optimiser la ZEC située entre St-Geniez d'Olt et Espalion a également été menée. D'autres actions sur les aspects de la prévention et de la culture du risque ont été mises en place telles que la pose de repères de crues et l'installation d'échelles limnimétriques. Un volet concernant l'amélioration de l'alerte a également vu le jour avec la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'installation d'un SAL sur le bassin de *la Colagne*. Enfin, plusieurs actions portées par le SMLD et par la commune de Mende ont permis de réaliser des diagnostics de vulnérabilité, améliorant de fait la connaissance des enjeux sur ce bassin.

Pour ce sous bassin, le PAPI Complet est un outil indispensable pour permettre de lancer les opérations d'aménagement définies au travers ces différentes études. Ainsi, des travaux sont prévus sur les secteurs de Mende (action n°515), ou encore d'Espalion (action n°602). Les études élaborées dans le PAPI d'intention 1 ont permis de faire un diagnostic complet des enjeux sur le territoire et d'apporter des réponses techniques

pour réduire au mieux l'impact négatif des inondations, avec une pertinence économique justifiée.

Le cas de Marvejols/Montrodat est quelque peu différent. Si la pertinence des aménagements pour la réduction des crues les plus fréquentes est avérée, la validité économique du projet n'est pas satisfaisante (rentabilité ACB à horizon 51 ans). Il est donc prévu d'**affiner l'étude dans le PAPI d'Intention 2** pour optimiser le coût des aménagements choisis par le comité de pilotage. Suite à l'étude, des travaux seraient inscrits dans un **avenant** au **PAPI Complet** (action n°603).

Dans le même temps, la réduction de la vulnérabilité sur ce territoire se traduit par :

- La poursuite des **opérations de diagnostics de vulnérabilité** sur un périmètre plus étendu (action n°501). Le renouvellement de cette opération est un moyen d'affiner la connaissance des enjeux sur ce territoire, et aussi de sensibiliser et de communiquer sur les risques en rencontrant les citoyens.
- La **mise en place de dispositifs de protection individuelle** via l'acquisition et la pose de batardeaux (action n°508) sur la commune d'Espalion. Pour cette action, les premiers diagnostics ont été réalisés dans le PAPI d'Intention 1. Il a permis d'identifier 22 bâtiments sensibles, dont plusieurs classés comme ayant une vulnérabilité moyenne à forte. Au cours de l'été 2018, les diagnostics initiaux ont été complétés et de nouveaux ont été réalisés par une stagiaire missionnée par la ville. Cette opération a été réalisée en dehors de la démarche PAPI. La finalité du stage est d'identifier les bâtiments pour lesquels une mesure de protection individuelle est justifiée (fréquentes inondations, hauteur de submersion < 1 m), et de quantifier le nombre de batardeaux nécessaire, dans la limite du budget prévisionnel. Cette action s'inscrit en complément des travaux prévus sur Espalion (action n°602).

LOT AMONT	
Inscription dans PAPI Complet	Inscription dans PAPI d'Intention
508. Achat groupé de batardeaux pour les habitations situées en zone inondable sur la commune d'Espalion	101. Étude complémentaire sur les aménagements du Coulaguet à Marvejols et Montrodat
515. Suppression de deux bâtiments à proximité du lit mineur du Lot à Mende	215. Étude de faisabilité pour la mise en place d'un SAL sur les Boraldes
601. Réaliser les travaux d'aménagements sur le Lot afin de réduire l'impact des inondations dans la traversée de Mende	501. Opération groupée : diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti sur le bassin versant du Lot Amont
602. Réduire l'impact des crues sur la commune d'Espalion en réalisant des travaux d'aménagements	

Portage et maîtrise d'ouvrage

Le SMLD est détenteur de la compétence GEMAPI sur ce territoire, il est donc la structure légitime pour porter les actions de travaux n°601 et 602. Il porte aussi l'étude sur Marvejols et Montrodat (n°101) dans la continuité du PAPI d'Intention 1. L'achat de batardeaux sur la commune d'Espalion (n°508) relève également de la volonté du SMLD de réduire la vulnérabilité sur son territoire.

La municipalité d'Espalion s'engage à porter l'étude de faisabilité (et par **avenant** la pose et la gestion) d'un système d'alerte sur les Boraldes via l'action n°215, permettant d'affiner l'alerte et la gestion de crise communale.

La commune de Mende a déjà fait l'acquisition préventive des parcelles bâties exposées au risque d'inondation, à l'aval du pré de l'Adoration. La commune reste le maître d'ouvrage pour le suivi de la destruction de ces bâtiments (action n°515).

Concordance des documents

Les différentes actions prévues sur ce territoire vont ainsi permettre de répondre à des dispositions arrêtées dans la SLGRI du TRI de Mende-Marvejols, parmi lesquelles :

- le développement de la culture du risque (B.2.1) ;
- l'amélioration du système de surveillance (C.1.1) ;
- la réduction de la vulnérabilité des enjeux (D.2.1) ;
- la protection des vies humaines par la définition de travaux de protection pertinents (F.1.1).

D'autre part, les actions participent à répondre à deux objectifs du SAGE Lot Amont et plus particulièrement ceux du volet « inondation » dont les sous objectifs opérationnels sont :

- 10.2.1 - « Étendre ou développer l'alerte aux communes non identifiées par le SPC mais présentant une forte sensibilité aux inondations » ;
- 11.1.2 - « Définir l'impact et prévoir un plan de gestion des atterrissements et des seuils au regard du risque inondation »

Certains aménagements vont également répondre aux objectifs de continuité écologique sur plusieurs tronçons de cours d'eau en supprimant des obstacles à l'écoulement dans le lit mineur (suppression ou arasement de seuils).

Déclinaison de la stratégie Territoire à risque d'Espalion

➤ Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI INTENTION 2

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
215	Étude de faisabilité pour la mise en place d'un SAL sur les Boraldes	Commune d'Espalion	CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude Bilan					

➤ Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI COMPLET

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
508	Achat groupé de batardeaux pour les habitations situées en zone inondable sur la commune d'Espalion	SMLD	(Hors PAPI) : recensement diagnostic	Appel d'offres Livraison	Bilan				
602	Réduire l'impact des crues sur la commune d'Espalion en réalisant des travaux d'aménagements	SMLD	Étude PRO Dossiers regl.	Dossiers regl.	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux Bilan	

➤ Localisation



Figure 17 : Périmètre de l'étude réalisée sur Espalion (Source : bureau d'étude ARTELIA)

➤ Contexte général et articulation entre les actions

À Espalion, l'intérêt des opérations d'aménagements proposées se justifie pleinement par les apports de l'étude menée durant le PAPI d'Intention 1. Elles permettront de **réduire l'incidence des inondations pour 600 logements vulnérables**, soit près d'un quart de la population municipale, sans oublier **l'impact bénéfique pour une zone d'activités**.

L'étude projet, préalable au lancement des travaux, permettra notamment de réaliser les prospections géotechniques et de définir les impacts de l'arasement du seuil sur les berges attenantes, ainsi que sur les ouvrages situés à l'amont (deux ponts, l'un de voirie communale, l'autre départementale). Aussi, la proximité du Pont Vieux (monument classé) implique que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) formule un avis assorti ou non de prescriptions qui auront pour but de compenser l'impact paysager de cette opération.

Si les aménagements prévus vont permettre de réduire la hauteur de submersion en de nombreux endroits, la commune reste fortement vulnérable aux inondations. En complément, **afin de réduire le coût des dommages et le délai de retour à la normale lors des crues les plus fréquentes, il est également prévu de réaliser une opération groupée d'achat de batardeaux** (action n°508) afin de fournir une protection rapprochée pour les habitations présentes en zone inondable.

Enfin, pour compléter ces différentes mesures et améliorer la gestion de crise, il est également prévu d'étudier l'intérêt d'installer un SAL sur le bassin versant des *Boraldes*, affluent du *Lot* en amont de la commune (action n°215). **L'intérêt est d'acquérir de la connaissance sur le fonctionnement hydrologique du bassin et de dimensionner un réseau de mesure adapté, permettant d'anticiper l'apport de ces cours d'eau** sur les débits du *Lot*. Il est donc envisagé, *in fine*, **d'installer plusieurs stations hydrométriques et éventuellement des postes pluviométriques** sur l'ensemble ou quelques-uns de ces bassins versants, dans le but d'obtenir un système d'alerte opérationnel et qui permettrait d'améliorer l'alerte des crues sur les communes d'Espalion et aussi de Saint-Côme d'Olt située en amont.

Déclinaison de la stratégie

Territoire à risque de Marvejols/Montrodat

➤ Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI INTENTION 2

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
101	Étude complémentaire sur les aménagements du Coulagnet à Marvejols et Montrodat	SMLD	CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude	Bilan				

➤ Actions prévisibles en AVENANT

- Réaliser les aménagements sur le Coulagnet
- Installation du SAL sur la Colagne (suite à l'action n°201 du PAPI d'Intention 1)

➤ Localisation

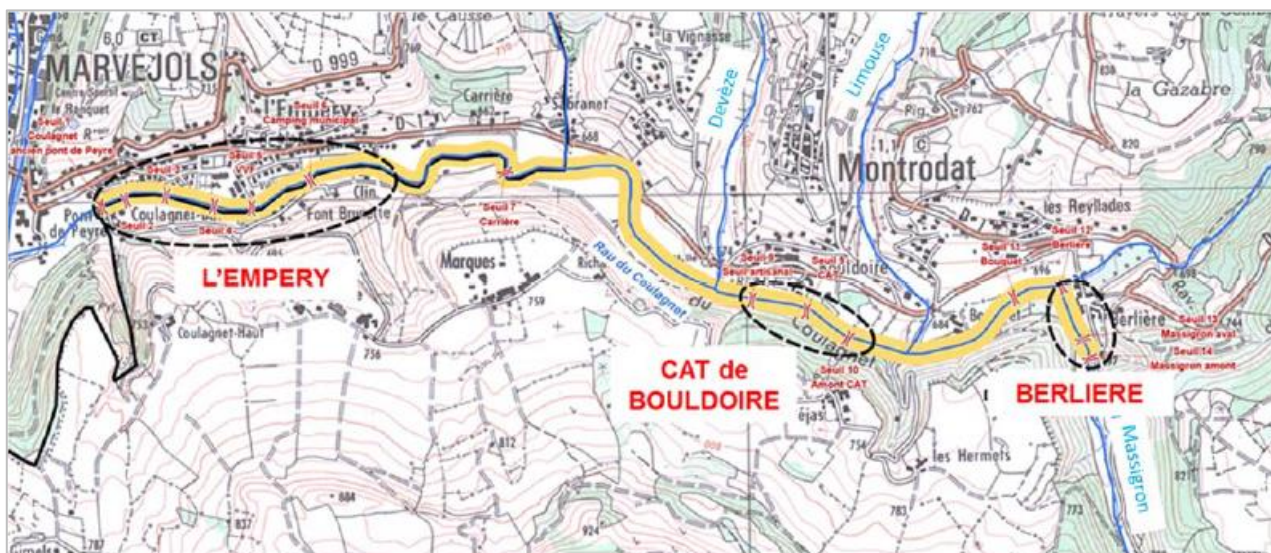


Figure 18 : Localisation des secteurs étudiés dans l'étude du PAPI d'Intention (Source : bureau d'étude CEREG)

➤ Contexte général et articulation entre les actions

Le secteur du « Coulagnet Bas » sur les communes de Marvejols et de Montrodat est fortement exposé aux crues du Coulagnet. Les enjeux y sont nombreux, parmi lesquels le quartier résidentiel de l'Empéry et le Centre d'Accueil Temporaire (CAT) de Bouldoire. On évalue qu'une soixantaine d'habitations sont exposées au risque d'inondation sur ce secteur.

L'étude n°131 du PAPI d'intention 1 a permis de faire un tour d'horizon des solutions alternatives pour ce secteur. Les aménagements proposés dans l'action n°603 permettraient de réduire la hauteur de submersion de plusieurs centimètres. Cependant, au vu de la rentabilité économique insatisfaisante du projet (rentabilité ACB à horizon 51 ans), **il a été demandé localement de trouver des solutions**

d'optimisations en préférant des alternatives moins « lourdes » techniquement et économiquement (usage du génie végétal, etc...). Ainsi, l'objectif de cette étude complémentaire est d'optimiser les aménagements déjà étudiés dans le PAPI d'intention 1 et d'améliorer le seuil de rentabilité du projet.

À l'échelle du Territoire à Risque (TR) Marvejols/Montrodat, il est aussi prévu une action visant à **améliorer la prévision des crues** sur un bassin versant qui n'est pas suivi par les services Étatiques (prévisions des crues du SPC qui se limitent aux communes traversées par le Lot). L'objectif est d'améliorer la gestion de crise communale en anticipant la genèse des épisodes d'inondation, permettant *in fine* **d'optimiser le déclenchement du PCS** pour les communes de Montrodat et de Marvejols, mais également de Saint-Léger-de-Peyre plus à l'amont et sur la commune de Bourgs-sur-Colagne située à l'aval du TR.

Pour ce faire, le bassin versant de la *Colagne* et du *Coulagnet* seront équipés de stations pluviométriques et hydrométriques. L'action sera intégrée dans le **PAPI Complet** par un **avenant**, une fois la maîtrise d'ouvrage et les modalités concernant la gestion et la maintenance parfaitement définies.

Déclinaison de la stratégie Territoire à risque de Mende

➤ **Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI COMPLET**

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
515	Suppression de deux bâtiments à proximité du lit mineur du Lot à Mende	Commune de Mende	Désignation MOE	Démolition					
601	Réaliser les travaux d'aménagements sur le Lot afin de réduire l'impact des inondations dans la traversée de Mende	SMLD	Étude PRO Dossiers regl.	Travaux	Travaux Bilan				

➤ **Localisation**

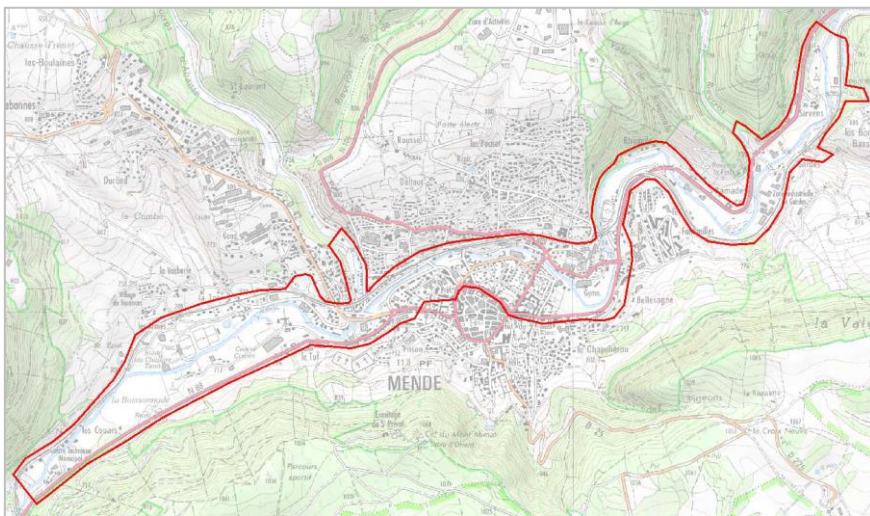


Figure 19 : Périmètre de l'étude réalisée sur Mende (Source : bureau d'étude ARTELIA)

➤ **Contexte général et articulation entre les actions**

La ville de Mende qui est traversée d'Est en Ouest par le Lot est un secteur très vulnérable du bassin Lot Amont. La concentration et la diversité des enjeux (habitations, ERP, activités économiques, etc...) en fait un territoire d'action prioritaire, d'où son classement en Territoire à Risque Important d'inondation.

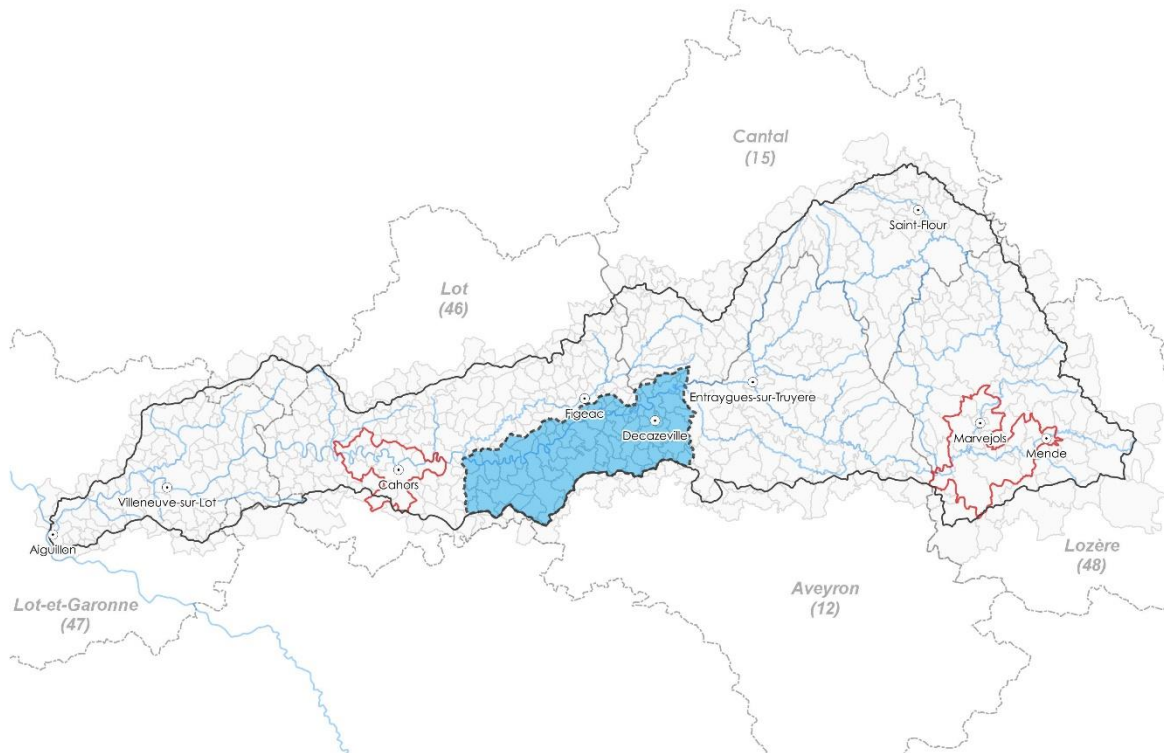
Les différentes études réalisées hors et pendant la période du PAPI d'Intention 1 ont permis de définir un programme d'aménagements (action n°601) à mettre en œuvre dans le **PAPI Complet** et qui sera bénéfique pour la commune. Celui-ci permettra de **réduire l'aléa sur plusieurs secteurs de la ville en supprimant des points noirs hydrauliques et en réduisant la hauteur de submersion**. En complément à la phase de travaux, l'action n°515 consiste à supprimer deux bâtiments fréquemment concernés par les débordements du Lot. Ces biens acquis par la municipalité sont situés en zone rouge PPRi, « aléa "très fort à modéré" correspondant aux zones naturelles non urbanisées ou peu urbanisées et peu aménagées à préserver » (PPRi Mende, révision du 14 avril 2009). **L'opération permettra l'effacement d'obstacles à l'écoulement à proximité du lit du cours d'eau et de limiter la réinstallation de population dans une zone à risque.**



STRATÉGIE DE SOUS BASSIN



BASSIN DU LOT MÉDIAN



Stratégie globale sur le sous bassin

Caractéristiques du bassin du Lot-médian

Le **Lot dans sa partie médiane** s'étire à partir de la confluence du *Dourdou de Conques*, sur la commune de Grand-Vabre (12) jusqu'à la confluence du *Célé*, sur la commune de Bouziès (46). Montrant des formations paléozoïques (Massif Central) très chahutés sur l'amont du sous-bassin, avec une répartition imprécise de miscashistes, schistes, grès voire granites, une coupure nette s'opère en aval de Capdenac avec une dominance des calcaires (bassin d'Aquitaine). Au niveau de la topographie, cela se traduit par une vallée du *Lot* très encaissée sur sa partie amont, jusqu'à l'aval de Capdenac où la vallée s'élargit et présente un espace de divagation du cours d'eau plus important.

De nombreux enjeux sont impactés par les inondations du *Lot* et de ses affluents sur ce secteur, comme **le Riou Mort** qui possède la singularité d'être un territoire très anthropisé. En outre, les communes situées entre Decazeville-Viviez et Capdenac, remontant jusqu'à Figeac s'inscrivent dans le secteur dit de la « Mécanic Vallée » où se concentrent des activités industrielles liées à l'aéronautique et à l'automobile qui représentent un enjeu économique d'intérêt majeur.

Inscriptions des actions dans le PAPI

Cette partie du bassin et notamment le tronçon de la rivière Lot a fait l'objet d'une étude d'envergure portant sur l'identification et l'optimisation des Zones d'Expansion des Crues. Dans une logique amont-aval, l'intérêt était surtout d'avoir une action sur les territoires situés en amont du TRI de Cahors. Inscrite dans le cadre du PAPI d'Intention 1 (action n°604) et portée par l'EPTB Lot (sous l'ancienne dénomination : Entente Interdépartementale du Bassin du Lot), cette étude a permis à la fois d'évaluer l'efficacité de ces nombreuses ZEC, d'identifier les enjeux en zone inondable, de produire des atlas cartographiques croisant la donnée enjeux avec les occurrences de crue et d'informer les communes sur les risques existants.



Figure 20 : Zone d'expansion des crues au droit de la commune de Tour-de-Faure, 46 (Crédits photo : SmCLm)



Figure 21 : Zone d'expansion de crues en aval de Capdenac-Gare, 12 (Crédits photo : SmCLm)

Considérant les résultats apportés par cette étude (optimisation des ZEC inefficace), **le SMLB, en partenariat avec les collectivités impliquées, souhaite réorienter la poursuite de cette démarche en mettant l'accent sur la sensibilisation et l'information.** L'action prévue au **PAPI Complet** (action n°120) valorisera ainsi le travail et la connaissance acquise par cette action du PAPI d'Intention 1 et passera par **la diffusion des atlas produits et l'information sur les travaux qui vont être menés.** En effet, si l'optimisation des ZEC ne permet pas un gain hydraulique satisfaisant pour réduire l'aléa inondation sur les enjeux situés à l'aval, il convient de maintenir en état ces zones naturelles, voire même à reconquérir certains espaces lorsque cela est possible. Ainsi, des opérations ponctuelles comme des travaux d'optimisation des zones d'expansion des crues (actions n°608 - 609) permettant de ralentir les écoulements, seront portées par le SmCLm (gémapien par transfert).

La réalisation d'une campagne de diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti permettra de sensibiliser les propriétaires en zone inondable et d'apporter des solutions adaptées de réduction de la vulnérabilité, au cas par cas, des enjeux les plus vulnérables du secteur.

Une attention particulière sera portée au secteur à forts enjeux de Capdenac. La connaissance hydraulique et du risque inondation de cette zone d'expansion des crues sera affinée au moyen d'une étude complète (action n°123 du **PAPI d'Intention 2**). Le rôle potentiel des infrastructures de transport et merlons devra être affiné et le maître d'ouvrage attendra des propositions d'aménagement afin de réduire la vulnérabilité de ce secteur urbanisé à forte potentialité économique.

Une étude hydraulique sera centrée sur la commune de Cajarc et son ruisseau de l'*Hermiès* qui, fortement anthropisé, menace plus de 100 bâtiments en crue centennale (action n°104 du **PAPI d'Intention 2**).

En parallèle, **Decazeville Communauté a lancé** dans le cadre du PAPI d'intention 1 (action n°114) **une étude hydraulique sur le bassin versant du Riou Mort** pour améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique et chercher des solutions viables pour réduire la vulnérabilité au droit de certains secteurs à enjeux. Sur ce territoire largement artificialisé et où les espaces naturels sont déjà fortement sollicités en période de crue, les travaux envisagés dans le cadre du **PAPI Complet** seront de nature à supprimer les points noirs hydrauliques situés sur les communes de Decazeville et de Viviez (actions n°614 - 616 - 711). Ces travaux seront couplés à l'étude d'un système d'alerte (action n°207) et à la réalisation d'opérations de diagnostics de réduction de la vulnérabilité (actions n°505) inscrites dans le **PAPI d'Intention 2**.

Un projet attendu localement sur la commune d'Auzits, porté par le SmCLm (par transfert de la communauté de communes du Pays Rignacois), va aussi permettre, dans le cadre du **PAPI Complet** (action n°606), d'atténuer les contraintes sur le ruisseau du *Riou Viou* par la réouverture d'une partie couverte dans sa traversée du village, alliant prévention des inondations (lutte contre la formation d'embâcles pouvant obstruer le conduit et inonder les enjeux) et préservation des milieux aquatiques.

La stratégie initiée sur ce sous bassin correspond à la mise en application du PAPI d'intention 1, via un équilibre entre la réalisation d'aménagements ponctuels qui limiteront les débordements sur les zones à plus fort enjeux et la recherche de

protection à l'échelle individuelle, en réalisant dans un premier temps les diagnostics nécessaires.

LOT MÉDIAN	
Bassin de Decazeville	
Inscription dans PAPI Complet	Inscription dans PAPI d'Intention
117. Action pédagogiques et de communication sur le territoire du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé	207. Étude de faisabilité pour la mise en place d'un système d'alerte local sur le bassin versant du Riou Mort
606. Réouvrir le ruisseau du Riou Viou dans la traversée d'Auzits	505. Diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti sur les bassins du Lot médian et du Riou Mort
608. Travaux de ralentissement des écoulements sur les bassins du Lot Médian et du Riou Mort	
614. Suppression de points noirs hydrauliques et d'ouvrages limitants sur le Riou Mort et le Riou Viou à Viviez	
616. Amélioration des capacités d'écoulement du Riou Mort dans le centre-ville de Decazeville	
711. Reprise des murs de protection des berges du Riou Mort dans le centre-ville de Decazeville	
Tronçon Lot Médian	
Inscription dans PAPI Complet	Inscription dans PAPI d'Intention
117. Action pédagogiques et de communication sur le territoire du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé	104. Étude hydraulique sur le ruisseau de l'Hermies à Cajarc
608. Travaux de ralentissement des écoulements sur les bassins du Lot Médian et du Riou Mort	123. Étude hydraulique et hydromorphologique du risque inondation sur le secteur de Capdenac
609. Reconnexion des annexes hydrauliques sur la rivière Lot	505. Diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti sur les bassins du Lot médian et du Riou Mort

Portage et maîtrise d'ouvrage

La communauté de communes du Grand Figeac, Decazeville Communauté et la communauté de communes du Pays Rignacois ont transféré la compétence GEMAPI au SmCLM qui de fait est maître d'ouvrage des études lancées sur Cajarc, Capdenac Gare et des opérations de diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti (actions n°104, 123 et 505 du **PAPI d'Intention 2**) et des travaux programmés aux actions 606, 608, 609, 614, 616 et 711 du **PAPI Complet** (reconnexion d'annexes hydrauliques alluviales et optimisation de zones d'expansion de crues).

Concordance des documents

La stratégie de gestion du risque sur le sous-bassin du *Lot Médian* est celle identifiée dans la SLGRI de Cahors. En effet, le périmètre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de Cahors s'étend sur soixante-et-une commune partant de Luzech pour remonter jusqu'à Saint-Santin sur la partie *Lot* et jusqu'à Figeac pour la partie *Célé*. Cette stratégie a été co-élaborée par l'Entente Lot / SMLB avec l'ensemble des parties prenantes concernées par la problématique. Ainsi, les huit objectifs et les treize dispositions de la SLGRI de Cahors, corrélés aux grands objectifs du PGRI Adour-Garonne, sont opérants sur la quasi-totalité du sous bassin *Lot Médian* ([Annexe 4 - Pièce 1 : Diagnostic du Territoire](#)).

Les actions prévues au **PAPI Complet** sur ce territoire vont ainsi permettre de répondre à l'une des dispositions arrêtées dans la SLGRI du TRI de Cahors :

- la protection des vies humaines par la définition de travaux de protection pertinents (F.1.1).

L'étude de faisabilité pour un SAL (action n°207) sur le bassin du *Riou Mort* concerne deux communes de la SLGRI de Cahors et les diagnostics de réduction de la vulnérabilité prévus concerneront les communes de la Vallée du Lot et riveraines du *Riou mort*. Ces actions du **PAPI d'Intention 2** permettront de répondre à des dispositions arrêtées dans la SLGRI du TRI de Cahors, parmi lesquels :

- améliorer le système de surveillance et d'alerte des crues (B.2.1) ;
- la réduction de la vulnérabilité des enjeux (D.2.1).

La disposition B.2.1 « *Développer une culture du risque par la définition et la mise en œuvre d'outils pertinents pour assurer la transmission et la compréhension des connaissances* » consiste ici à développer une culture du risque au sein de la population. La culture du risque implique une prise de conscience du risque d'inondation de la part de l'ensemble des acteurs du territoire. Elle doit toucher la plus large proportion de la population possible et se traduit par des actions de sensibilisation, de pédagogie et d'information afin de « responsabiliser » chacun en cas de crise. Elle sera développée sur le bassin du *Lot Médian* de plusieurs manières : la pose de repères de crue (action n°114), la diffusion d'une exposition sur le risque (action 120), ou encore la réalisation de diagnostics de vulnérabilité qui seront proposés aux particuliers, pour les bâtiments publics et aux entreprises localisés le long du *Lot*, du *Riou Mort* (actions n°503 et 505), du ruisseau du *Vert* et du *Bartassec* (action n°502). Ces actions répondent aussi à la disposition D.2.1. « *Affiner la connaissance des enjeux du territoire pour mieux cibler les opérations de réduction de vulnérabilité* », qui vise à mieux cibler les opérations de réduction de la vulnérabilité.

Déclinaison de la stratégie Territoire à risque (TR) du bassin de Decazeville

➤ Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI INTENTION 2

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
207	Étude de faisabilité pour la mise en place d'un système d'alerte local sur le bassin versant du Riou Mort	SmCLm	CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude (niveau AVP et PRO)	Étude AVP Montage DCE Bilan				
505	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti sur les bassins du Lot médian et du Riou Mort	SmCLm	Consultation MOE Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics Bilan				

➤ Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI COMPLET

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
117	Action pédagogiques et de communication sur le territoire du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé	SmCLm		Création de l'animation Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation Bilan
606	Réouvrir le ruisseau du Riou Viou dans la traversée d'Auzits	SmCLm	Consultation Choix MOE	Dossiers régl. Consultation entreprise	Dossiers régl. Travaux	Travaux Bilan			
608	Travaux de ralentissement des écoulements sur les bassins du Lot Médian et du Riou Mort	SmCLm	Diag. Complémentaire Autorisations de passage Convention propriétaires	Plantations (Lot moyen amont) Diag. complé. sur Lot moyen milieu	Plantations (Lot moyen amont) Diag. complé. sur Lot moyen milieu	Plantations (Lot moyen amont - Riou Mort)	Plantations (Lot moyen amont - Riou Mort)	Plantations (Lot moyen amont - Riou Mort)	Plantations (Lot moyen amont - Riou Mort)
614	Suppression de points noirs hydrauliques et d'ouvrages limitants sur le Riou Mort et le Riou Viou à Viviez	SmCLm		Choix MOE Étude PRO	Dossiers régl. Choix entreprise	Travaux	Travaux	Travaux Bilan	
616	Amélioration des capacités d'écoulement du Riou Mort dans le centre-ville de Decazeville	SmCLm	Choix MOE Étude PRO	Étude PRO Dossiers régl.	Dossiers régl. Choix entreprise	Travaux	Travaux	Travaux Bilan	
711	Reprise des murs de protection des berges du Riou Mort dans le centre-ville de Decazeville	SmCLm	Choix MOE Étude PRO	Étude PRO Dossiers régl.	Dossiers régl. Choix entreprise	Travaux	Travaux	Travaux Bilan	

➤ Actions prévisibles en AVENANT

- Installation d'un système d'alerte local sur le bassin du Riou Mort

➤ Localisation

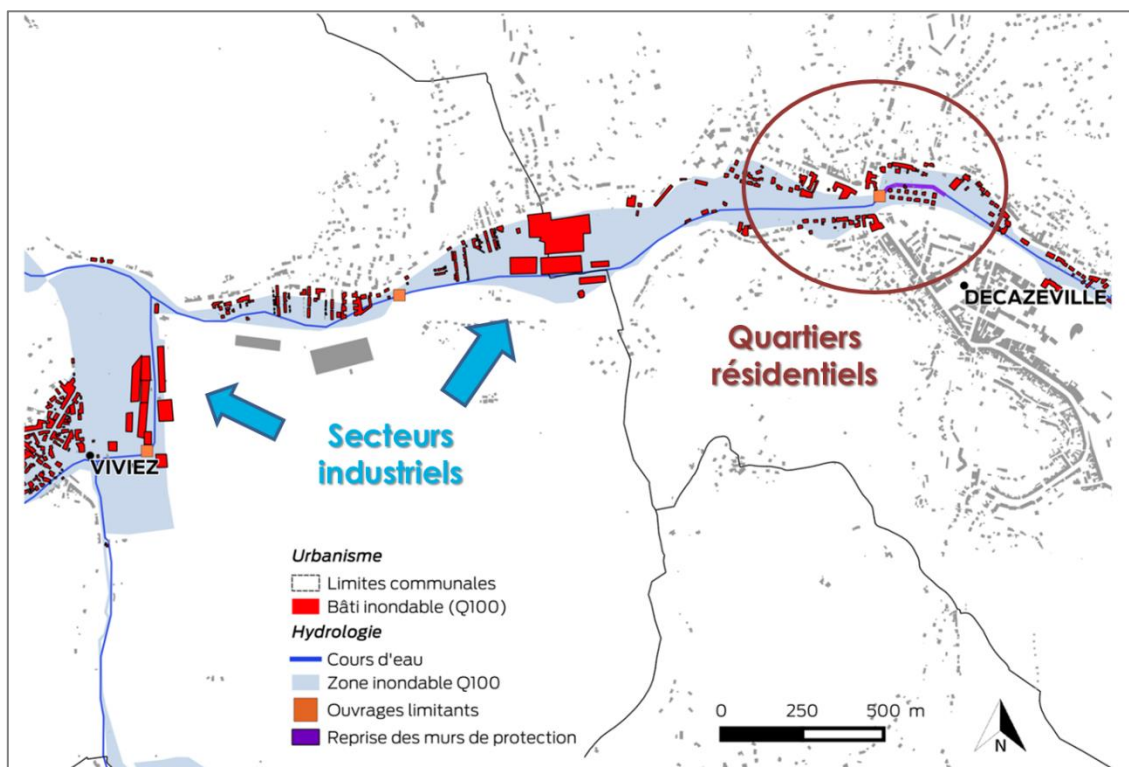


Figure 22 : Périmètre des travaux prévus sur le TR bassin de Decazeville (© SmCLm)

➤ Contexte général

Le bassin versant du *Riou Mort* draine un territoire d'environ 150 km² situé en rive gauche du *Lot*, dans le département de l'Aveyron. Le *Riou Mort* s'étend sur un linéaire de 23 km avec plusieurs affluents importants : le *Riou Viou* (25 km), l'*Enne* (10 km) et le ruisseau du *Saltz* (6 km).

Le bassin versant est localisé sur l'ancien bassin houiller de Decazeville qui témoigne de la particularité géologique de ce territoire. Cela se caractérise aussi par des paysages « magnésiens » (faible végétation, favorise le ruissellement) et des vallées encaissées, offrant peu d'espaces de divagation aux cours d'eau. Le passé industriel lègue un territoire fortement anthropisé avec des cours d'eau dont la morphologie a souvent été rectifiée. En particulier, sur certains secteurs, de nombreux remblais sont présents dans le lit majeur constitués de stériles issus des extractions minières. Contrainte par le relief, l'urbanisation s'est développée en fond de vallée étroite et parfois en bordure immédiate du cours d'eau.

Ainsi, les recalibrages des cours d'eau, les ouvrages limitants (16 points noirs hydrauliques identifiés sur les 63 ouvrages transversaux recensés) **et la forte urbanisation accentuent l'imperméabilisation des sols et participent à l'augmentation du risque d'inondation** sur plusieurs secteurs.

Le *Riou Mort* dispose, sur sa partie aval, d'une station hydrométrique qui permet de caractériser son hydrologie : temps de réponse très rapide (observations régulières de 1h), décrue rapide, étiages sévères. Le module interannuel du *Riou Mort* aval est de

1,79 m³/s avec de fortes disparités saisonnières. Le débit d'étiage caractérisé par le débit mensuel minimal annuel (fréquence biennale) est quant à lui de 0,25 m³/s.

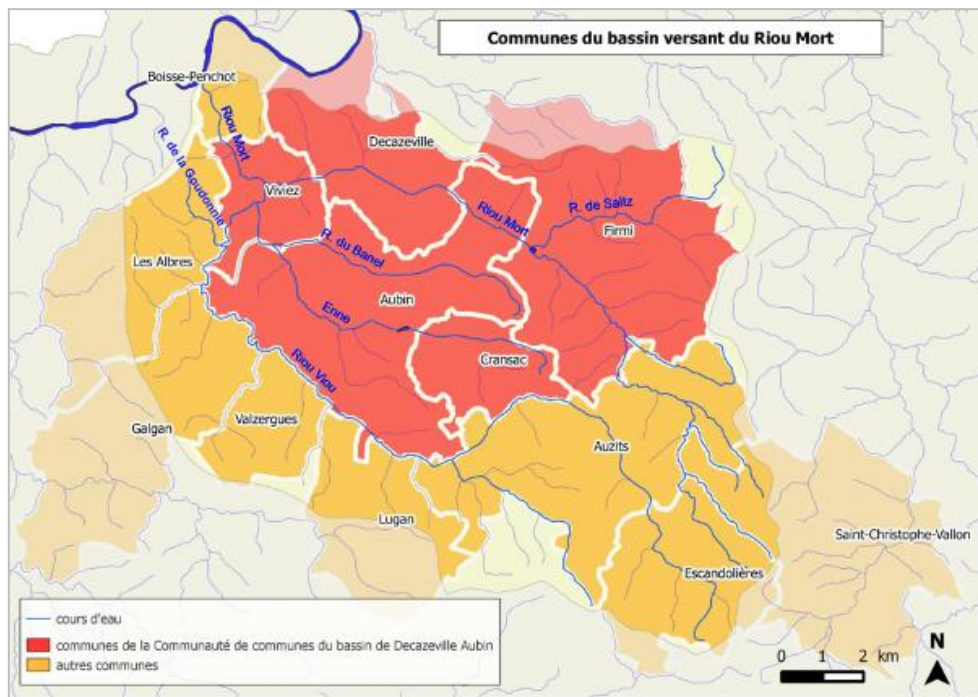


Figure 23 : Carte administrative du bassin versant du Riou Mort (Source : AYGA - Decazeville Communauté)

Les plus forts débits instantanés en période de crue sur le *Riou Mort* aval s'élèvent à 65 m³/s (Q5), 81 m³/s (Q10) et 139 m³/s (Q50).

Plusieurs centres urbains du bassin versant du *Riou Mort* - Decazeville, Viviez, Firmi, Aubin et Cransac - ont été par le passé particulièrement touchés par les inondations. La dernière crue marquante ayant causé des dégâts importants à Viviez, Decazeville et Firmi, date de 2003 (crue d'occurrence supérieure à une période de retour de 50 ans).

La conscience du risque est prégnante ce qui explique que de nombreuses études ont été menées sur le secteur, parmi elles :

- Aménagement du Riou Mort - ZI du Plégat (CETE, 1982) ;
- Étude hydraulique du Riou Mort, de l'Enne, du Banel et des principaux affluents (SIEE, 1999) ;
- Étude hydraulique - diagnostic gabarit - RD631 pont d'Auzits (Hydretudes, 2001) ;
- Étude d'incidence du projet routier « déviation de Viviez sur les crues du Riou Mort » (SPI Infree, 2003) ;
- Expertise hydraulique - déviation de Viviez RD840 (G2C environnement, 2007) ;
- Tranche 2 - déviation de Viviez RD840 (GINGER environnement, 2008).

Ces études et les travaux réalisés ou à programmer s'inscrivent dans une démarche plus globale engagée **par l'EPCI de Decazeville Communauté** au travers de son **deuxième Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (« PPG »)** qui est aujourd'hui en **cours d'exécution**.

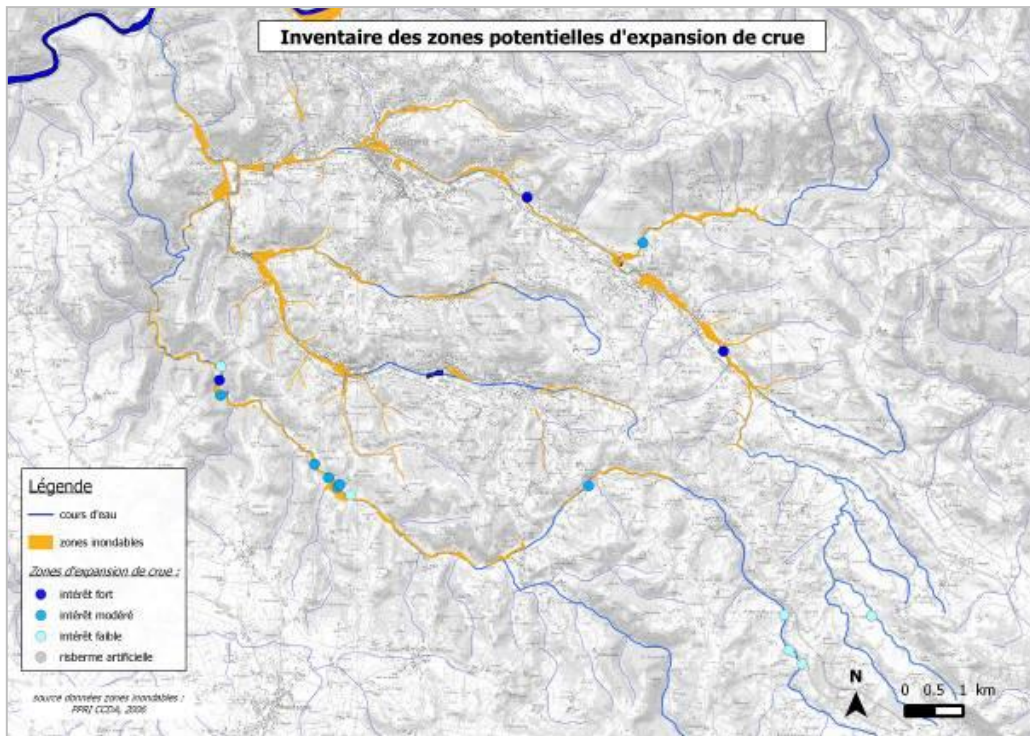


Figure 24 : Localisation des zones d'expansion de crues potentielles recensées (Source : AYGA - Decazeville Communauté)

Les différentes études et les diagnostics menés à l'issue de la crue de décembre 2003 ont conduit les collectivités à porter des travaux de suppression de points noirs hydrauliques et de restauration / renaturation du cours d'eau.

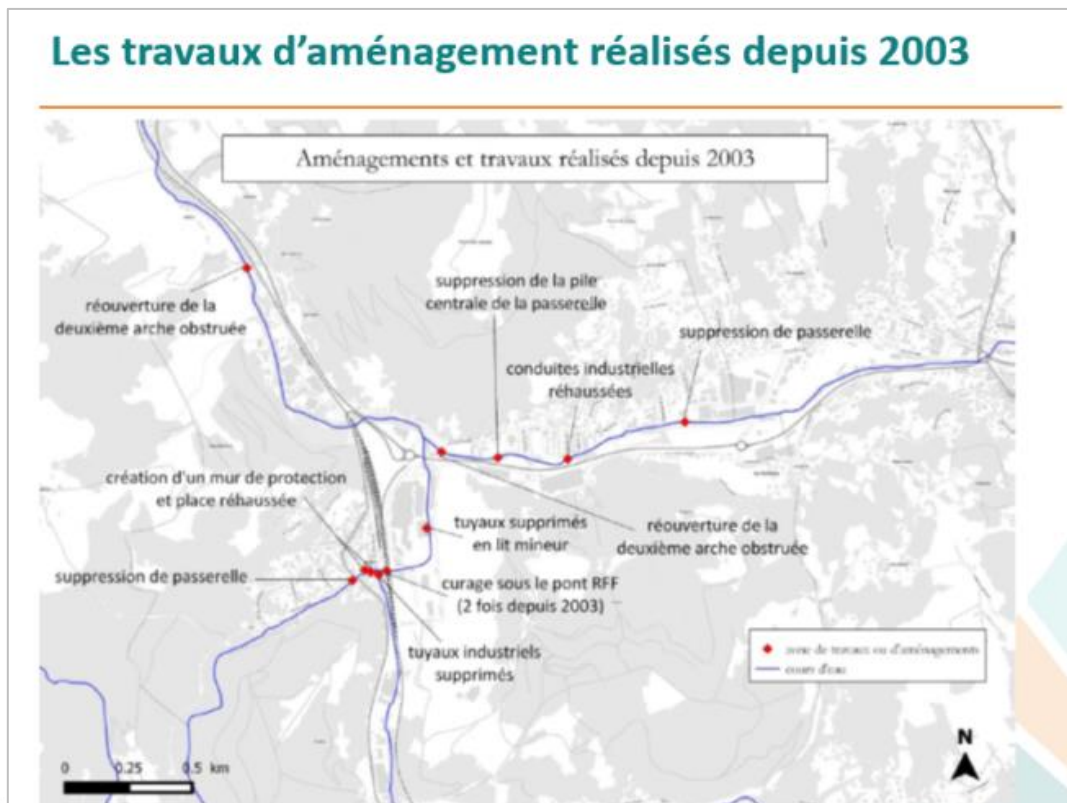


Figure 25 : Extrait de l'étude ZEC Lot médian (CEREG pour le compte de Decazeville Communauté, 21/11/2017)



Figure 26 : Extrait de l'étude ZEC Lot médian (CEREG pour le compte de Decazeville Communauté, 21/11/2017)

➤ Articulation entre les actions

Les actions inscrites dans le **PAPI Complet** font suite à l'étude n°114 menée dans le PAPI d'Intention 1 : « *Étude du risque d'inondation sur le bassin versant du Riou Mort* » sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Decazeville Aubin (devenue Decazeville Communauté). Elle a permis d'accroître la connaissance du risque d'inondation sur le bassin du *Riou Mort* et d'adopter des solutions pour réduire ce risque. Les résultats présentés au comité de pilotage et au comité technique ont démontrés que les ZEC sur ce bassin ne pouvaient pas être optimisées. Le choix s'est donc porté sur l'identification des points noirs hydrauliques et la possibilité d'en supprimer certains pour réduire l'aléa au droit de zones à enjeux.

Par priorisation des actions, trois suppressions d'ouvrages ont finalement été retenues dans le PAPI Complet, au regard des forts enjeux à protéger et du gain hydraulique important. La suppression d'un ouvrage limitant retenue sur la commune de Decazeville (action n°616) va en effet permettre de mettre hors d'eau 70 bâtis pour une crue centennale. Les aménagements futurs sur la commune de Viviez (action n°614) vont permettre quant à eux de protéger 17 bâtis avec un abaissement moyen de 15 cm de la hauteur d'eau dans le secteur des Tuileries pour une crue centennale, et de mettre hors d'eau 27 bâtiments lors d'une crue cinquantiennale, dont des bâtiments industriels de l'usine UMICORE.

De plus, au regard des enjeux sur Decazeville, il est nécessaire de compléter l'action n°616 par des opérations telles que la reprise de murs de protection de berges (action n°711).

Les opérations seront réparties sur une période de cinq à six ans compte tenu de la nature des actions à mener et des moyens techniques et financiers à mobiliser : étude projet, dossiers règlementaires, travaux, actions d'information et de concertation, etc.

En complément des travaux, doivent être étudiés des moyens d'anticipation et de surveillance des crues. C'est pourquoi l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un système d'alerte local sur le bassin du *Riou Mort* est prévue (action n°207) dans le **PAPI d'Intention 2**. Cette étude pourrait être suivie par la mise en œuvre opérationnelle d'un réseau d'alerte avec l'installation de stations limnimétriques et de pluviomètres pour améliorer la prévision des crues sur Viviez, Decazeville, Firmi voire Aubin. Les travaux d'installation du système feront éventuellement l'objet d'un **avenant** au **PAPI Complet**.

Déclinaison de la stratégie

Tronçon à risque : le Lot Médian

Le Lot de la confluence avec le Dourdou jusqu'à la confluence avec le Célé

Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI INTENTION 2

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
104	Étude hydraulique sur le ruisseau de l'Hermès à Cajarc	SmC1 m		CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude (niveau AVP / PRO) Bilan				
123	Étude hydraulique et hydromorphologique du risque inondation sur le secteur de Capdenac	SmCLm	CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude (niveau AVP)	Étude (niveau PRO) Bilan				
505	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti sur les bassins du Lot médian et du Riou Mort	SmCLm	Consultation MOE Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics Bilan				

Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI COMPLET

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
117	Action pédagogiques et de communication sur le territoire du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé	SmCLm		Création de l'animation Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation Bilan
608	Travaux de ralentissement des écoulements sur les bassins du Lot Médian et du Riou Mort	SmCLm	Diag. Complémentaire Autorisations de passage Convention propriétaires	Plantations (Lot moyen amont) Diag. complé. sur Lot moyen milieu	Plantations (Lot moyen amont) Diag. complé. sur Lot moyen milieu	Plantations (Lot moyen amont - Riou Mort)	Plantations (Lot moyen amont - Riou Mort)	Plantations (Lot moyen amont - Riou Mort)	Plantations (Lot moyen amont - Riou Mort)
609	Reconnexion des annexes hydrauliques sur la rivière Lot	SmCLm		Rencontre propri. Diag. par site	Consultation MOE Dossier régl. Travaux	Travaux	Travaux Bilan		

➤ Actions prévisibles en AVENANT

- Projets de travaux sur l'Hermès à Cajarc

➤ Localisation

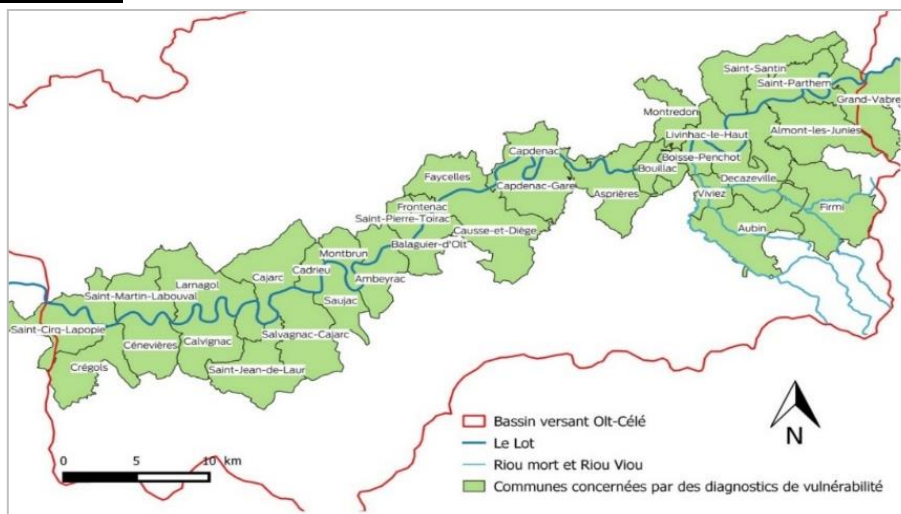


Figure 27 : Tronçon du Lot Médian concerné par l'action n°505 de « réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité » (Source : SmCLm)

➤ Contexte général

La rivière *Lot* constitue la colonne vertébrale du réseau hydrographique de ce territoire et possède ici la particularité d'être proche et, schématiquement, parallèle à la rivière *Célé*.

Ainsi, de par cette proximité, les affluents principaux du *Lot* se trouvent en rive gauche, parmi lesquels les ruisseaux d'*Aumont* (Almont les Junies), le *Riou Mort* (cf. bassin de Decazeville) et la *Diège* (Capdenac Gare). Ensuite, la nature karstique fait que les affluents du *Lot* sont souterrains jusqu'à la confluence avec le *Célé*. Le réseau hydrographique de surface y est donc peu dense.

Le *Lot* reste très encaissé jusqu'à Capdenac puis la pente générale du *Lot* tend à faiblir, ce qui permet un méandrage plus prononcé (Capdenac, Montbrun, Cajarc, Calvignac) et **un élargissement relatif de la vallée mais qui ne permet pas le développement d'une importante ZEC.**

Ainsi, sans être de bien plus grande dimension, la vallée du *Lot* concentre plus d'eau sur ce secteur où l'activité dans la vallée s'est quelque peu développée par rapport à l'amont.

Un article de 2004 dans la presse locale évoquait (La Dépêche du Midi) : « *Dans le quartier du faubourg de Cajarc, le plus proche de la rivière, on est habitué aux crues du Lot. Sur les murs, des traits rappellent ses furies, plus ou moins régulières. La date du 4 décembre 2003 est à rechercher tout en haut. « 2,60 m » rappelle Michel Foulquier, un des riverains. Toutefois, le record n'a pas été battu. 2,70 m en 1944, et 3,50 m en 1927. Mais l'habitude n'empêche pas les traumatismes...* »

➤ Articulation entre les actions

Les conclusions de « l'étude pré-opérationnelle des Zones d'Expansion de Crues (ZEC) du *Lot Moyen* » (action n°604 du PAPI d'Intention 1) montrent le rôle significatif des champs d'expansion des crues sur ce territoire, quoique leur taille soit relative.

La priorisation menée à l'issue de la concertation a permis de réunir les élus locaux, les instances étatiques et les acteurs du domaine de l'eau. Quatorze réunions se sont tenues entre 2014 et 2015 pour la phase de concertation et, en 2016, pour la phase d'analyse.

Deux actions **majeures pour le ralentissement des écoulements sont proposées au PAPI Complet :**

- la réalisation de travaux de ralentissement des écoulements avec des plantations dans le lit majeur (action n°608) ;
- la reconnexion d'annexes hydrauliques sur plusieurs tronçons du *Lot Moyen* (action n°609).

En revanche, considérant que leur potentiel est suffisamment optimisé dans les conditions actuelles, les actions pouvant y être menées pour les valoriser apparaissent limitées. Par exemple, il a été révélé la non pertinence de créer des ouvrages écrêteurs pour sur-inonder en amont de zones urbanisées avec un écrêtement des

débits de pointe inférieurs à 0,1% ou 0,6% selon les scénarii pour les quatre sites proposés.

Une étude hydromorphologique et hydraulique du risque inondation sur le secteur de Capdenac (action n°123) sera conduite dans le **PAPI d'Intention 2** afin d'affiner le fonctionnement hydraulique local et de définir des mesures de protection de ce secteur très vulnérable (plus de 1 000 emplois dans les ZAC et une grande partie du centre-ville de Capdenac Gare en zone inondable). Suite à l'étude, des travaux pourraient être inscrits dans un **avenant** au **PAPI Complet**.

Plus globalement, l'étude sur les zones d'expansion des crues du PAPI d'intention 1 a montré la nécessité d'**orienter la stratégie vers la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens** (axe 5) avec la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur le bâti. La rivière Lot est dotée de plusieurs stations d'alerte gérées par le SPC à Entraygues et à Capdenac. Ces équipements permettent une alerte anticipée de la population et justifient pleinement la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti.

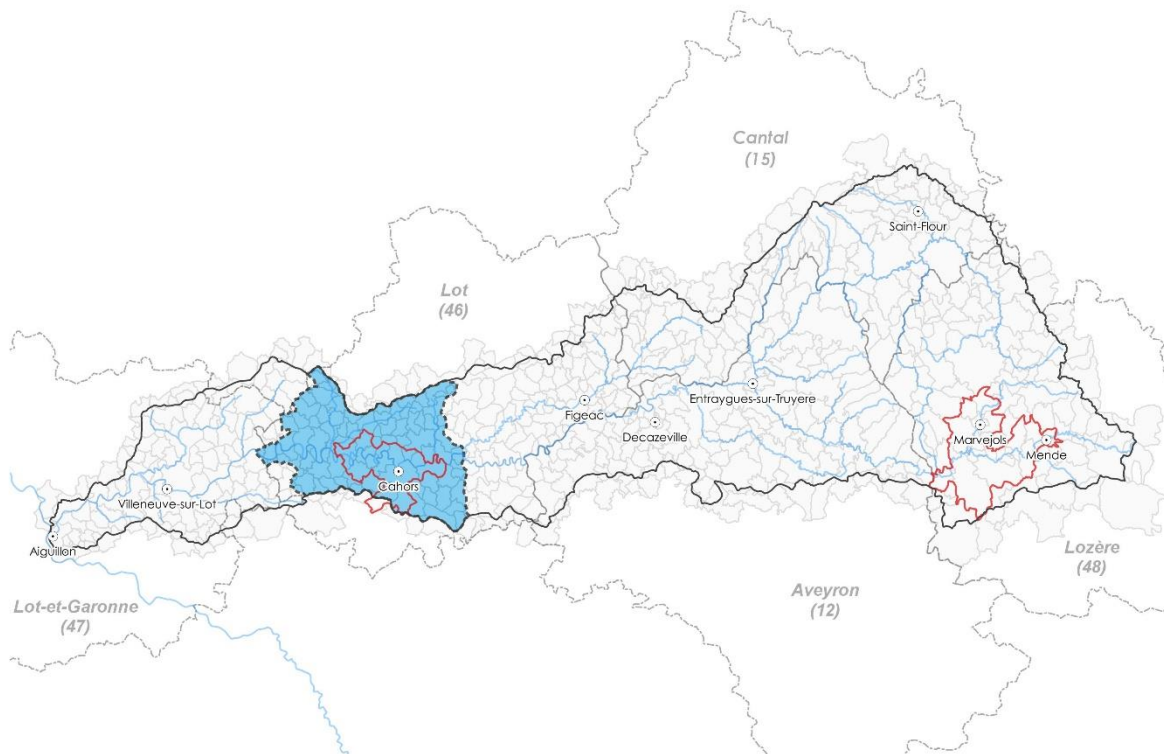
En complément, une étude inscrite dans le **PAPI d'Intention 2** serait pertinente pour préciser l'opportunité d'actions sur Cajarc, commune touristique fortement exposée au risque d'inondation (action n°104). Suite à l'étude, des travaux pourraient être inscrits dans un **avenant** au **PAPI Complet**.



STRATÉGIE DE SOUS BASSIN



BASSIN DU LOT MOYEN



Stratégie globale sur le sous bassin

Caractéristiques du bassin du Lot Moyen

Le **Lot Moyen** (aussi appelé « Lot moyen 46 ») s'étire de Bouziès (46) jusqu'à la commune de Soturac (46), en limite avec le département du Lot-et-Garonne (47). C'est le seul découpage qui répond à la fois à une logique hydrographique et administrative, afin d'assurer la cohérence avec le périmètre d'action du smavlot47 et le découpage du *Lot Aval*. Cette partie du bassin est composée d'une vallée qui tend à s'élargir au fil de son avancée vers l'Ouest. Le *Lot* présente une forte sinuosité avec de nombreuses « boucles », dans lesquelles se sont installées plusieurs villes.

Ce territoire comprend ainsi le **Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Cahors**. Sur les quatorze communes du TRI, 23% de la population (6 260 personnes) est recensée dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles en 2012. Ce TRI a fait l'objet d'une démarche de concertation autour de l'élaboration de sa Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) citée précédemment. **Le TRI de Cahors identifie les crues du Bartassec (affluent rive gauche du Lot) comme une priorité**, compte tenu des enjeux représentés par la zone d'activité mixte de l'entrée Sud de Cahors.

Le *Bartassec* est un cours d'eau à régime torrentiel et fortement anthropisé sur sa traversée de Cahors. À plusieurs reprises, il a déjà provoqué de lourds dégâts sur cette zone d'activités et ses infrastructures.

En rive droite cette fois-ci, le principal affluent est le *ruisseau du Vert*. Celui-ci prend sa source sur les Causses du Quercy et draine les eaux d'un bassin versant de 117 km². Les débordements du *Vert* concernent des enjeux situés sur la commune de Castelfranc au niveau de sa confluence avec le *Lot* et son fonctionnement hydrographique est mal connu.

Inscriptions des actions dans le PAPI

La stratégie sur ce territoire se compose en deux niveaux.

En premier lieu et sur le secteur de l'entrée Sud de Cahors, les actions inscrites au **PAPI Complet** visent à réaliser les travaux retenus en conclusion du PAPI d'intention 1 et au travers de la démarche « Atelier National des Territoires ». En effet, il n'y a pas que la problématique inondation et hydraulique qui a été traitée ; le projet est bien plus global et s'inscrit dans une démarche de recomposition totale de la zone d'activité économique de l'entrée Sud.

Un panel d'actions éligibles à un PAPI est donc prévu sur ce secteur, débutant tout d'abord par l'installation durant l'été 2018 d'un Système d'Alerte Local par le Grand Cahors (fait suite à l'étude de faisabilité du PAPI d'Intention 1). Ensuite, et préalablement **aux phases travaux sur le Bartassec**, il sera mené de front la révision du PPRi (action n°401) et la réalisation des procédures réglementaires. De fait, il est attendu la **délivrance d'une lettre de complétude du dossier d'autorisation environnementale unique** et d'un avis favorable des services de l'État pour démarrer

les travaux. Ces derniers s'effectueront en plusieurs phases tout au long du **PAPI Complet**. Pour tenir informée la population des travaux menés, des réunions publiques seront organisées par le Grand Cahors (action n°116), et des diagnostics de vulnérabilité devraient être réalisés sur les bâtiments à risque pendant la phase travaux (action n°502).

Ensuite, sur ce sous bassin du Lot Moyen, **le cours d'eau du Vert est un ruisseau identifié à risque**, notamment au vu des enjeux situés dans le lit moyen (cf. le laboratoire Ducastel à Castelfranc). C'est pourquoi, il est prévu une étude dans le **PAPI d'Intention 2** sur le risque d'inondation ; étude vivement demandée tant par les acteurs locaux que par les services de l'État.

Enfin, afin d'estimer et de réduire les dommages potentiels que peuvent subir les biens et les personnes riveraines du Lot et de ses affluents, **la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble souhaite mener une campagne de diagnostics de vulnérabilité du bâti** (action n°503 du **PAPI d'Intention 2**). En fonction des résultats obtenus, une opération d'achat et de pose de batardeaux pourrait être envisagée dans un **avenant** au **PAPI Complet**.

Lot Moyen	
Bassin du Bartassec	
Inscription dans PAPI d'Intention	Inscription dans PAPI Complet
502. Opération groupée sur le Grand Cahors de diagnostics de réduction de la vulnérabilité	116. Action de sensibilisation et d'information sur le Grand Cahors
	401. Révision du PPRI de Cahors
	617. Réaliser les travaux de ralentissement dynamique sur le Bartassec
	618. Réaliser le recalibrage du Bartassec au droit de Brousseyras
	701. Réaliser les travaux de mise en sécurité de l'Entrée Sud de Cahors

Bassin du Vert	
Inscription dans PAPI d'Intention	Inscription dans PAPI Complet
103. Etude du risque inondation sur le bassin versant du Vert	
503. Opération groupée de diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur le territoire de la CC Vallée du Lot et du Vignoble	

Portage et maîtrise d'ouvrage

Les opérations de diagnostics de vulnérabilité seront portées localement par les EPCI, détentrices de la compétence GEMAPI ; c'est-à-dire la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors pour l'action n°502 et la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV) pour l'action n°503.

Le Grand Cahors portera aussi en toute logique la quasi-totalité des actions prévues sur la commune de Cahors : l'action de communication (n°116), les actions de

travaux sur le *Bartassec* (n°617, 618 et 701). La révision du PPRi de Cahors sera en revanche de la compétence des services d'État (action n°401).

L'étude sur le *ruisseau du Vert* (action n°103) sera également portée par le Grand Cahors.

Concordance des documents

La stratégie de gestion du risque sur le sous bassin du *Lot Moyen* est celle identifiée dans la SLGRI de Cahors. En effet, le classement en TRI concerne quatorze communes partant de Luzech pour remonter jusqu'à Arcambal. Deux autres communes situées à l'aval du TRI et le long du *Lot* sont également concernées par la SLGRI (Esclauzels et Saint-Géry-Vers).

Cette stratégie a été élaborée par le SMBL (Entente Lot) et l'ensemble des parties prenantes concernées par la problématique. Ainsi, les huit objectifs et les treize dispositions de la SLGRI de Cahors, corrélés aux grands objectifs du PGRI Adour-Garonne, sont opérants sur la quasi-totalité du sous bassin *Lot Moyen* (**Annexe 4 - Pièce 1 : Diagnostic du Territoire**).

Les actions prévues au **PAPI Complet** sur ce territoire vont ainsi permettre de répondre à des dispositions arrêtées dans la SLGRI du TRI de Cahors, parmi lesquelles :

- le développement de la culture du risque (B.2.1) ;
- l'amélioration du système de surveillance (C.1.1) ;
- l'orientation du développement urbain en dehors des zones à risques (D.1.1) ;
- la réduction de la vulnérabilité des enjeux (D.2.1) ;
- la protection des vies humaines par la définition de travaux de protection pertinents (F.1.1).
- la pérennité des ouvrages de protection contre les inondations (F.1.2).

L'opération de diagnostics de vulnérabilité portée par la CCVLV (action n°503 du **PAPI d'Intention 2**) concerne entre-autres les communes de Luzech, Parnac et Saint-Vincent-Rive-d'Olt sur le TRI de Cahors. La nature de l'action permet de répondre à des dispositions arrêtées dans la SLGRI du TRI de Cahors, parmi lesquelles :

- le développement de la culture du risque (B.2.1) ;
- la réduction de la vulnérabilité des enjeux (D.2.1).

En effet, les diagnostics sont également un moyen de sensibiliser la population au risque d'inondation, tout en recherchant *in fine*, les mesures de mitigation adéquates.

Déclinaison de la stratégie

Territoire à risque de Cahors : le Bartassec

➤ Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI INTENTION 2

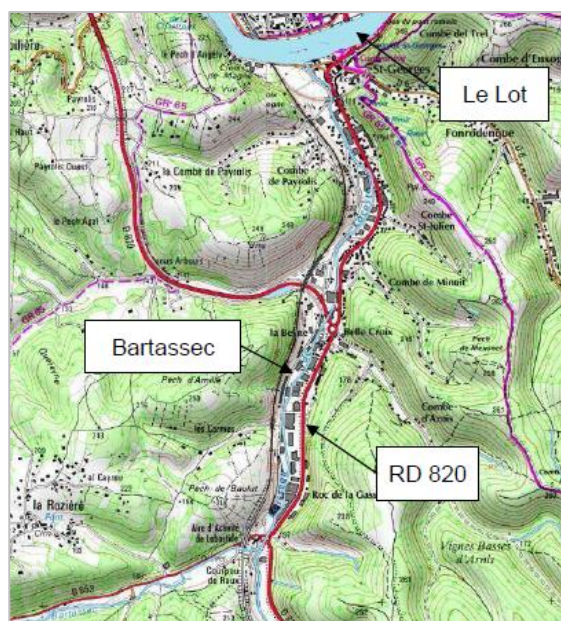
FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
502	Opération groupée sur le Grand Cahors de diagnostics de réduction de la vulnérabilité	Grand Cahors	CCTP	Diagnosfics	Diagnosfics Bilan				

➤ Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI COMPLET

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
116	Action de sensibilisation et d'information sur le Grand Cahors	Grand Cahors	Réunions publiques	Création exposition et brochures	Création film animé et panneaux	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation Bilan
401	Révision du PPRi de Cahors	DDT46	Consultation Enquête Publique	Consultation Enquête Publique	Approbation 1 ^{ère} révision			Consultation Enquête Publique	Approbation 2 ^{ème} révision
617	Réaliser les travaux de ralentissement dynamique sur le Bartassec	Grand Cahors	Dossiers regl. Consultation publique	Dossiers regl. Appel d'offres Début des travaux	Travaux Phase 1	Travaux Phase 1	Travaux Phase 2	Travaux Phase 2 Bilan	
618	Réaliser le recalibrage du Bartassec au droit de Brousseyras	Grand Cahors	Étude PRO Dossiers regl.	Dossiers regl. Travaux	Travaux Bilan				
701	Réaliser les travaux de mise en sécurité de l'Entrée Sud de Cahors	Grand Cahors	Dossiers regl. Consultation publique	Dossiers regl. Appel d'offres Début des travaux	Travaux Phase 1	Travaux Phase 1	Travaux Phase 2	Travaux Phase 2 Bilan	

➤ Localisation

Figure 28 : Le ruisseau du Bartassec au sud de Cahors - une vallée contrainte par le relief.



➤ Contexte général

À partir des années 1960, le secteur commercial de la route de Toulouse (RD 820) s'est naturellement développé sur la voie la plus passante de l'agglomération

cadurcienne. Cet axe structurant traverse la boucle du Lot le long de l'ancienne RN20, Cahors ainsi que le Montat et Labastide-Marnhac.

Plus de 20 000 véhicules l'empruntent chaque jour. Elle s'étire sur 3 km depuis le centre de Cahors. Contraint par la largeur de la vallée du Bartassec (150 à 200 m), le paysage de la route de Toulouse est marqué par les collines qui la dominent plus de 100 m plus haut (Figure 27).

D'un point de vue spatial, la route de Toulouse est divisée en deux séquences d'une longueur semblable. Au nord, la première partie constitue une extension du centre-ville, qui s'appuie d'abord sur le quartier Saint-Georges (quartier populaire du XIX^{ème}) qui s'étire vers le sud grâce à un développement pavillonnaire ancien et des établissements commerciaux assez récents. Au-delà du rond-point de la déviation qui marque une transition commence un ensemble commercial. De nombreux commerces de petite taille se développent en pied de collines, et de grandes enseignes s'alignent le long de la route de Toulouse, tel Carrefour qui offre près de 3 500 m² de surface de vente. 120 magasins se côtoient sur ce secteur avec 82 000 m² de bâtiments commerciaux, dont 25% d'enseignes automobiles (Figure 28). **Cette zone d'activités est le premier pôle commercial du département du Lot et le premier pôle d'emploi de l'agglomération (hors Cahors centre-ville) représentant 1 000 emplois.**

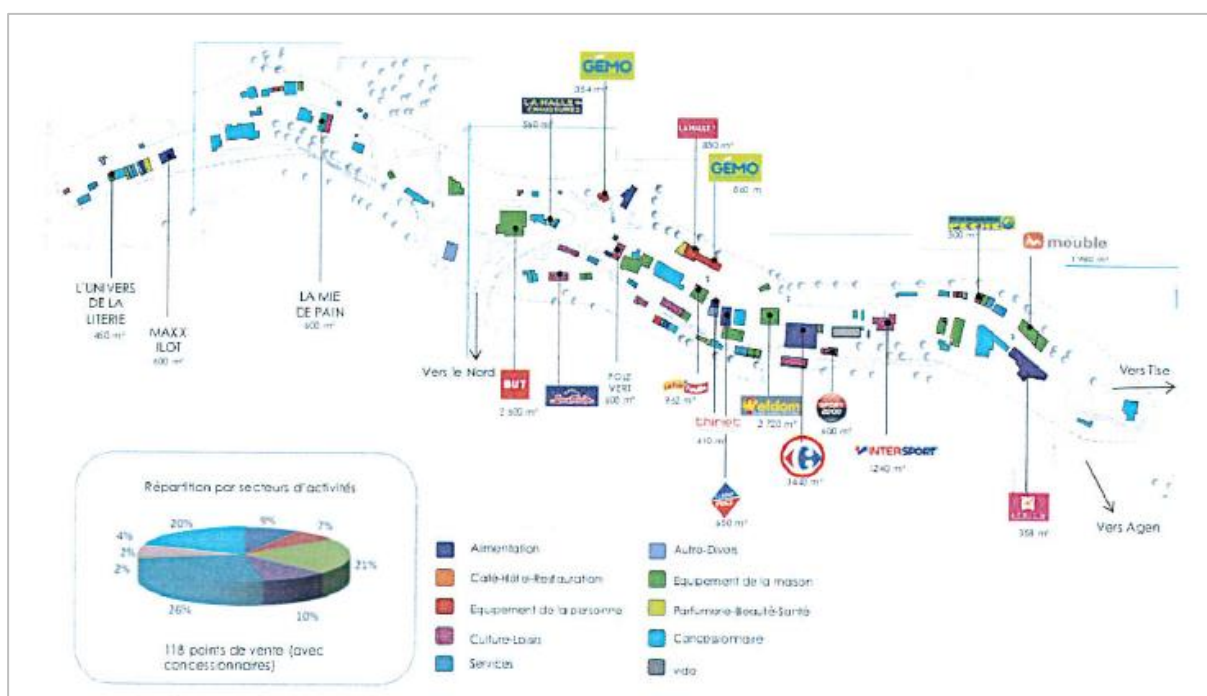


Figure 29 : Les enseignes implantées sur la route de Toulouse

Cependant, l'installation « anarchique » des commerces semble avoir été faite sans anticipation des risques liés au débordement du ruisseau du Lacoste (dit « Bartassec »), affluent rive gauche du Lot. La route de Toulouse a été touchée par ses crues violentes de type « torrentielles » à plusieurs reprises. En 1996, les dégâts sont importants, les commerces sont dévastés et les ronds-points arrachés. En 2010, une nouvelle crue, moins importante cette fois-ci, frappe de nouveau le site. Les dégâts matériels dans

la partie amont ont néanmoins été significatifs du fait des embâcles créés par des véhicules au droit du rond-point de la route de Montcuq.



Figure 30 : Crue de 2010 - embâcles de voiture au droit de la route de Montcuq (Source : SMBL)

En 2004, le secteur du *Bartassec* est classé en zone rouge du PPRi nouvellement approuvé. Les contraintes règlementaires interdisent toute nouvelle construction et l'extension du bâti existant. La zone est en statu quo. Les bâtiments vieillissants et le manque d'harmonie architecturale contrastent avec l'image donnée par l'agglomération réputée pour son patrimoine.

Lors des différents ateliers associant les services centraux et déconcentrés de l'État, les responsables de la prévention des risques et les acteurs locaux, une stratégie fut développée pour la route de Toulouse mariant la prévention des risques, le développement économique, la requalification urbaine et la revalorisation esthétique. Un nouvel aménagement global pour l'Entrée Sud tenant compte de la problématique hydraulique est devenu une priorité pour le territoire, malgré la difficile équation suivante : **assurer la sécurité des biens et des personnes** (prise en compte de l'aléa centennal - 98m³/s), **conditionner le maintien et le renforcement du pôle commercial de la route de Toulouse** (assurer sa mise hors d'eau), **et assurer l'écoulement hydraulique** (suppression du risque d'embâcles notamment).

En 2010, le Grand Cahors a obtenu l'accord de l'État pour engager une étude pour l'élaboration d'un programme d'actions de sécurisation et d'aménagement de l'Entrée Sud de l'agglomération confiée au groupement CACG et JP. Clarac. Cette étude a mis en évidence une plus grande vulnérabilité des zones amont où les obstacles hydrauliques sont concentrés et a démontré qu'une nouvelle implantation des bâtiments couplés à un reprofilage du chenal est de nature à réduire le risque. Ce principe a été admis par l'État. En 2011, le Grand Cahors a été choisi par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement pour participer à une démarche expérimentale : « l'Atelier national Territoires économiques », sur le thème de la recomposition des zones d'activités. Un travail partenarial a été mené entre les acteurs publics et privés concernés par le développement de la zone, avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire d'experts nationaux dont le CEREMA.

En 2013, une feuille de route ministérielle est remise au Grand Cahors actant la possibilité de recomposer l'Entrée Sud d'un point de vue commercial et urbanistique

sous condition de réaliser des travaux hydrauliques, pour une sécurisation de la zone contre une crue centennale. En parallèle de ces travaux, le PPRi de Cahors serait revu par les services de l'État permettant de réhabiliter les bâtiments existants et d'en édifier de nouveaux, dans une perspective de développement commercial suivant de nouvelles règles urbanistiques et architecturales.

Fin 2013, plusieurs études complémentaires ont été menées lors de cet atelier national pour affiner ses conclusions et entrer dans une phase pré-opérationnelle, puis aboutir à des réalisations concrètes. L'enveloppe de l'action n°115 du PAPI d'Intention 1 a permis de financer une partie des études suivantes :

- Étude de programmation des ouvrages hydrauliques à réaliser pour réduire la vulnérabilité au risque inondation de l'Entrée Sud de l'agglomération de Cahors (confiée à ARTELIA) ;
- Étude de modélisation hydraulique (confiée à ISL) ;
- Étude de recomposition urbaine et commerciale de l'Entrée Sud (confiée à Anyoji Beltrando) ;
- Étude de création d'une zone d'activités commerciales et de services dans le faubourg St-Georges à Cahors (confiée à Dessein de Ville).

Mi-2014, la première étude est suffisamment avancée et validée par les partenaires pour confirmer la faisabilité du projet et préciser les caractéristiques des ouvrages hydrauliques proposés par le CEREMA lors de l'atelier national pour sécuriser l'Entrée Sud contre la crue centennale, ainsi que pour identifier le foncier impacté par ces aménagements hydrauliques.

➤ **Articulation entre les actions**

Les résultats de ces études sont traduits dans les fiches-action portées par le Grand Cahors et seront mis en œuvre à travers le **PAPI Complet**. La **partie travaux** sur le *Lacoste/Bartassec* correspond aux actions n°617, 618 et 701. Les **acquisitions foncières et démolitions** sont comprises dans la fiche-action des opérations de recalibrage (fiche-action n°617), étant géographiquement liées et indispensables à la réalisation des travaux. Parallèlement aux travaux, le **PPRi de Cahors sera révisé par les services de l'État** (action n°401).

En plus de la **communication qui sera faite sur le projet de l'Entrée Sud** (action n°116) par les services du Grand Cahors, des **diagnostics de réduction de la vulnérabilité** sont prévus pour les habitations et entreprises localisées sur le *Bartassec* et pour le bâti à l'embouchure du *Bartassec* afin d'appréhender aussi le risque à une échelle individuelle (action n°502).

En parallèle des études précédemment citées, il a été mené une étude de faisabilité dans le PAPI d'Intention 1 pour la pose d'un **SAL sur le bassin versant** du *Bartassec*. L'objectif est d'alerter la population en cas de montée soudaine du cours d'eau. L'étude réalisée, le système d'alerte est **en cours de pose durant l'été 2018**, et s'effectue en dehors de la démarche PAPI.

Synthèse du Rapport d'étude « Réduction de la vulnérabilité au risque inondation de l'entrée sud de l'agglomération de Cahors » par ISL Ingénierie, 10 juillet 2014

Les objectifs hydrauliques à atteindre peuvent être résumés comme suit :

- Mettre la RD 820 hors d'eau pour la Q100 du Lacoste (Bartassec) ;
- Aucun débordement sur les zones à enjeux pour la crue de débit 50 m³/s (période de retour 25 ans) ;
- Limiter les débordements à h = 50 cm et v = 0,5 m/s au maximum sur les zones à enjeux en lit majeur pour Q100.

Des prescriptions complémentaires seront réalisées concernant l'occupation des sols sur les zones inondables résiduelles. En particulier, les parkings devront être interdits sur les zones où la lame d'eau est supérieure ou égale à 25 cm en crue centennale afin d'éviter le risque d'embâcle.

Concernant les passerelles existantes et les ponts non indispensables, il est prévu de les démolir et, si nécessaire, de les reconstruire au-dessus de la cote hydraulique centennale augmentée d'une revanche. Les simulations des crues de 1996 et de la crue centennale ont permis de montrer qu'il était nécessaire, dans certains secteurs, d'accompagner les aménagements généraux de protection locale telle que des murs ou des merlons de protection contre les inondations, pour éviter des débordements localisés occasionnant des ruissellements sur la RD 820.

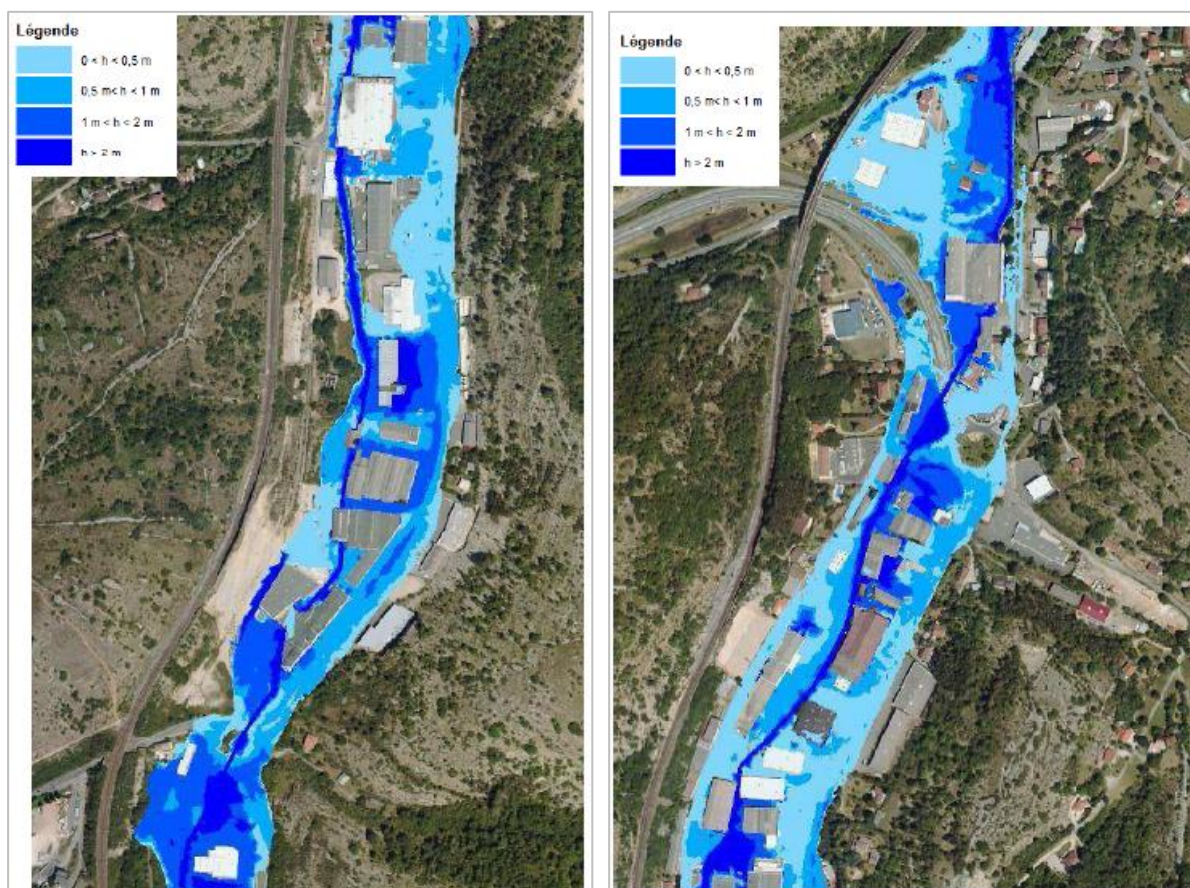
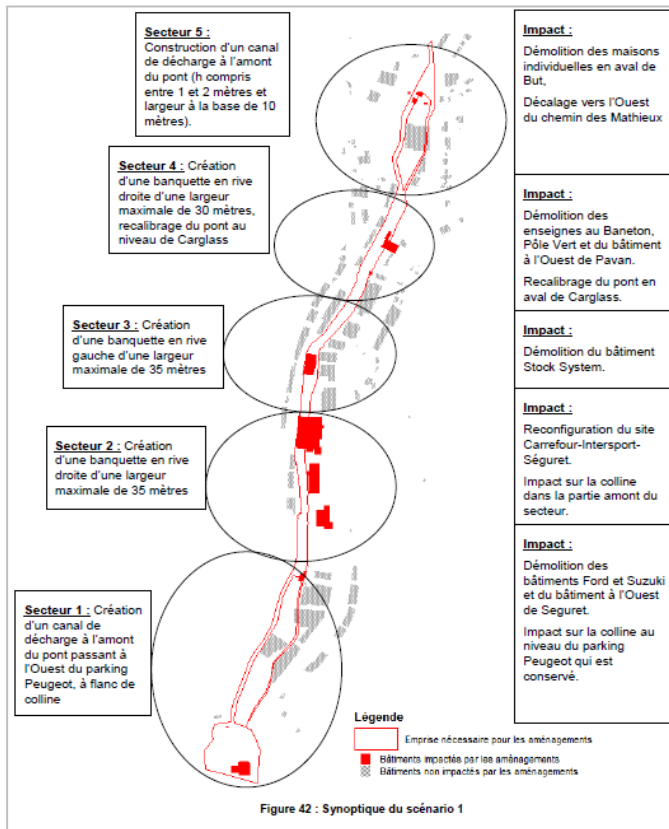


Figure 31 : Emprise de la crue centennale en état initial sur la partie amont (gauche) et aval (droite)

Deux scénarios ont été simulés par le bureau d'étude ISL :

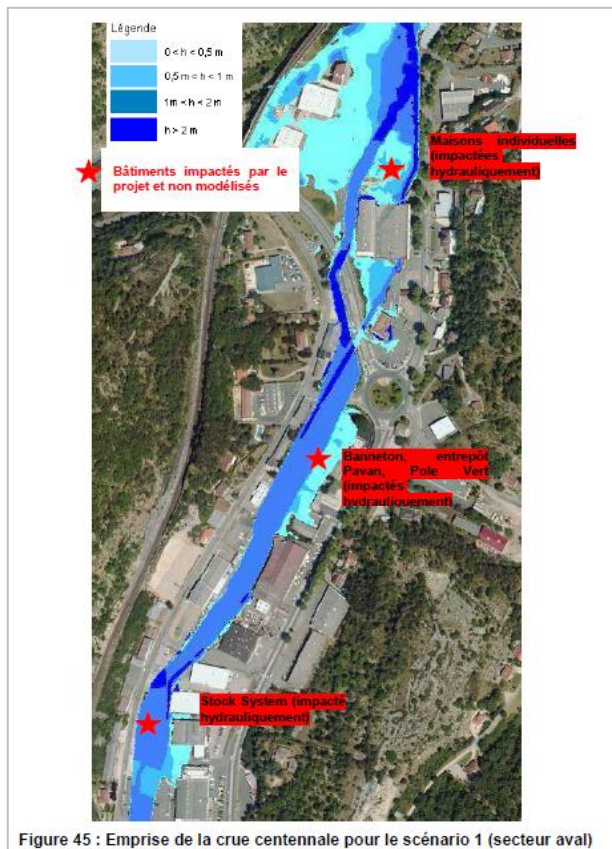
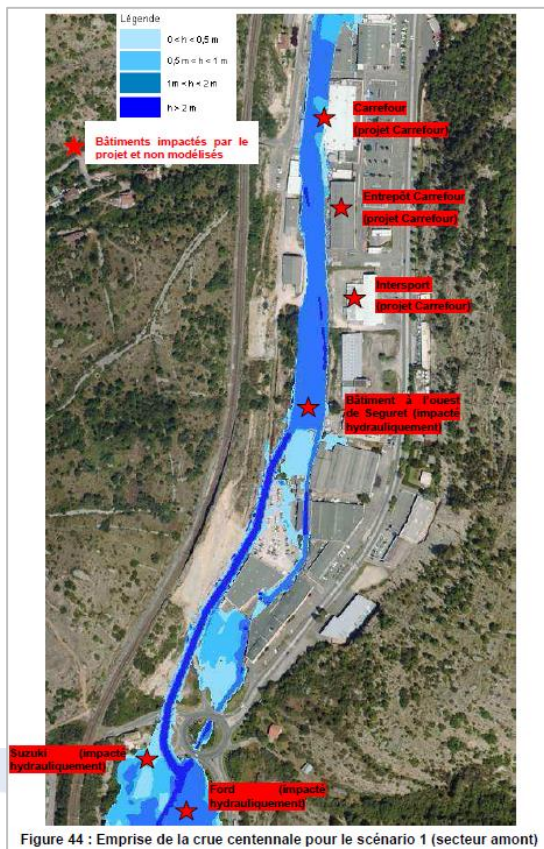
SCENARIO 1 (pages 66 à 74)



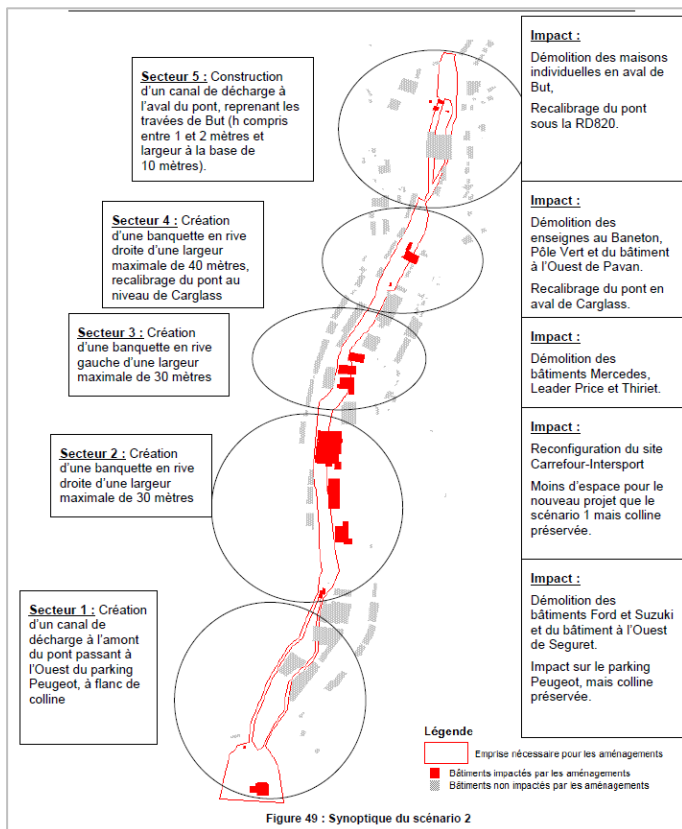
On constate que sur la majeure partie de la zone d'étude, l'emprise de la zone inondable n'excède pas l'emprise des aménagements.

L'objectif de non débordement sur la RD820 est respecté. Cependant, on peut noter de faibles débordements ($h < 50\text{cm}$) dans les zones suivantes :

- sur le parking de Peugeot en aval de l'Atrium ;
- au niveau de la zone de livraison de Mercedes ;
- en amont du rond point de la Beyne ;
- et des débordements plus importants ($50\text{cm} < h < 1\text{m}$) en amont de But et en amont de l'Atrium.

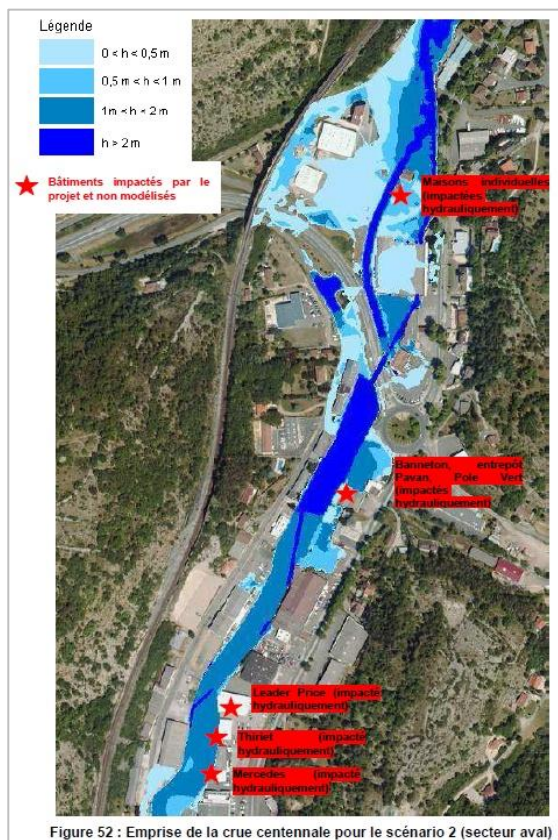
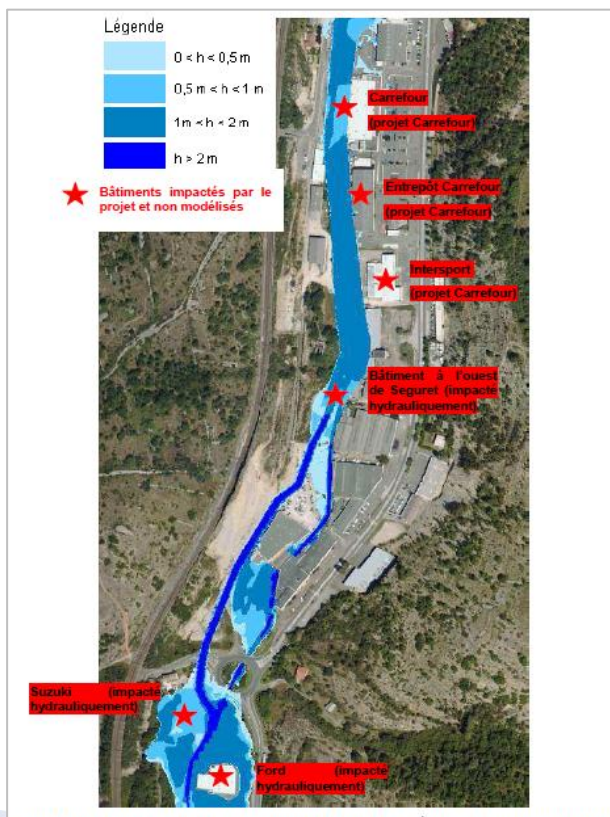


SCENARIO 2 (pages 74 à 82)

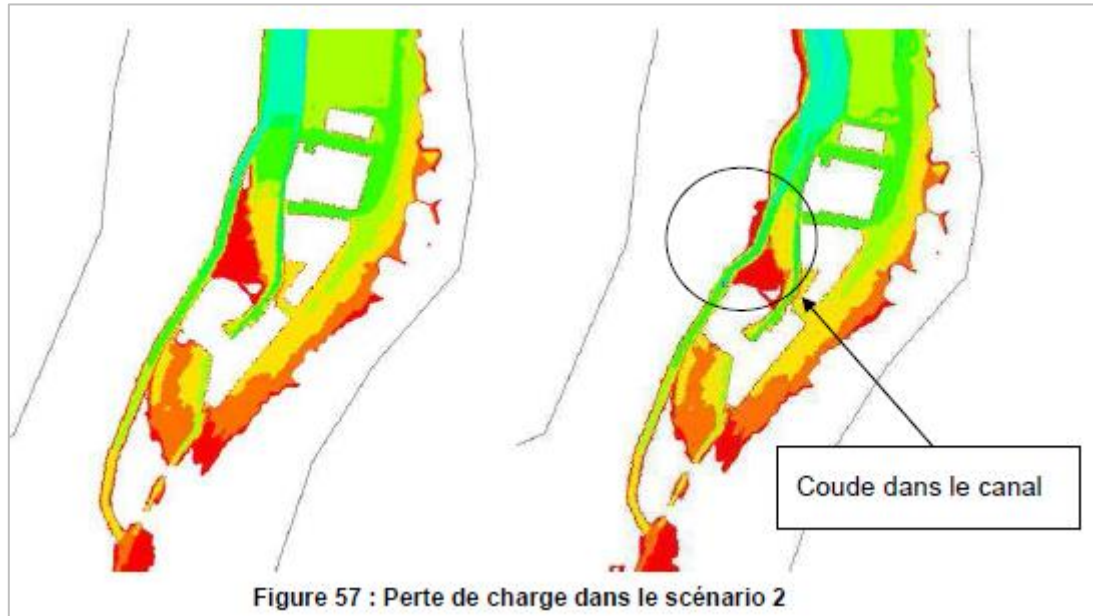


On retrouve les mêmes zones de débordement que pour le scénario 1, avec des débordements plus marqués en amont du rondpoint de la Beyne et en amont de l'Atrium.

Au stade d'avancement de l'étude présentée (juillet 2014), le pont sous le giratoire de la Beyne n'est pas bien dimensionné pour faire passer le débit de 85 m³/s.



La comparaison des deux scénarios montre que les lignes d'eau sont globalement similaires hormis en amont du pont sous la RD 820 (giratoire de la Beyne). On constate aussi une disparité en amont de l'Atrium où la ligne d'eau du scénario 2 est plus haute que celle du scénario 1. Cette différence est due au changement brusque de direction du canal de décharge ainsi qu'au resserrement du lit moyen en aval du canal, comme le montrent les figures suivantes :



Plusieurs variantes ont été proposées dans chaque scénario pour trouver la combinaison la plus adéquate.

Le maître d'ouvrage retient le scénario 2 avec la démolition du bâtiment « Stock System ». La suppression de ce dernier permet de réduire considérablement les hauteurs d'eau au droit du bâtiment Mercedes/Weldom.

Les aménagements hydrauliques sur le ruisseau du *Lacoste/Bartassec* se résument ainsi :

- Démolition des bâtiments, ponts et passerelles empêchant l'écoulement de l'eau en cas de crue et participant aux embâcles ;
- Réalisation de deux **canaux de décharge** au niveau des giratoires du Roc de l'Agasse et de la Beyne (canal amont & canal aval) ;
- Recalibrage du ruisseau du *Lacoste/Bartassec* : réaliser des banquettes et déplacer le lit mineur entre les deux giratoires ;
- Réalisation de l'ensemble des aménagements connexes nécessaires ;
- Création des murs, digues ou diguettes de protection contre les inondations ;
- Reconstruction des ouvrages de franchissements du *Lacoste/Bartassec*.

Cela correspond à un linéaire de 1,7 km et à une emprise de 3,6 ha.

Déclinaison de la stratégie

Territoire à risque Lot moyen 46 : bassin du Vert

➤ **Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI INTENTION 2**

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
103	Étude du risque d'inondation sur le bassin versant du Vert	Grand Cahors	CCTP Étude	Étude	Étude Bilan				
503	Opération groupée de diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur le territoire de la CC Vallée du Lot et du Vignoble	CCVLV	CCTP	Diagnostics	Diagnostics Bilan				

➤ **Actions prévisibles en AVENANT**

- Réaliser des aménagements sur le Vert pour réduire la vulnérabilité
- Protections individuelles ou collectives sur les deux EPCI : Grand Cahors et Vallée du Lot et du Vignoble

➤ **Localisation**

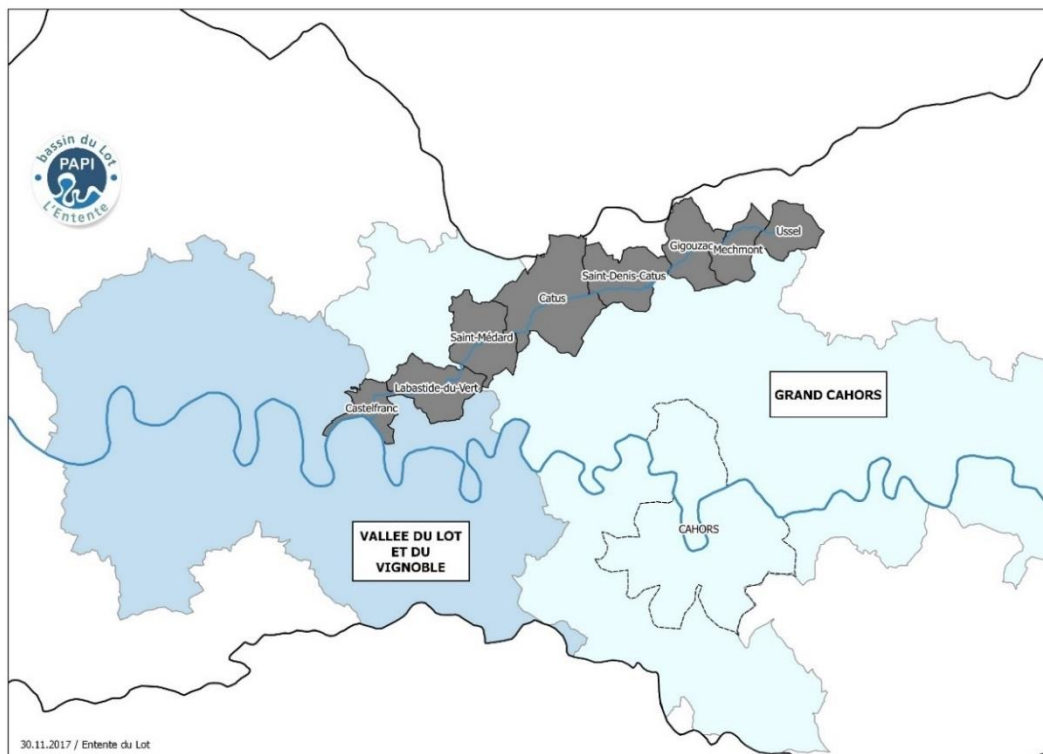


Figure 32 : Le bassin du Vert ancré sur les deux EPCI du Grand Cahors et de la CC Vallée du Lot et du Vignoble.

➤ **Contexte général et articulation entre les actions**

Suite aux travaux effectués sur le plan d'eau du *Vert*, le Grand Cahors souhaite prolonger l'aménagement de ce cours d'eau en introduisant la thématique inondation à sa vision stratégique. Le Grand Cahors projette donc de réaliser une étude hydraulique sur l'ensemble du tronçon du *Vert* (action n°103 **PAPI d'Intention 2**) et de réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur l'ensemble du linéaire pour les bâtiments en zone inondable (action n°502 **PAPI Complet**).

La Communauté de communes Vallée du Lot et du vignoble (CCVLV) est aussi concernée par le ruisseau du *Vert* puisque ce dernier se jette dans le *Lot* au droit de Castelfranc, commune de la CCVLV. C'est pourquoi le Grand Cahors et la CCVLV travailleront conjointement sur l'étude n°103.

La CCVLV a aussi la volonté de protéger les commerces, industries et habitations exposées au risque d'inondation. En vue de réduire leur vulnérabilité, des diagnostics seront menés sur l'ensemble du tronçon lotois sur les six ans du **PAPI Complet** (action n°503).

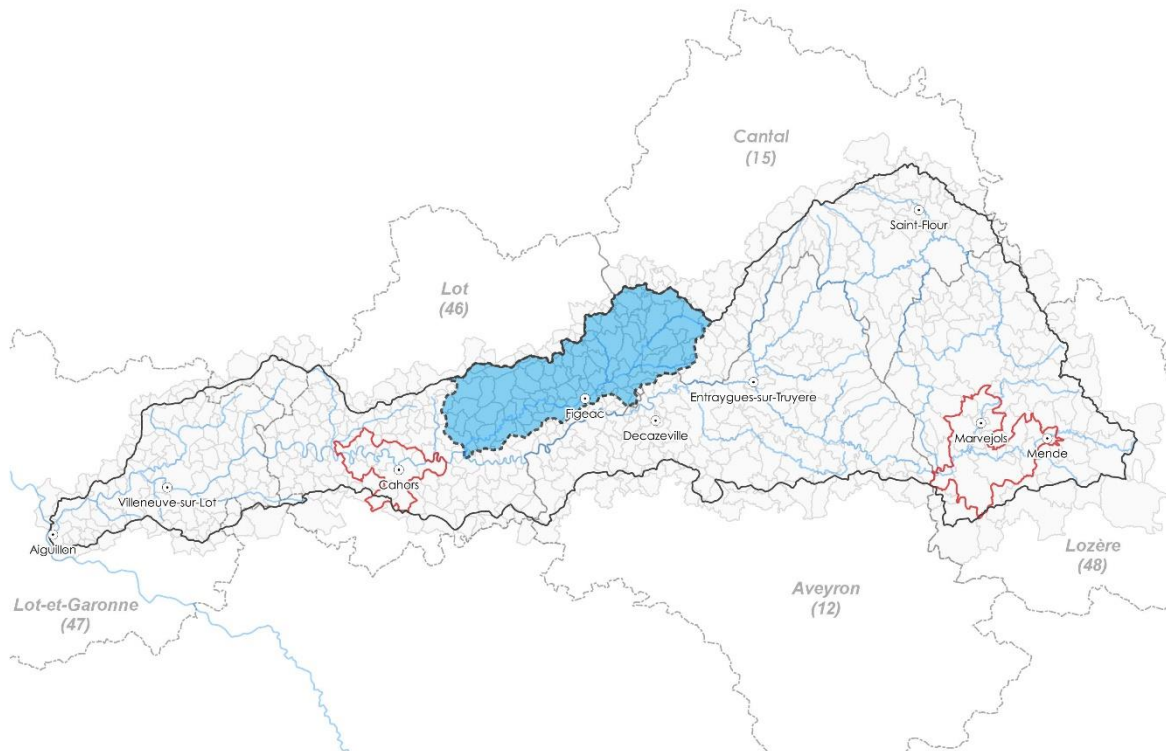


STRATÉGIE DE SOUS BASSIN



BASSIN DU

CÉLÉ

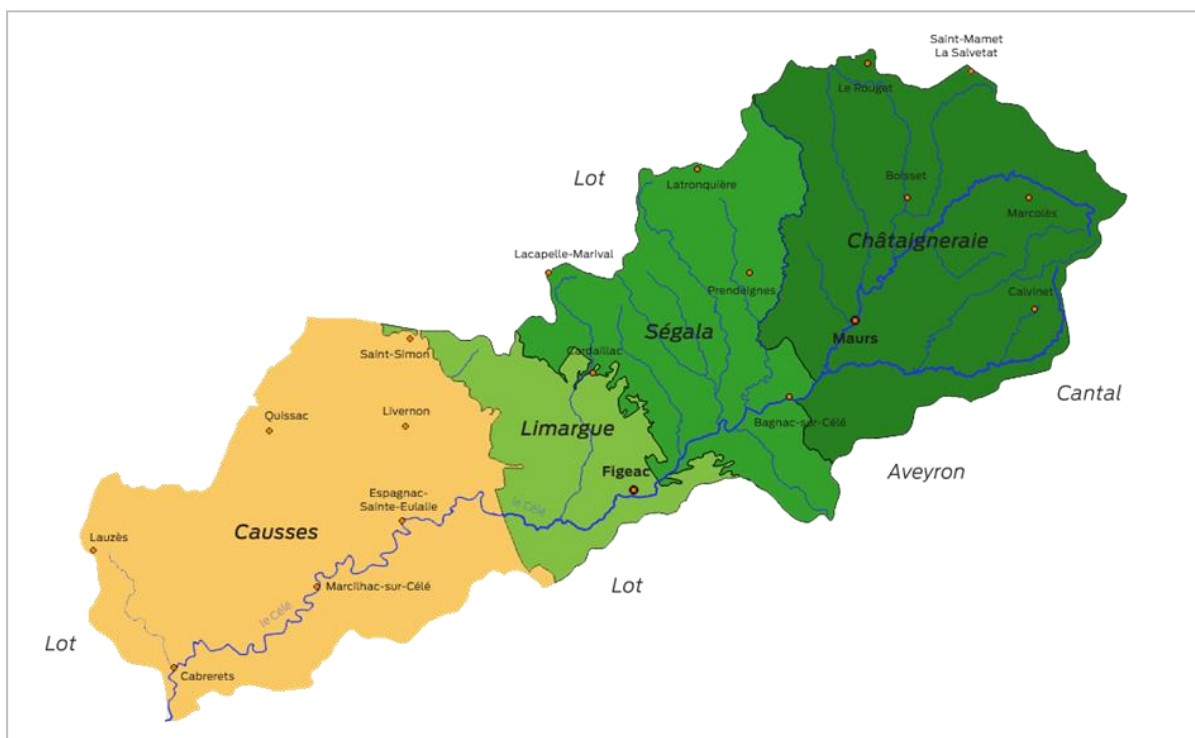


Présentation du sous bassin Célé

Caractéristiques du bassin du Célé

Le bassin versant du Célé, principal affluent du Lot après la Truyère traverse trois départements : l'Aveyron, le Cantal et le Lot. Il couvre près de 1 250 km² dont les deux-tiers sont sur le département du Lot. Le département du Cantal accueille la tête du bassin, composée d'un réseau hydrographique dense en raison de terrains imperméables. Le bassin du Célé se caractérise par de fortes ressources en eau souterraine dans la partie aval, à travers un réseau très karstifié.

La diversité des contextes géologiques favorise une variété de milieux et de paysages et engendre une dichotomie entre l'amont et l'aval du bassin du Célé. On note également un **imposant patrimoine architectural** (plusieurs sites inscrits sont recensés). Le tourisme est développé du Figeacois (Grand Site Régional, Ville et Pays d'Art et d'Histoire depuis 2017) jusqu'à la confluence avec la rivière Lot (Grand Site Saint-Cirq-Lapopie - Grottes du Pech Merle à Cabrerets, Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, Site Natura 2000 basse Vallée du Célé, Pôle de Pleine Nature...).



L'activité sur le bassin du Célé est à dominante agricole. Les zones forestières ont souvent laissé place à des cultures pour l'activité d'élevage, débouchant sur une **problématique de ruissellement et d'érosion en amont de zones urbanisées**. Maurs se distingue comme un centre-bourg à activité agroalimentaire. Bagnac-sur-Célé et Figeac, les principales villes du sous-bassin, sont incluses dans la « Mécanic Vallée ». Une industrie florissante s'y est développée, par exemple pour la construction de ponts métalliques à Bagnac (entreprise MATIERE, 146 employés en 2017, leader français de la construction de ponts métalliques et de passerelles), ou l'aéronautique à Figeac (entreprise RATIER FIGEAC, 1276 employés en 2016, 360 M€ de chiffre d'affaire, leader mondial dans les hélices de forte puissance).



Figure 33 : Zone d'activité de Lafarrayrie, en aval de la ville Figeac (Source : Ratier Figeac)

Bien que certaines parties du bassin soient peu urbanisées, le bassin du Célé est très sensible au risque inondation, du fait, notamment, d'une urbanisation positionnée sur les rares zones de « plaine » en vallées encaissées. Le risque se concentre sur les communes de Boisset, Saint-Constant, Saint-Etienne-de-Maurs, Maurs, Bagnac-sur-Célé, Figeac, Espagnac-Sainte-Eulalie, Marcihac, Cabrerets... D'importantes zones d'expansion de crue existent en aval de Maurs, Saint-Constant, Bagnac et Figeac.

On peut distinguer trois zones pour lesquelles l'impact et la prévision des crues sont différentes :

Plaine alluviale de la Rance et du Célé	Secteurs en gorges de la Rance et du Célé	Autres ruisseaux
Grandes crues de type fluvial avec des zones d'expansion de crues larges et des enjeux au droit des zones urbanisées	Crues torrentielles et aléatoires assez difficiles à prévoir, mais peu d'enjeux concernés	Crues torrentielles et imprévisibles. Enjeux urbains parfois importants (Boisset, Saint-Etienne-de-Maurs, Figeac, Cabrerets). La prévision est difficile (pas de station et caractère aléatoire des crues)

Le Célé est doté de quatre stations d'annonces des crues : une station d'alerte (Figeac) et trois stations d'observation (Bagnac-sur-Célé, Leynhac et St-Cirgues). Le système de prévision et d'alerte semble adapté de Figeac à l'aval. En revanche, le système ne permet pas l'alerte pour le bassin du Célé-amont et les affluents. Une étude pour l'installation de nouvelles stations est envisagée dans le cadre du **PAPI d'Intention 2**.

Les plus hautes crues du Célé connues datent de septembre 1843 et de janvier 1906. Plusieurs communes ont subi des dégâts conséquents sur les habitations ou équipements publics : Boisset en 1993, Maurs en 1981, 1992 et 1993, Figeac en 1994 et 2003.

Les dernières crues de 2003, 2009 et janvier 2018 ont ravivé les craintes d'une augmentation des dégâts provoqués par les inondations et renforcé la mémoire du risque.



Figure 34 : Crue décennale du Célé à Figeac, janvier 2009 (Crédits photo : SmbRC)



Figure 35 : La vallée du Célé en crue en 2009 sur sa partie karstique (Crédits photo : SmbRC)

Inscriptions des actions dans le PAPI

La stratégie de gestion du risque inondation sur le sous-bassin du Célé est celle identifiée par le SAGE Célé. Les communes en aval de Figeac sont également concernées par la SLGRI de Cahors puisque les crues du Célé ont une influence sur les inondations au niveau du Territoire à Risque Important (TRI).

En effet, la **gestion concertée** initiée depuis une vingtaine d'années permet à la fois une bonne connaissance technique des problèmes et une conscience des risques par les décideurs et les institutionnels à l'échelle du bassin du Célé.

C'est notamment depuis l'approbation du SAGE Célé en 2012 que le Syndicat mixte du bassin Célé Lot-médian a renforcé ses actions dans le domaine de la prévention des inondations avec, dans un premier temps, un volet d'amélioration des connaissances (inscrit au PAPI d'intention 1) pour pouvoir décliner des actions adaptées aux enjeux et au contexte de chaque secteur dans un second temps.

La stratégie sur le Célé s'appuie donc sur les études menées dans le cadre du SAGE Célé et du PAPI d'Intention 1, telles que celles sur l'Arcambe, le ruisseau du Planioles, la Sagne (hors PAPI) et le Célé au droit et en aval de Figeac. Au vu de la superficie du territoire et des enjeux en présence, il n'a pas été possible dans le PAPI d'Intention 1 de lancer des études sur l'ensemble des secteurs concernés par les inondations.

À partir de ces études et afin d'optimiser la stratégie de défense contre les inondations, les actions prioritairement choisies ont été définies à l'échelle de trois secteurs à enjeux :

- **Le Célé en amont de Figeac (Châtaigneraie et Ségala), secteur où sont situées les communes urbaines de Boisset, Bagnac-sur-Célé, Maurs, St-Etienne-de-Maurs et St-Constant.** Le réseau hydrographique très dense se conjugue avec des pentes fortes et une dynamique plutôt « torrentielle » des cours d'eau. Des orages localisés en période estivale peuvent être à l'origine de dégâts importants comme en juillet 1993 à Boisset.
- **Le Célé et ses affluents au droit de Figeac** avec des zones urbanisées inondables (habitations, bâtiments publics dont l'hôpital, le lycée, des écoles, le centre culturel, la zone industrielle de Lafarrayrie, des zones commerciales, ...). Le ruisseau du Planioles, fortement artificialisé, inonde des quartiers résidentiels et de nombreux ERP. Figeac est la commune qui concentre le plus d'enjeux sur le bassin.

- **Le Célé aval** entaille les Causses du Quercy jusqu'à la confluence avec le Lot (Limargue et Causses). La vallée du Célé est occupée par quelques villages médiévaux avec des bas quartiers, structures touristiques et campings en zones inondables. Le seul affluent superficiel sur la partie aval du bassin du Célé est le **ruisseau de la Sagne**. Ce ruisseau qui conflue avec le Célé au droit de Cabrerets entraîne des inondations récurrentes dans le bourg. Les nombreuses résurgences des rivières souterraines des Causses du Quercy, à débits très variables, participent à l'augmentation des débits en périodes de crues.

Bassin du Célé	
Célé Amont	
Inscription dans PAPI d'Intention	Inscription dans PAPI Complet
102. Etude hydraulique et hydromorphologique centrée sur la commune de Maurs, sur le ruisseau de Gravery et l'aval du ruisseau de l'Estrade	117. Action pédagogique et de communication sur le territoire du Syndicat Mixte Célé Lot-médian
205. Etude de faisabilité pour la mise en place de systèmes d'alerte et de suivi de l'hydrologie du bassin du Célé	118. Actions de communication à destination des professionnels agricoles / forestiers
504. Diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur les habitations, les ERP et les entreprises en zone inondable sur le bassin du Célé	607. Réaliser les travaux identifiés dans le cadre de l'étude hydraulique sur le ruisseau de l'Arcambe
612. Réaliser une étude hydraulique pré-opérationnelle des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) du Célé, de la Rance et de l'Aujou préidentifiées dans le SCPI	
709. Réaliser les études réglementaires et l'étude de projet sur les systèmes d'endiguement de la Cité Armand à Saint-Etienne-de-Maurs	
712. Etude hydraulique du risque inondation sur le secteur de Bagnac-sur-Célé	

Figeac et sa périphérie	
Inscription dans PAPI d'Intention	Inscription dans PAPI Complet
504. Diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur les habitations, les ERP et les entreprises en zone inondable sur le bassin du Célé	117. Action pédagogique et de communication sur le territoire du Syndicat Mixte Célé Lot-médian
702. Réaliser les études préalables pour la protection du hameau de Ceint d'eau à Figeac	118. Actions de communication à destination des professionnels agricoles / forestiers
704. Réaliser les études préalables sur le système d'endiguement de Lafarrayrie à Figeac	212. Installer un Système d'Alerte Local sur le bassin du Planioles
	509. Installation de batardeaux pour les habitations en zone inondable sur le bassin du Célé
	510. Installation de batardeaux pour les bâtiments publics en zone inondable sur le bassin du Célé
	511. Opération groupée sur le bassin du Célé : fourniture / pose de batardeaux pour les bâtiments commerciaux et industriels en zone inondable
	604. Réaliser les travaux identifiés sur le Planioles - création d'ouvrages de ralentissement en amont de Figeac
	605. Créer un peigne à embâcles sur le ruisseau de Planioles
	611. Améliorer le fonctionnement des champs d'expansion des crues sur le Célé et ses affluents
	613. Pose de clapets anti retour dans les parapets dans la ville de Figeac
Célé Aval	
Inscription dans PAPI d'Intention	Inscription dans PAPI Complet
205. Etude de faisabilité pour la mise en place de systèmes d'alerte et de suivi de l'hydrologie du bassin du Célé	117. Action pédagogique et de communication sur le territoire du Syndicat Mixte Célé Lot-médian
504. Diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur les habitations, les ERP et les entreprises en zone inondable sur le bassin du Célé	118. Actions de communication à destination des professionnels agricoles / forestiers
	510. Installation de batardeaux pour les bâtiments publics en zone inondable sur le bassin du Célé
	611. Améliorer le fonctionnement des champs d'expansion des crues sur le Célé et ses affluents

Portage et maîtrise d'ouvrage

Le Syndicat mixte du bassin Célé Lot-médian porte l'ensemble des actions sur le territoire correspondant aux limites hydrographiques du bassin du Célé (études et travaux), dans la mesure où les EPCI lui ont délégué la compétence GEMAPI.

Concordance des documents

➤ SAGE et Contrat de Rivière Célé

Le volet quantitatif du SAGE 2012-2022 (tout comme celui de son programme d'application, le Contrat Rivière 2014-2020) a été élaboré en étroite collaboration avec l'EPTB Lot.

Au niveau des crues et des inondations, le SAGE demande que soient appliquées les prescriptions du SCPI du bassin du Lot réalisé en 2010. Ce schéma propose la renaturation et la gestion de champs naturels d'expansion de crues (au droit de Figeac, Bagnac-sur-Célé et Maurs notamment), la mise en place de systèmes d'alerte locaux complémentaires de ceux gérés par l'État, ainsi que d'autres mesures.



Figure 35 : Crue décennale du Célé, Figeac, 2018 (Source : © SmbRC)

Déclinaison de la stratégie

Territoire à Risque sur le Célé Amont

Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI INTENTION 2

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
102	Étude hydraulique et hydromorphologique centrée sur la commune de Murs sur le ruisseau du Gravery et l'aval du ruisseau d'Estrade	SmCLm	CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude (niveau AVP)	Étude (niveau PRO) Bilan				
205	Étude de faisabilité pour la mise en place de systèmes d'alerte et de suivi de l'hydrologie sur le bassin du Célé	SmCLm	CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude (niveau AVP et PRO)	Étude Montage DCE Bilan				
504	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur les habitations, bâtiments publics et entreprises en zone inondable sur le bassin du Célé	SmCLm	Consultation MOE Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics Bilan				
612	Réaliser une étude hydraulique pré-opérationnelle des Zones d'expansion des crues (ZEC) du Célé, de la Rance et de l'Aujou pré identifiées dans le SCPI	SmCLm	CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude (niveau AVP)	Étude (niveau PRO) Dossiers regl. Montage DCE Bilan				
709	Réaliser les études préalables sur le système d'endiguement de la cité Armand à St-Etienne-de-Maurs	SmCLm	CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude (niveau PRO) EDD Dossiers régl.	Étude (niveau PRO) Dossiers regl. Montage DCE Bilan				
712	Étude hydraulique du risque inondation sur le secteur de Bagnac-sur-Célé	SmCLm	CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude (niveau AVP)	Étude (niveau PRO) Dossiers régl.				

Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI COMPLET

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
117	Action pédagogiques et de communication sur le territoire du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé	SmCLm		Création de l'animation Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation Bilan
118	Actions de communication à destination des professionnels agricoles & forestiers	SmCLm	Édition du guide technique	Diffusion guide Réunions	Bilan				
607	Réaliser les travaux identifiés dans le cadre de l'étude hydraulique sur le ruisseau de l'Arcambe	SmCLm	Consultation MOE Dossiers regl.	Dossiers regl. Acquisition foncières (convention) Travaux	Travaux	Travaux Bilan			

➤ Actions prévisibles en AVENANT

- Travaux sur les systèmes d'endiguement de St-Etienne-de-Maurs et de Bagnac sur Célé
- Pose de SAL sur le bassin du Célé
- Aménagements pour optimiser les ZEC du Célé, de la Rance et de l'Aujou

➤ Localisation

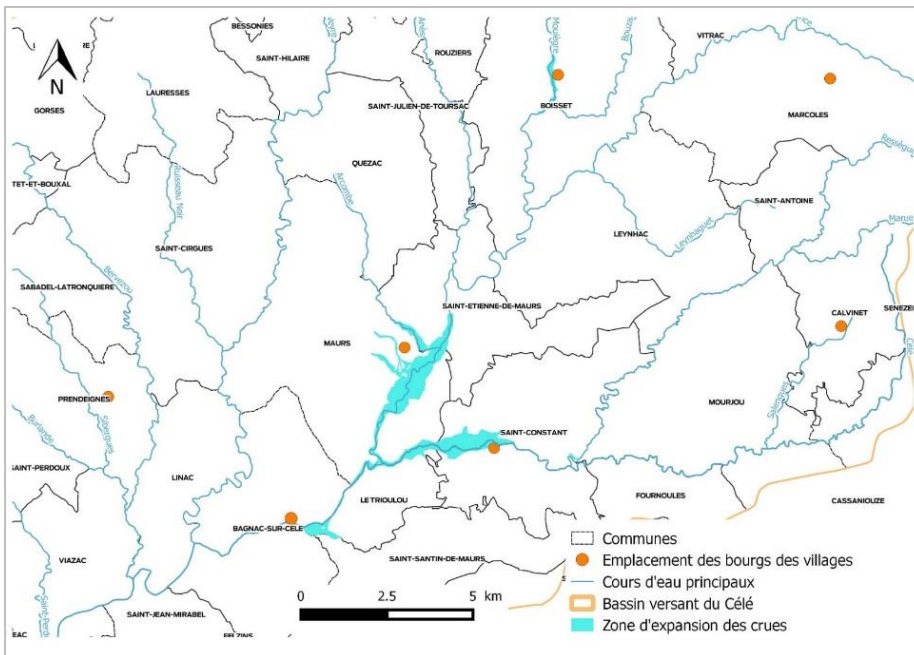


Figure 36 : Bassin versant du Célé amont et de la Rance (source : SmCLm)

➤ Contexte général

Les crues sur le bassin du Célé prennent des aspects bien différents en fonction des conditions géomorphologiques, géologiques et climatiques.

A l'amont, la configuration en gorge confère à l'écoulement du Célé et de ses affluents, un débit concentré, rapide et violent. Le Célé turbulent et rapide (son nom viendrait de « célérité ») en amont de Saint-Constant s'atténue en son aval, en arrivant dans la plaine alluviale.

L'écoulement de la Rance est assez semblable. Après un écoulement en gorge au sein d'une zone inondable réduite, alimenté par plusieurs affluents à l'écoulement torrentiel (*Moulègre, Anès*), le cours d'eau connaît une forte rupture de pente et un étalement des crues au niveau du bassin de Maurs - St-Etienne-de Maurs. Il se jette ensuite dans le Célé avant de rejoindre la zone urbanisée de Bagnac-sur-Célé.

De nombreux enjeux sont concernés dans les zones d'expansion des crues du Célé et de la Rance sur les communes de Maurs, St Etienne de Maurs, St Constant, le Trioulou et Bagnac. La zone d'activité économique de Bagnac (Larive) se situe dans une plaine en bordure du Célé. Employant près de 250 personnes et accueillant d'autres bâtiments (notamment des établissements d'enseignement), elle est vulnérable aux crues du Célé mais en partie protégée par le remblai de la voie ferrée et une digue de protection.

Au droit de ces zones urbanisées, les crues de deux affluents peuvent engendrer des dégâts sur les infrastructures, habitations, etc. C'est le cas du ruisseau de *Gravery* à Maurs et le ruisseau du *Salabert* à Bagnac sur Célé.



Figure 37 : Ruisseau du Gravery dans la traversée de Mours



Figure 38 : Ruisseau du Salabert dans la traversée de Bagnac

➤ **Articulation entre les actions**

- **Confluence entre le Célé amont et la rivière Rance :**

Sur ce secteur, une étude va être lancée dans le cadre du **PAPI d'Intention 2** (action n°612) afin d'améliorer les connaissances sur les zones d'expansion des crues (ZEC) du Célé au droit de Saint-Constant et de Bagnac-sur-Célé, la ZEC de l'Aujou en amont du Trioulou et la ZEC de la Rance au droit de Mours / Saint-Etienne-de-Mours. Cette étude permettra de définir le fonctionnement de ces champs d'expansion des crues, leurs rôles et les conséquences des aménagements sur les écoulements, avant de proposer des solutions d'aménagement pour leur optimisation.

Une étude spécifique sur le potentiel ouvrage de protection de la zone d'activité de Larive (Bagnac-sur-Célé) contre les crues du Célé sera menée afin d'éclaircir le rôle de l'ouvrage appartenant à la SNCF (action n° 712 du **PAPI d'Intention 2**).

L'association du public et l'analyse multi-critères permettront de prioriser les actions à mener dans un second temps.

- **Le ruisseau de l'Arcambe à Mours et St-Etienne-de-Mours :**

Le ruisseau de l'Arcambe (caractère torrentiel) a été étudié dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion des rivières (PPG) et du PAPI d'Intention 1. L'analyse et la compréhension des désordres tant sur la dynamique alluviale, l'état écologique, ou l'hydromorphologie du cours d'eau ont permis de construire un programme de renaturation du ruisseau dégradé.

Sept actions ont été proposées parmi lesquelles :

- le recalibrage du bras secondaire ;
- la création d'un ouvrage de sur-inondation en amont de la RN 122 pour lamener les écoulements en amont de la zone urbaine ;
- la création d'un bassin de laminage au sein de la prairie inondable ;

- la rectification et le recalibrage du ruisseau et la construction d'un ouvrage unique sous la voie SNCF ;
- remplacement du cours d'eau dans son lit d'origine avec démolitions de maisons situées dans l'emprise et aux abords de l'ancien lit ...

Finalement, **le recalibrage du lit principal et du bras secondaire du ruisseau, et l'organisation des débordements au sein de la prairie inondable** ont été retenus et inscrits au **PAPI Complet** (action n°607).

Ces aménagements s'inscrivent dans un projet de restauration complète du cours d'eau, qui a débuté durant l'été 2018 pour la partie amont du ruisseau avec la restauration de la continuité écologique (effacement d'un seuil), du fonctionnement hydromorphologique (transport sédimentaire rétabli) et la reconquête d'une prairie inondable.

Quant à **l'ouvrage de protection au droit de la cité Armand**, il sera **étudié dans le cadre du PAPI d'Intention 2** pour régulariser le système d'endiguement via l'action n°709, avant de prévoir des travaux éventuels ajoutés par **avenant** au **PAPI Complet**.

- **Le ruisseau du Gravery et de l'Estrade à Maurs :**

Aucune étude n'a encore été menée sur ces deux affluents de la *Rance*. Pourtant, ces derniers qui traversent le centre-ville de Maurs font l'objet d'une forte anthropisation (busage) et représentent un aléa important. Ils feront l'objet d'une **étude hydraulique et hydromorphologique** pré-opérationnelle dans le cadre du **PAPI d'Intention 2** (action n°102) afin d'améliorer la connaissance sur ces cours d'eau et de réduire leur impact. **Le choix des actions à mener se fera à l'issue de cette phase d'étude grâce à l'appui des analyses coût-bénéfice produites pour chaque scénario.**

- **Actions sur l'ensemble du bassin Célé amont :**

Il est aussi prévu, dans l'opération n°504, inscrite au **PAPI Complet** de poursuivre les **diagnostics de réduction de la vulnérabilité** sur les secteurs à enjeux identifiés dans le PAPI d'intention 1 sur l'ensemble du bassin du Célé pour les bâtiments les plus vulnérables (diagnostics des bâtiments inondables jusqu'en Q30).

En parallèle, il sera réfléchi à la mise en place d'un réseau de suivi pour **améliorer l'alerte et la gestion des situations de crise** sur ces communes. Dans un premier temps, l'étude (action n°205) du **PAPI d'Intention 2** permettra de définir le positionnement précis des stations. Une première approche a d'ores et déjà été conduite. Dans un second temps, les travaux de mise en place des stations pourraient être inscrits par **avenant** au **PAPI Complet**.

Déclinaison de la stratégie

Territoire à Risque de Figeac et sa périphérie

➤ Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI INTENTION 2

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
702	Réaliser les études préalables pour la protection du hameau de Ceint d'Eau à Figeac	SmCLm	CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude (niveau PRO) EDD Dossiers régl.	Dossiers régl. Bilan Préparation travaux				
704	Études règlementaires et de projet sur le système d'endiguement de Lafarrayrie à Figeac	SmCLm	CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude (niveau AVP)	Étude (niveau PRO) Dossiers régl.				
504	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur les habitations, bâtiments publics et entreprises en zone inondable sur le bassin du Célé	SmCLm	Consultation MOE Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics Bilan				

➤ Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI COMPLET

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
117	Action pédagogiques et de communication sur le territoire du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé	SmCLm		Création de l'animation Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation Bilan
118	Actions de communication à destination des professionnels agricoles & forestiers	SmCLm	Édition du guide technique	Diffusion guide Réunions	Bilan				
212	Installer un système d'alerte local sur le Planioles	SmCLm				Consultation Entreprises Installation	Installation	Suivi exploitation	
613	Pose de clapets anti retour dans les parapets de Figeac	SmCLm				Montage DCE Consultation MOE	Consultation entreprise Travaux	Travaux Bilan	
509	Installation de batardeaux pour les habitations en zone inondable sur le bassin du Célé	SmCLm	Communication Contact propriétaires	Appel d'offres	Appel d'offres Livraison Pose (par les particuliers)	Pose (par les particuliers) Vérification par MOE	Vérification pose par MOE Bilan		
510	Installation de batardeaux pour les bâtiments publics en zone inondable sur le bassin du Célé	SmCLm	(Hors PAPI) : Communication Prise de contact	Choix MOE Achat batardeaux	Livraison Pose (par le MO)	Pose (par le MO) Bilan			
511	Installation de batardeaux pour les bâtiments commerciaux et industriels en zone inondable sur le bassin du Célé	SmCLm	(Hors PAPI) : Communication Prise de contact	Choix MOE Achat batardeaux	Appel d'offres Livraison Pose (par les particuliers)	Pose (par les particuliers) Vérification par MOE	Vérification pose par MOE Bilan		
604	Réaliser les travaux identifiés sur le Planioles - création d'ouvrages de ralentissement en amont de Figeac	SmCLm	Étude (niveau PRO)	Consultation Choix MOE Dossier régl. (Acquisitions, DUP, ...)	Consultation Choix MOE Dossier régl. (Acquisitions, DUP, ...)	Consultation Choix MOE Dossier régl. (Acquisitions, DUP, ...)	Travaux	Travaux Bilan	
605	Créer un peigne à embâcles sur le ruisseau de Planioles	SmCLm	Consultation MOE Dossiers régl.	Travaux					
611	Améliorer le fonctionnement des champs d'expansion des crues sur le Célé et ses affluents	SmCLm	Consultation MOE Definition zones prioritaires	Dossiers régl. Consultation MOE	Dossiers régl. Travaux	Travaux	Travaux	Travaux Bilan	

➤ Actions prévisibles en AVENANT

- Projet d'aménagement pour protéger le village de Ceint d'eau
- Travaux de confortement du système d'endiguement de Lafarrayrie

➤ Localisation

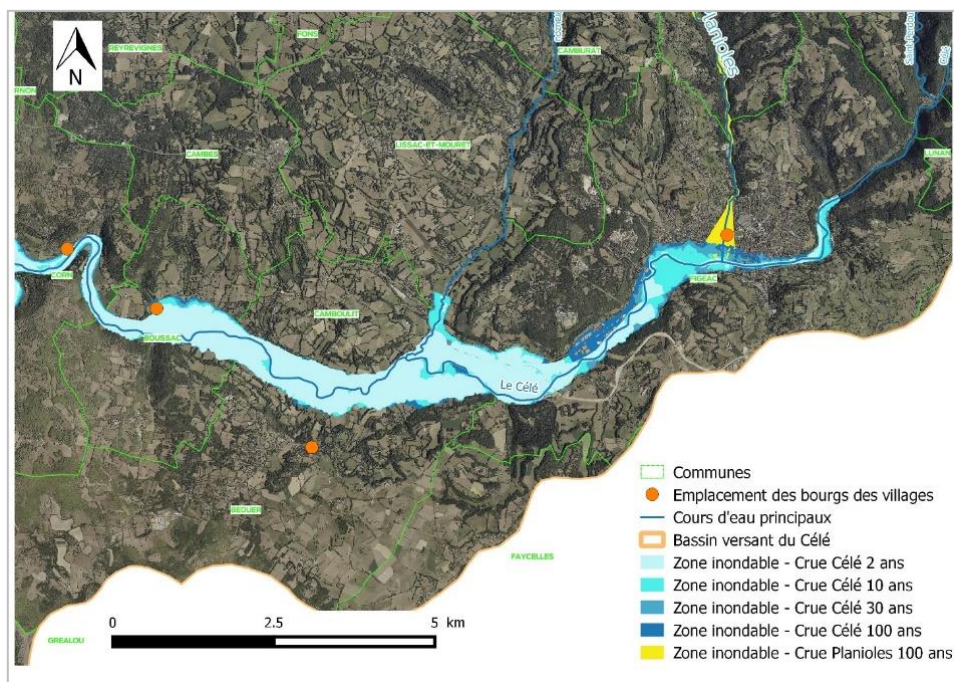


Figure 39 : Bassin versant du Célé dans sa partie entre Figeac et Corn

➤ Contexte général

La ville de Figeac est implantée en sortie des gorges du Célé du Massif Central, dans une zone de replat, sur les premiers terrains du bassin sédimentaire d'Aquitaine, avant que le Célé « plonge » dans les Causses du Quercy.



Figure 40 : Centre-ville de Figeac inondé lors de la crue de 1974 (Source : M. Gauzin)



Figure 41 : inondation du centre-ville de Figeac lors de la crue centennale de 1906 (Source : Association des collectionneurs de Figeac et ses environs)

Au regard des contraintes topographiques, du fait de son développement, surtout entre les années 1950 et 1990, la ville de Figeac s'est étendue en partie sur des zones inondables.

Le secteur figeacois concentre de nombreux enjeux en zone inondable : habitations, nombreux ERP, lycée, hôpital, écoles, industries, commerces, routes, etc. Sur Figeac,

ce sont 25 900 m² de bâtiments publics, 248 habitations et 70 080 m² de bâtiments industriels et commerciaux soumis à la crue centennale.

Des crues majeures du Célé ont marqué le territoire, comme en 1906 avec une crue centennale, en 1974 et en 2003 avec une crue trentennale ou avec les nombreuses crues décennales (2003, 2009, 2018, ...).

Concurremment, le ruisseau du *Planioles* traverse le centre-ville où il est canalisé dans un ouvrage maçonné et couvert sur plus de 900 mètres linéaires avant de rejoindre le Célé. Sa capacité hydraulique est réduite à 14 m³/s, alors que les estimations des bureaux d'études montrent que les débits de crues peuvent s'élever jusqu'à 60 m³/s en crue centennale. Le risque de débordement est majeur lors des forts événements hydrologiques (comme en 1994), et demeure aggravé en cas d'obstruction du conduit busé par des embâcles.

Le centre-ville présente de nombreux enjeux avec des lieux d'accueil du public à forte capacité (ERP), des habitations, des entreprises directement impactés par les débordements du ruisseau : 2 893 personnes peuvent être impactées par une inondation d'occurrence centennale du ruisseau du *Planioles*.



Figure 42 : Ruisseau du *Planioles* dans sa partie busée (Source : SmCLm)

Conscients des problématiques et des enjeux, les acteurs du territoire ont mené de nombreuses réunions d'échanges depuis 2011 :

- Pour le ruisseau du *Planioles* : quatre comités de pilotage se sont tenus entre 2013 et 2016 associant les élus locaux, les services de l'État et les acteurs du domaine de l'eau. Le public a été convié à une réunion publique le 15 février 2016, dont le compte-rendu a fait l'objet d'un article paru dans le journal local « La Dépêche »¹.

¹ Article de la Dépêche publié le 19/02/2016 : « Aménager le ruisseau du *Planioles* pour éviter les crues » [Internet] URL : <https://www.ladepeche.fr/article/2016/02/19/2279884-amenager-le-ruisseau-pour-eviter-les-crues.html>

- Concernant la rivière Célé et ses zones d'expansion des crues : sept comités techniques et de pilotage ont été réunis entre 2015 et 2017, associant les communes et EPCI concernées, l'Entente Lot, l'AFB, la DREAL, la DDT du Lot, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, le Département du Lot, le PNR des Causses du Quercy, les chambres consulaires et la Fédération de pêche. Deux réunions publiques ont été tenues et un article de presse est paru dans la Dépêche résumant les objectifs de l'étude ZEC du PAPI d'Intention 1².

➤ **Articulation entre les actions**

- **Le Célé au droit de Figeac :**

L'étude de la zone d'expansion des crues du Célé au droit et en aval de Figeac, menée entre 2015 et 2017 dans le cadre du PAPI d'Intention 1 avait pour objectifs de :

- identifier finement le rôle joué par la ZEC de Ceint d'Eau (zone la plus importante du bassin du Célé avec ses 390 ha) dans le laminage des crues du Célé ;
- proposer des aménagements visant à améliorer son fonctionnement actuel ;
- réduire la vulnérabilité aux inondations des secteurs urbanisés du centre-ville de Figeac et de la ZEC de Ceint d'Eau.

Durant cette phase d'étude, les propositions d'aménagements étudiées ont été nombreuses. Une priorisation a été faite en fonction de la faisabilité, du coût, des enjeux et des gains hydrauliques attendus pour chaque action, au regard notamment des crues trentennale et centennale (crues de projet).

Les actions montrant un gain hydraulique, une protection des enjeux et une faisabilité à un coût raisonnable ont été conservées et présentées au PAPI Complet, à savoir :

- **la modification du parapet en aval de la passerelle piétonne** (clapets anti-retour) pour faciliter le retour des eaux débordées du ruisseau du *Planioles* vers le Célé (action n°613) ;
- **l'arasement de merlons en bordure du Célé** (action n°611) afin d'améliorer le fonctionnement des ZEC du Célé et de ses affluents, notamment pour les crues courantes (Q2, Q10) ;

Les études approfondies de la digue de Lafarrayrie (action n°704), nécessaires en vue de la régularisation du système au titre du décret digue ont vocation à être réalisées dans le cadre du **PAPI d'Intention 2**. Les travaux de confortement du système d'endiguement qui pourraient en découler seraient inscrits dans un **avenant** au **PAPI Complet**.

Il est aussi prévu dans les opérations inscrites au **PAPI d'Intention 2** de poursuivre les **diagnostics de réduction de la vulnérabilité** (action n°504) sur les secteurs à enjeux identifiés dans le PAPI d'intention 1. Des **protections individuelles telles que des batardeaux** seront fournies aux propriétaires des bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic lors du PAPI d'Intention 1 (actions 509, 510 et 511 au **PAPI Complet**).

² Article de la Dépêche publié le 02/01/2015 : « Une étude hydraulique sur les crues du Célé ». [Internet] URL : <https://www.ladepeche.fr/article/2015/01/02/2021960-une-etude-hydraulique-sur-les-crues-du-cele.html>

- **Le ruisseau du Planioles :**

Les aménagements prévus sur le *Planioles* ont pour effet de palier à la problématique de l'ouvrage canalisé, à savoir : l'action n°604 permet d'empêcher tout débordement du ruisseau dans le centre-ville jusqu'à la crue d'occurrence décennale, tandis que l'action n°605 permet de lutter contre les embâcles qui pourraient boucher le conduit et éviter ainsi un phénomène identique à celui de mai 1994.

En complément de ces aménagements, un système d'alerte permettra d'anticiper au mieux les événements hydrologiques et sécuriser conséquemment les personnes et les biens soumis aux aléas du ruisseau (action n°212 du **PAPI Complet**). Des diagnostics de réduction de vulnérabilité seront également proposés (action n°504), notamment aux ERP les plus exposés (lycée, hôpital,...) et pourront être suivis de la fourniture de batardeaux par **avenant**.



Figure 43 : Crue décennale du Célé à Ceint d'eau, 2009 (© SmCLm)

Figure 44 : Inondation dans Figeac, 2009 (Source : SmCLm)



Déclinaison de la stratégie Territoire à Risque (TR) Célé aval

Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI INTENTION 2

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
205	Étude de faisabilité pour la mise en place de systèmes d'alerte et de suivi de l'hydrologie sur le bassin du Célé	SmCLm	CCTP Choix bureau d'étude Étude	Étude (niveau AVP et PRO)	Étude Montage DCE Bilan				
504	Diagnostiques de réduction de la vulnérabilité sur les habitations, bâtiments publics et entreprises en zone inondable sur le bassin du Célé	SmCLm	Consultation MOE Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics Bilan				

➤ Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI COMPLET

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
117	Action pédagogiques et de communication sur le territoire du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé	SmCLm		Création de l'animation Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation Bilan
118	Actions de communication à destination des professionnels agricoles & forestiers	SmCLm	Édition du guide technique	Diffusion guide Réunions	Bilan				
510	Installation de batardeaux pour les bâtiments publics en zone inondable sur le bassin du Célé	SmCLm	(Hors PAPI) : Communication Prise de contact	Choix MOE Achat batardeaux	Livraison Pose (par le MO)	Pose (par le MO) Bilan			
611	Améliorer le fonctionnement des champs d'expansion des crues sur le Célé et ses affluents	SmCLm	Consultation MOE Définition zones prioritaires Rencontres	Dossiers regl. Consultation MOE	Dossiers regl. Travaux	Travaux	Travaux	Travaux Bilan	

Localisation

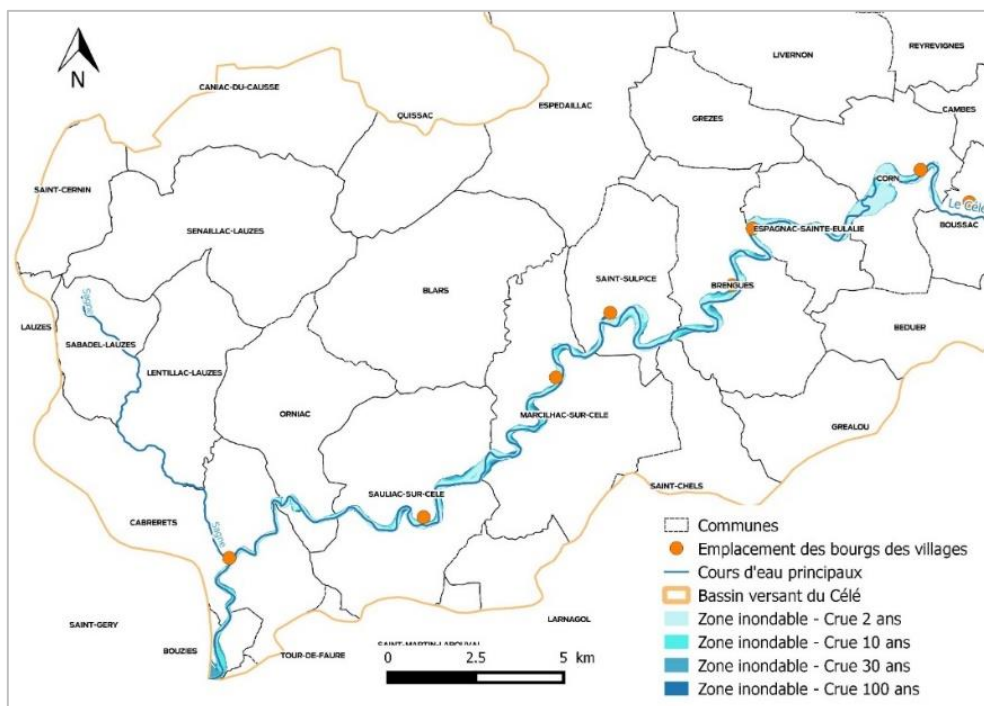


Figure 45 : Bassin du Célé dans sa partie aval, de Boussac à la confluence avec le Lot (Source : SmCLm)

➤ Contexte général

Le Célé aval correspond à la partie où le Célé traverse les Causses du Quercy.

Débutant en aval immédiat de Figeac, une zone de plaine s'étend de Boussac jusqu'à la confluence avec le Lot. Le paysage y est caractéristique des plateaux karstiques tempérés avec une rivière méandrant d'une falaise à l'autre. Des villages médiévaux typiques égrènent la vallée et la préservation des milieux naturels en font une destination touristique.

Les enjeux y sont moins nombreux et moins importants (secteur peu urbanisé). Ils concernent principalement des campings et des moulins. Toutefois, si certains villages sont perchés contre les falaises, d'autres peuvent être touchés lors des inondations comme Boussac, Marcihac/Célé, Espagnac Ste Eulalie, Corn, Saint Sulpice...

En outre, le réseau karstique complexe rend difficilement envisageables des actions de prévention des inondations (cours d'eau en majorité souterrains). Cette particularité rend les crues soudaines et peu prévisibles (pas de connaissances sur les apports du karst).

Ce secteur du Célé aval fait donc l'objet d'actions ponctuelles lorsqu'elles sont réalisables ou que les enjeux le requièrent.

➤ Articulation entre les actions

L'étude de la zone d'expansion des crues du Célé en aval de Figeac réalisée dans le cadre du PAPI d'Intention 1 a montré que la ZEC fonctionnait naturellement de façon optimale. L'enjeu est donc la préservation de cette ZEC, qui contribue à protéger la basse vallée du Célé voire même Cahors. Le tableau récapitulatif des débits montre des volumes conséquents et un apport très important du Célé en crue sur la rivière Lot.

Toutefois, plusieurs merlons déconnectent le lit mineur du lit majeur sur plus de 6 kilomètres au total. Une meilleure optimisation et une restauration de ces champs d'expansion des crues sera recherchée (action n°611 du **PAPI Complet**), impliquant une médiation avec les professionnels agricoles, afin de maximiser le rôle de ces espaces (arasement des merlons).

Il est aussi prévu, dans l'opération n°504, inscrite au **PAPI d'Intention 2** de poursuivre les **diagnostics de réduction de la vulnérabilité** sur les secteurs à enjeux identifiés dans le PAPI d'intention 1 sur l'ensemble du bassin du Célé pour les bâtiments les plus vulnérables (diagnostics des bâtiments inondables en Q10 et Q30).



Figure 46 : Village de Marcihac sur Célé
(© SmCLm)

Le monument historique classé de l'Abbaye de Marcihac-sur-Célé, ayant fait l'objet d'un diagnostic de réduction de vulnérabilité dans le cadre du PAPI d'Intention 1, bénéficiera de protections rapprochées (5 batardeaux) dans le cadre de l'opération n°510 inscrite au **PAPI Complet**. Soumis aux aléas du Célé dès la crue trentennale avec des hauteurs d'eau pouvant atteindre jusqu'à un mètre, ce bâtiment historique qui borde la rivière verra ainsi sa vulnérabilité fortement réduite.

Des travaux de restauration et de lutte contre les inondations provoquées par le ruisseau de la Sagne au droit du village de Cabrerets ont pu débuter durant l'été 2018 dans le cadre du PPG. Ils ont permis la restauration d'un champ d'expansion des crues en amont du bourg et la démolition et reconstruction d'ouvrages limitants dans la traversée du village. Cette action qui relève tant de la GEMA que de la PI n'a pas été inscrite au PAPI, bien qu'elle réponde à l'axe 6 du cahier des charges PAPI.

Sur ce même cours d'eau, qui déborde de façon récurrente sur la place du village et impacte une cinquantaine de bâtiments en crue centennale, la possibilité d'installer un système d'alerte local afin de prévenir au mieux les inondations que l'on ne peut toujours empêcher, sera étudiée dans le cadre de l'action n°205 du **PAPI d'Intention 2**.



Figure 47 : Zone d'expansion des crues du Célé aval, 2009



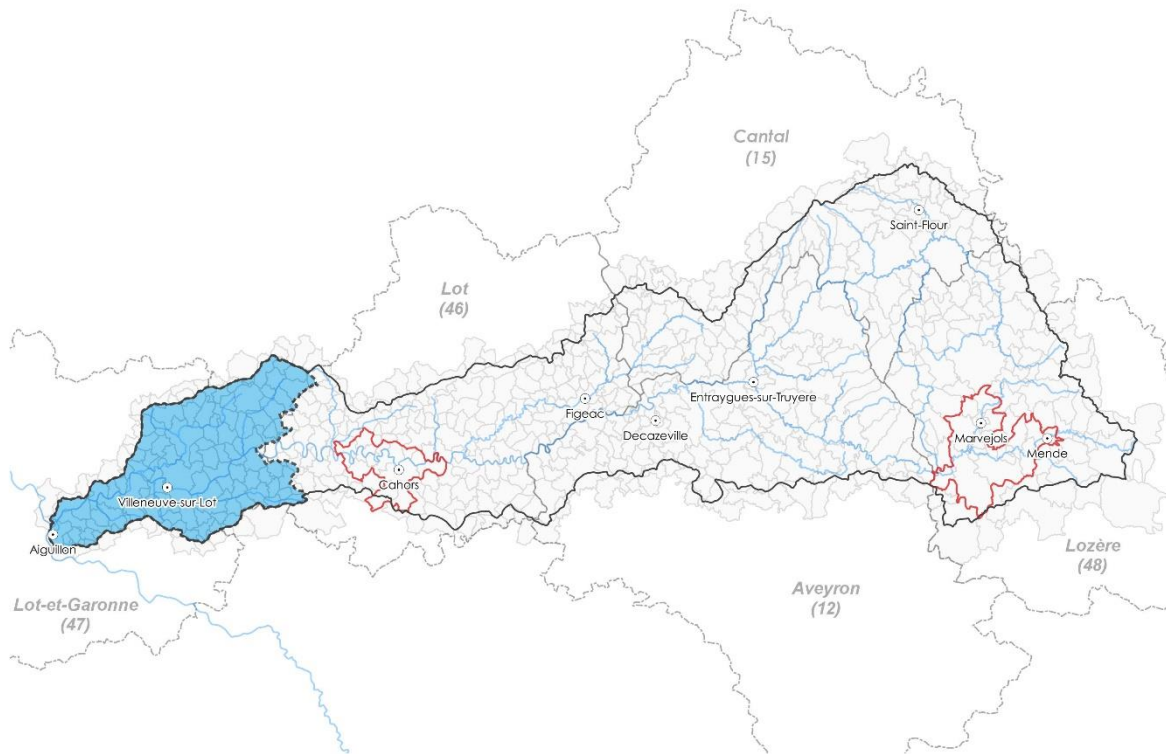
Figure 48 : Crue annuelle de la Sagne avec les premiers débordements dans le village de Cabrerets, 2016



STRATÉGIE DE SOUS BASSIN



BASSIN DU LOT AVAL



Stratégie globale sur le sous bassin

Caractéristiques du bassin du Lot Aval

Le sous bassin Lot Aval commence à la confluence du *Lot* avec la *Garonne* et s'étire jusqu'à la limite du périmètre du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (smavlot47), c'est-à-dire, la limite administrative de la commune de Fumel. Il concerne 131 communes et 11 EPCI. Les plus sollicités dans la concertation ont été les EPCI appartenant au smavlot47 : la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CC CCP), la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, la Communauté de Communes Bastides en Haut Agenais Périgord et la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot.

Inscriptions des actions dans le PAPI

Les actions inscrites dans le PAPI d'Intention 1 concernant la partie aval du territoire n'ont pas été menées, parce que le travail d'animation et de sensibilisation a été long et les échéances n'ont pas permis d'y intégrer des actions suffisamment abouties.

En effet, il a d'abord été nécessaire de construire une maîtrise d'ouvrage complète et coordonnée sur les bassins versants qui n'existait pas avant. Le smavlot47 a du faire évoluer ses statuts et intégrer 40% du territoire qui ne faisait l'objet d'aucune organisation. Cette opération a nécessité trois ans de procédures.

Durant ces trois ans, le smavlot47 n'était pas légitime pour réaliser les investigations prévues dans le PAPI d'intention 1, mais aujourd'hui sa structuration, renforcée par l'arrivée de la GEMAPI, va lui permettre de s'atteler aux opérations relatives à la thématique inondation.

Néanmoins et depuis 2012, une animation sur le thème était portée à l'échelle du bassin versant au travers du volet C du contrat de rivière *Lot* aval, dans lequel étaient reprises les préconisations du SCPI de 2010 porté par l'Entente Lot. Des actions de sensibilisation ont été également portées annuellement et certaines opérations ont été réalisées sur les affluents.

Des études préliminaires ont été faites sur l'aléa inondation via les Plans Pluriannuels de Gestion (PPG). C'est ainsi qu'au cours de la période de réalisation du PAPI d'intention 1, cinq plans pluriannuels de gestion ont été réalisés en interne par le smavlot47 et déposés en préfecture : le PPG *Lot* aval, le PPG *Lot* médian, le PPG *Dor*, le PPG *Lémance* en Dordogne et le PPG *Lot* amont. Ce sont des études nouvelles réalisées sur des territoires qui étaient jusqu'alors dépourvus d'actions.

Un plan pluriannuel a été révisé et commencé en 2015 : celui du *Boudouyssou*. Une action d'effacement de seuil a été réalisée et contribue à la diminution du risque inondation. Deux plans pluriannuels ont été achevés et sont en cours de réactualisation : la *Lémance* aval et le *Boudouyssou*.

Ces plans pluriannuels sont nécessairement menés en amont des actions plus locales inscrites dans un PAPI : **ce sont ces stratégies à l'échelle des bassins qui permettent**

d'identifier les secteurs les plus problématiques qui doivent faire l'objet de prospections ou d'actions ciblées.

Les Syndicats de Rivière, le smavlot47, et les EPCI ont souhaité inscrire des études du risque inondation dans le PAPI. L'objectif visé est de localiser les zones d'enjeu, d'évaluer le risque et de trouver des solutions pour l'atténuer. Les études se feraient parallèlement aux PPG portés par le smavlot47 afin d'y associer un volet biodiversité et préservation des milieux.

Les études prévues dans le **PAPI d'Intention 2** porteront sur plusieurs cours d'eau affluents du Lot bien connus de la population et des élus. Parmi lesquels le Dor (action n°109) et le Boudouyssou (action n°610) qui ont déjà meurtri les mémoires par le passé. La Masse de Pujols (action n°106) est un bassin versant qui présente à la fois des enjeux de vulnérabilité à l'aval et un potentiel de zone d'expansion des crues exploitables sur l'amont. Enfin, le Chautard et les ruisseaux parsemant la plaine inondable au droit de la commune de Bourran forment un chevelu hydrographique à risque qu'il apparaît important d'étudier (action n°105). Des enjeux importants sont situés sur l'aval des bassins versants (habitations, entreprises...).

La stratégie globale de ce territoire est de réaliser dans un premier temps les études manquantes pour définir des projets d'aménagement adaptés afin de réduire le risque inondation, puis dans un deuxième temps, de mettre en œuvre ces travaux ou aménagements. **Pour cela, il sera proposé un avenant au PAPI Complet, afin d'intégrer les projets techniques qui découleront des études, et l'enveloppe financière associée.**

LOT AVAL	
Inscription dans PAPI Complet	Inscription dans PAPI d'Intention
	111. Diagnostic et étude hydraulique pour l'aide au classement du système d'endiguement
	119. Développer la communication et la sensibilisation de la population sur la thématique inondation sur le secteur de la confluence Lot/Garonne
	108. Étude hydraulique du risque d'inondation sur le bassin versant de la Lémance
	610. Étude de faisabilité pour une réouverture des zones d'expansion de crue potentielles sur le Boudouyssou
	619. Étude préalable à la restauration de champs naturels d'expansion de crue sur les bassins versants des affluents rive gauche du Lot Aval

LOT AVAL	
Inscription dans PAPI Complet	Inscription dans PAPI d'Intention
	620. Étude de faisabilité de réouverture de champs d'expansion des crues sur le bassin versant de la Masse de Bias
	621. Étude de faisabilité de restauration des champs d'expansion de crue sur le bassin versant du Dor
	707. Réaliser les Visites Techniques Approfondies sur le système d'endiguement à la confluence Lot/Garonne
	708. Réaliser les études de danger pour le système d'endiguement à la confluence Lot/Garonne

Portage et maîtrise d'ouvrage

Le Smavlot47 est maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions sur le sous bassin du *Lot* aval. La compétence GEMAPI lui a été déléguée par l'ensemble des EPCI membres.

Le smavlot47 a pris la compétence lors de son dernier comité syndical du 15 mars 2018. Les statuts ont été validés par arrêté inter-préfectoral le 22 juillet dernier.

Délibérations reçues à ce jour et items transférés ou délégués :

- **CC CCP** : items 1, 2, 8 transférés - item 5 délégué (délibération du 01/02/2018) ;
- **CC Lot et Tolzac** : items 1, 2, 5, 8 transférés (délibération du 25/06/2018) ;
- **CC CAGV** : items 1, 2, 5, 8 transférés (délibération du 04/07/2018) ;
- **CC Fumel Vallée du Lot** : items 1, 2, 5, 8 transférés sur le bassin du *Boudouyssou* et affluents du *Lot* pour partie, exercés en propre sur la *Lémance* excepté action 108 (convention de mandat).

Concordance des documents

Le contrat de rivière *Lot* aval a été mis en œuvre entre 2012 et 2017. Au moment du dépôt du PAPI *Lot*, le contrat de rivière est achevé.

Le smavlot47 en tant que structure « grand cycle de l'eau » maintenant clairement identifiée sur le territoire a réalisé un bilan du premier contrat et va engager en 2019 la mise en œuvre d'une nouvelle démarche collective contractuelle (contrat de progrès).

Le volet C du contrat de rivière portait sur la prévention des inondations. L'ensemble des actions prévues sur le sous bassin *Lot* Aval sont compatibles avec les objectifs définis par le comité de rivière dans le document contractuel.

Le futur contrat sera construit en compatibilité avec les actions inscrites dans le PAPI du bassin versant du *Lot*.

Déclinaison de la stratégie

Territoire à risque du bassin du Lot Aval

Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI INTENTION 2

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
108	Étude hydraulique du risque inondation sur le bassin versant de la Lémance	smavlot47	CCTP Marché Étude	Étude Bilan					
610	Étude de faisabilité pour une réouverture des zones d'expansion de crue potentielles sur le Boudouyssou	smavlot47	CCTP Marché Étude	Étude	Étude Bilan				
619	Étude préalable à la restauration de champs naturels d'expansion de crue sur les bassins versants des affluents rive gauche du Lot Aval	smavlot47	CCTP Marché Étude	Étude Bilan					
620	Étude de faisabilité de réouverture de champs d'expansion des crues sur le bassin versant de la Masse de Bias	smavlot47	CCTP Marché Étude	Étude Bilan					
621	Étude de faisabilité de restauration des champs d'expansion de crue sur le bassin versant du Dor	smavlot47	CCTP Marché Étude	Étude Bilan					

Actions prévisibles en AVENANT

- Projets d'aménagement pour réduire la vulnérabilité
- Optimisation des zones d'expansion de crue sur le *Boudouyssou*, les affluents rive gauche du *Lot Aval*, la *Masse de Bias* et le bassin versant du *Dor*

➤ Localisation

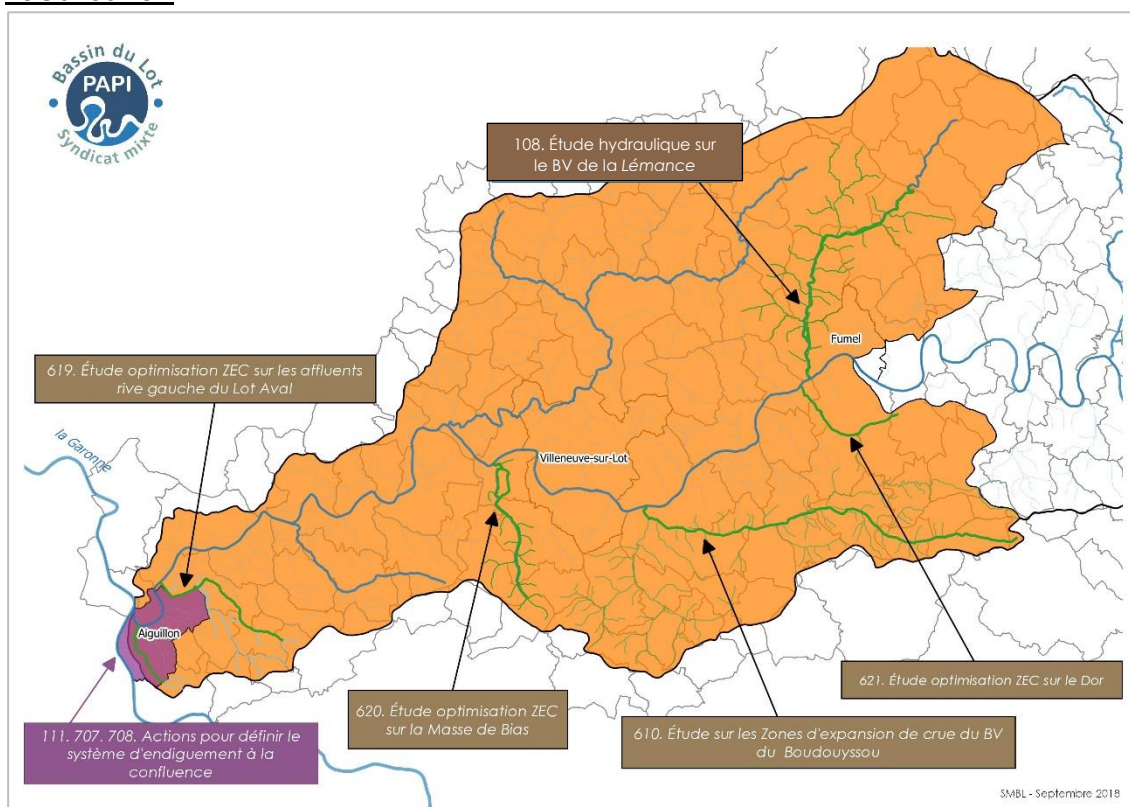


Figure 36 Actions prévues dans le PAPI d'intention 2 sur la partie Lot Aval et confluence

➤ **Contexte général et articulation entre les actions**

Comme cela a été expliqué précédemment, les plans pluriannuels de gestion représentent un outil de planification à l'échelle des sous-bassins. Ils prévoient un certain nombre d'actions opérationnelles et ciblent des études ou actions très précises sur certains thèmes.

En ce qui concerne la thématique inondation, chaque plan pluriannuel prévoit des actions d'acquisition de connaissance ou de réduction de la vulnérabilité qui sont reprises dans le **PAPI d'Intention 2**.

Ces actions participent au bon fonctionnement des bassins versants tout autant qu'elles répondent à des enjeux humains.

Les actions présentées ici sont cohérentes entre les différents bassins : il s'agit d'accroître la connaissance du risque, de le caractériser, et fort de cette connaissance, de prévoir des aménagements. Mener de front plusieurs réflexions similaires sur différents affluents permettra de mettre de la cohérence : les études pourront être menées avec une méthodologie comparable et les données seront compatibles entre elles.

Les élus pourront donc ensuite mettre en place un programme commun et mutualisé sur l'ensemble du bassin *Lot* aval.

Déclinaison de la stratégie Territoire à risque de la Confluence Lot-Garonne

FA	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
111	Diagnostic et étude hydraulique pour l'aide au classement du système d'endiguement	smavlot47	CCTP Marché Étude	Étude Bilan					
119	Développer la communication et la sensibilisation de la population sur la thématique inondation sur le secteur de la confluence Lot/Garonne	CCCP	Réalisation Diffusion	Diffusion Bilan					
707	Réaliser les VTA sur le système d'endiguement à la confluence Lot/Garonne	smavlot47	(fait suite à l'action 111)	Réalisation VTA	Réalisation VTA Bilan				
708	Réaliser les EDD pour le système d'endiguement à la confluence Lot/Garonne	smavlot47	(fait suite à l'action 707)	Réalisation EDD	Réalisation EDD Demande de classement				

➤ **Actions concernées et planning prévisionnel : PAPI INTENTION 2**

➤ **Action prévisible en AVENANT**

- Travaux de confortement ou d'amélioration du système d'endiguement

➤ **Localisation**

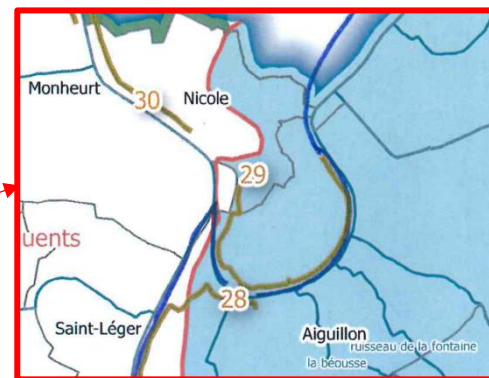
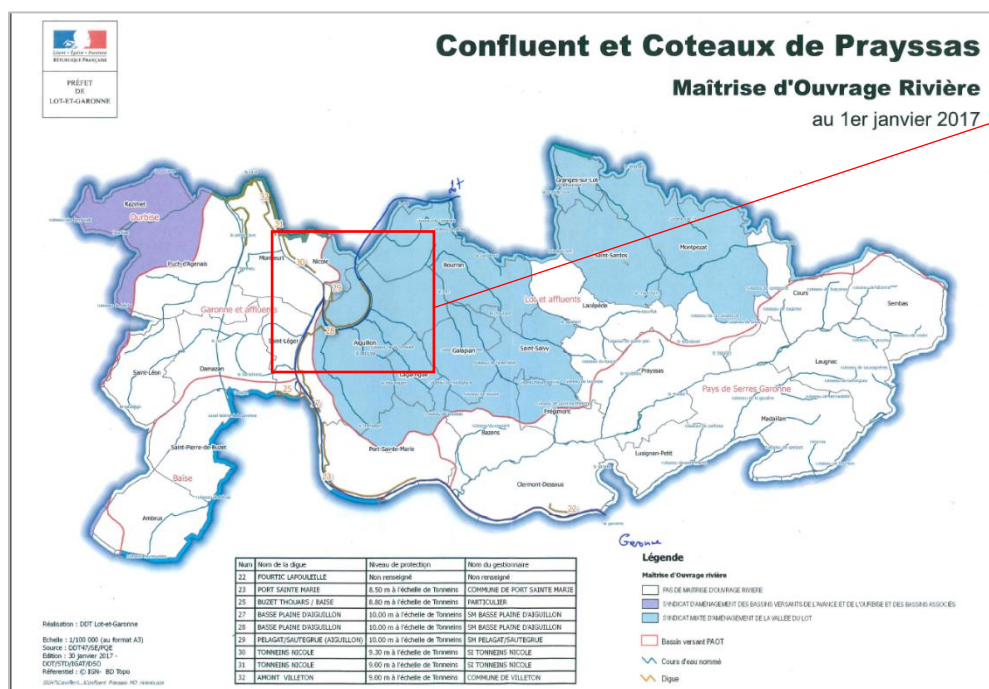


Figure 37 L'ensemble des digues du territoire de la CC CCP

➤ Contexte général

L'échelle administrative du territoire de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CC CCP) ne correspond pas à l'échelle hydrographique d'un bassin versant mais se situe sur cinq bassins distincts découpés dans le cadre de la mise en place de programmes d'actions afin de répondre aux enjeux de bon état des cours d'eau de la Directive-cadre l'Eau (DCE). Les cinq bassins sont le Lot et affluents (18), Pays de Serres Garonne (17), Garonne et affluents (20), Ourbise (8) et Baïse (10) (Figure 38).

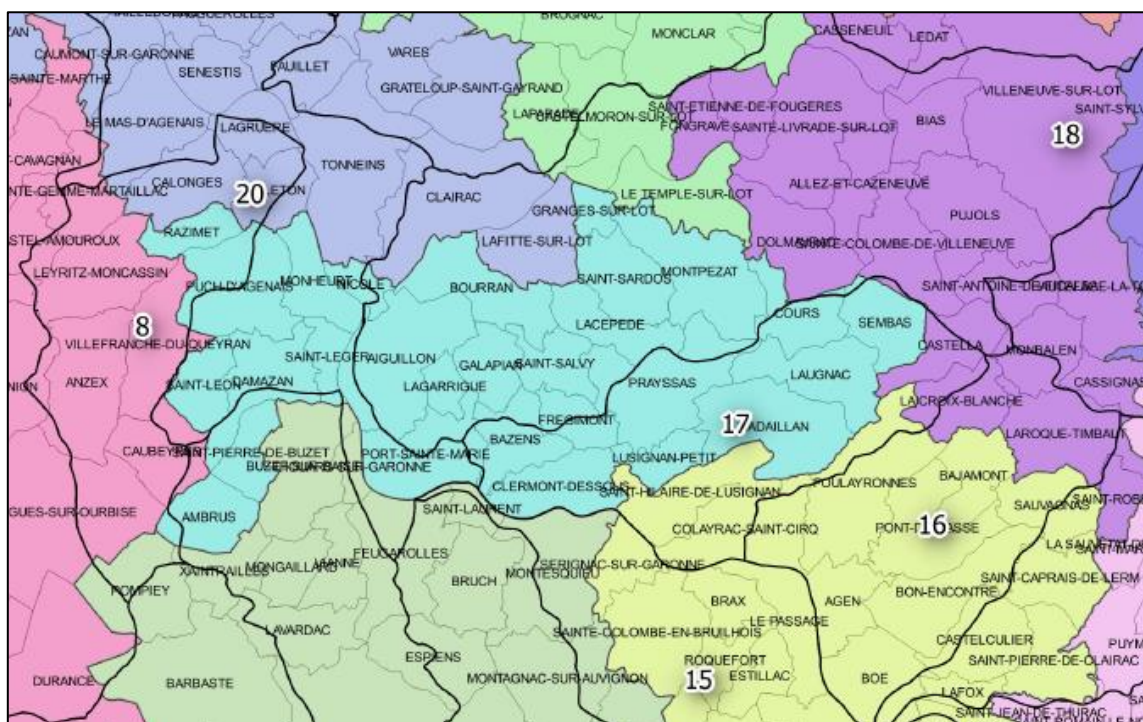


Figure 38 : Bassins Versant identifiés par le Plan d'Actions Opérationnels Territorialisés de Lot-et-Garonne (Source : DDT47)

Seuls deux syndicats de rivière assurent la maîtrise d'ouvrage sur le territoire de l'EPCI. Ainsi une partie des communes situées sur le bassin du Lot a adhéré au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot (smavlot47) pour la gestion du Lot et de certains de ses affluents (entretien, restauration du lit et des berges). Le smavlot47 apporte également une assistance technique à certaines communes en rive gauche de la Garonne.

Le syndicat d'aménagement des bassins versants de l'Avance et de l'Ourbise et des bassins associés assure la maîtrise d'ouvrage pour deux communes du territoire, Puch-d'Agenais et Razimet.

Sur la partie du bassin de la Garonne, il n'existait jusqu'en 2017 aucune maîtrise d'ouvrage.

La CC CCP souhaite en 2018 s'appuyer sur les structures gemapiennes existantes et réaliser des ententes intercommunautaires afin de conserver une gestion à l'échelle hydrographique. Il est à noter que suite à la prise de compétence par l'EPCI, **le syndicat de digues d'Aiguillon a été dissous**. Aujourd'hui, la CCCP a délégué pour une période transitoire la compétence « gestion des digues » au smavlot47 sur la partie Lot. **C'est donc le smavlot47 qui porte en tant que maître d'ouvrage délégué**

les études prévues sur les digues du Lot aval. Les travaux seront portés par la communauté lorsque le système d'endiguement aura été défini.

Certaines communes du territoire présentent d'importants enjeux inondation, telles que les communes d'Aiguillon, Port-Sainte-Marie, Nicole, Villeton et Monheurt. Ainsi, les communes de Monheurt et Nicole ont été intégrées par l'État au périmètre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Tonneins/Marmande. C'est pourquoi, ces communes possèdent des digues faisant partie du système d'endiguement du marmandais.

Selon les données de l'État, **neuf digues du territoire ont fait l'objet de classement en catégorie C.** Jusqu'à sa dissolution en 2018, ce sont les syndicats de digue d'Aiguillon et de Tonneins-Nicole qui avaient en assuraient la gestion.

Nom de la digue	Niveau de protection	Gestionnaire	Linéaires estimés
FOURTIC LAPOULEILLE	Non renseigné	Non renseigné	1400 m
PORT SAINTE MARIE	8.50 m à l'échelle de Tonneins	CC CCP	7100 m
BUZET THOUARS / BAISE	8.80 m à l'échelle de Tonneins	Particulier	4200 m
BASSE PLAINE D'AIGUILLON	10.00 m à l'échelle de Tonneins	Smavlot47 par la délégation de la CC CCP	4900 m
BASSE PLAINE D'AIGUILLON	10.00 m à l'échelle de Tonneins	Smavlot47 par la délégation de la CC CCP	
PELAGAT/SAUTEGRUE (AIGUILLON)	10.00 m à l'échelle de Tonneins	Smavlot47 par la délégation de la CC CCP	4800 m
TONNEINS NICOLE	9.30 m à l'échelle de Tonneins	SI Tonneins Nicole	4500 m
TONNEINS NICOLE	9.00 m à l'échelle de Tonneins	SI Tonneins Nicole	4800 m
AMONT VILLETON	9.00 m à l'échelle de Tonneins	Commune de Villeton	2400 m

Tableau 2 : Estimation du linéaire de digues classées sur le territoire de la CCCP

Ainsi sur le périmètre de l'EPCI, environ 34 kilomètres de digues classées C sont comptabilisés, classement établi dans le cadre du décret n°2007-1735 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques (Tableau 2). Il imposait aux propriétaires la réalisation d'étude de dangers réalisées par un organisme agréé avec un délai imposé au 31 décembre 2014. Au vu des montants financiers à engager pour réaliser ces obligations réglementaires, ces études n'ont pas été réalisées.

➤ Articulation entre les actions

Comme les **digues du territoire** n'ont pas fait l'objet de visites techniques régulières permettant de **connaître leur état général**, la CCCP ambitionne de porter des études dans le **PAPI d'Intention 2** spécifiques à ces éléments du patrimoine, afin d'en définir les éventuelles faiblesses, d'évaluer les enjeux protégés et de définir leur niveau de protection (actions n°111, 707 et 708). La finalité pour l'entité gemapienne est de pouvoir faire une demande de classement d'ici décembre 2021 si cela est avéré pertinent (cf. Décret Dignes, mai 2015).

La stratégie adoptée par les acteurs à la confluence est une stratégie menée à une échelle supra. Elle fait le lien entre la *Garonne*, le TRI Tonneins-Marmande, le TRI d'Agen et le *Lot Aval*. Il est souhaité une vision globale qui associerait les crues de la *Garonne* à celles du *Lot*, puisqu'il ne faut pas oublier que le *Lot* est avant tout un affluent de la *Garonne*. La vision dépasse le cadre du sous bassin.

La CC CCP va entreprendre à travers le **PAPI d'Intention 2**, l'étude n°111 sur le fonctionnement de digues localisées le long du *Lot* (linéaire d'environ 7km), en suivant la méthodologie engagée par la Communauté d'agglomération de Val de Garonne (VGA) menée en parallèle dans le cadre d'une action similaire sur les digues de VGA, à travers le PAPI de la Garonne. Cela permettra d'assurer une cohérence dans les résultats et une mutualisation des ressources (partage de données, retour d'expérience...).

En parallèle, l'action de communication (action n°119) a pour but de familiariser le grand public (scolaires, élus, ...) à toute cette problématique spécifique. Les thèmes qui seront notamment abordés par les documents de communication : la taxe GEMAPI, l'avenir des systèmes d'endiguement, le risque d'inondation, etc.



PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS



BASSIN DU LOT

PIÈCE 2

Stratégie de gestion du risque inondation

Annexes

Liste des annexes

Annexe n°5 : Bilan du PAPI d'Intention

Annexe n°6 : Statuts du porteur PAPI - Syndicat Mixte du Bassin du Lot

- Arrêté de transformation du 29 décembre 2017
- Statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Lot arrêté le 05 octobre 2017

Annexe n°7 : Projet de convention cadre du **PAPI d'Intention 2**

Annexe n°8 : Lettres d'intention

Maître d'ouvrage	Nature du document	N° action	En date du :
Syndicat Mixte du Bassin du Lot (SMBL)	Lettre d'intention	01 ; 02 ; 114 ; 115 ; 120 ; 121 ; 122 ; 201 ; 214 ; 301 ; 302 ; 403	17-09-2018
Grand Cahors	Lettre d'intention	103 ; 116 ; 502 ; 617 ; 618 ; 701	14-09-2018
Syndicat Mixte du bassin Célé Lot-médian (SmCLm)	2 lettres d'intention	102 ; 104 ; 123 ; 117 ; 118 ; 205 ; 207 ; 212 ; 504 ; 505 ; 507 ; 509 ; 510 ; 511 ; 604 ; 605 ; 606 ; 607 ; 608 ; 611 ; 612 ; 702 ; 704 ; 709 ; 712	07-12-2018
CC Terres d'Apcher-Aubrac-Margeride	Lettre d'intention	203	10-10-2018
Commune de Mende	Lettre d'intention	515	09-10-2018
Commune d'Espalion	Lettre d'intention	215 ; 508	08-10-2018
Syndicat Mixte Lot Dourdou (SMLD)	2 lettres d'intention	101 ; 501 ; 508 ; 601 ; 602	07-03-2019
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du lot 47	Lettre d'intention	108 ; 111 ; 610 ; 619 ; 620 ; 621 ; 707 ; 708	25-03-2019
CC Vallée du Lot et du Vignoble	Lettre d'intention	503	17-09-2018



BASSIN DU LOT

PIÈCE 2

Stratégie de gestion du risque inondation



Annexe 5 : Bilan du PAPI d'Intention